

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE



ALM ALLAIN est à l'origine une entreprise artisanale de maçonnerie spécialisée dans la remise en état et la construction de fours à pains à partir de 1865.

Le métier est transmis de génération en génération jusqu'en 1963, date à laquelle, **André, Léonce et Michel ALLAIN** créent la société **ALLAIN**.

Le statut change à nouveau en 1990, et passe en SA, pour enfin devenir une SAS en 2002.

En 2004, l'entreprise emploie 82 personnes. Elle a été vendue cette même année à **Dominique AMBLARD** associé à quatre autres personnes, toutes salariées de l'entreprise, et dont fait partie le fils de Michel, **Philippe**.

Le développement de l'entreprise s'est fait par la réalisation de chantiers de plus en plus importants (**Clinique de Cognac, Hôpital de Saintes, logements collectifs...**).

Elle exerce son activité dans les domaines du bâtiment et du Génie Civil et propose ses services dans la construction de logements collectifs et individuels, de bâtiments industriels et d'établissements hospitaliers et scolaires.

Le siège social d'**ALM ALLAIN** est situé à Saintes à proximité de l'autoroute formant l'axe Bordeaux-Paris et Bordeaux-La Rochelle.

En octobre 2022, trois sociétés du groupe ont fusionné. Trois agences sont nées.

ALM ALLAIN à Saintes, DELTA CTP à La Rochelle et BG2C à Saint Yrieix sur Charente.

2024, Mohammed SAKER succède à Dominique AMBLARD comme Président.

ALM ALLAIN – C.A consolidé au 30/09/2022 : 46 005 717 €

Agence ALM ALLAIN – Saintes (17)

Entreprise Générale de Construction - Gros-œuvre - Génie civil

Directeur Général : **Fabrice RAYRAT**

- Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020 : 15 379 617 €
- Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021 : 21 760 376 €
- Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022 : 23 598 916 €

Agence DELTA CTP – La Rochelle (17)

Entreprise Générale de Construction - Gros-œuvre - Génie civil

Directeur Général : **Christophe GUILLOT**

- Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020 : 5 451 655 €
- Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021 : 6 635 174 €
- Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022 : 7 016 707 €

Agence B.G.2.c. – Saint Yrieix sur Charente (16)

Entreprise Générale de Construction - Gros-œuvre - Génie civil

Directeur Général : **Mohammed SAKER**

- Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020 : 9 640 184 €
- Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021 : 11 430 327 €
- Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022 : 15 290 094 €

Le groupe ALM ALLAIN composé de plusieurs entités : **ALM ALLAIN (17)**, **GAUDY BONNEAU (17)**, **GTA (33)** et **PEDEAU (44)** dispose d'un effectif global de 214 personnes et intervient sur l'arc atlantique de Nantes à Bordeaux.

C.A consolidé au 30/09//2022 : 56 279 431 €
214 Salariés dont : 22 Cadres – 34 Etam – 158 ouvriers

GAUDY BONNEAU – Saintes (17)

Entreprise de Travaux Publics - VRD - Démolitions

Directeur Général : **Laurent DERLER**

CA 2021/2022 : 1 996 849 € - Salariés : 14

PEDEAU – Chaumes-en-Retz (44)

Entreprise de Construction – Gros Œuvre – Maçonnerie-Génie Civil

Directeur Général : **Florent CHAILLY**

CA 2021/2022 : 5 025 164 € - Salariés : 28

GTA – Mérignac (33)

Entreprise de Construction – Gros Œuvre – Maçonnerie-Génie Civil

Directeur Général : **Laurent DERLER**

CA 2021/2022 : 1 996 849 € - Salariés : 14

Quelques exemples de chantiers réalisés



Stade DEFLANDRE à La Rochelle (17)

Réalisation de la Tribune Charente Maritime



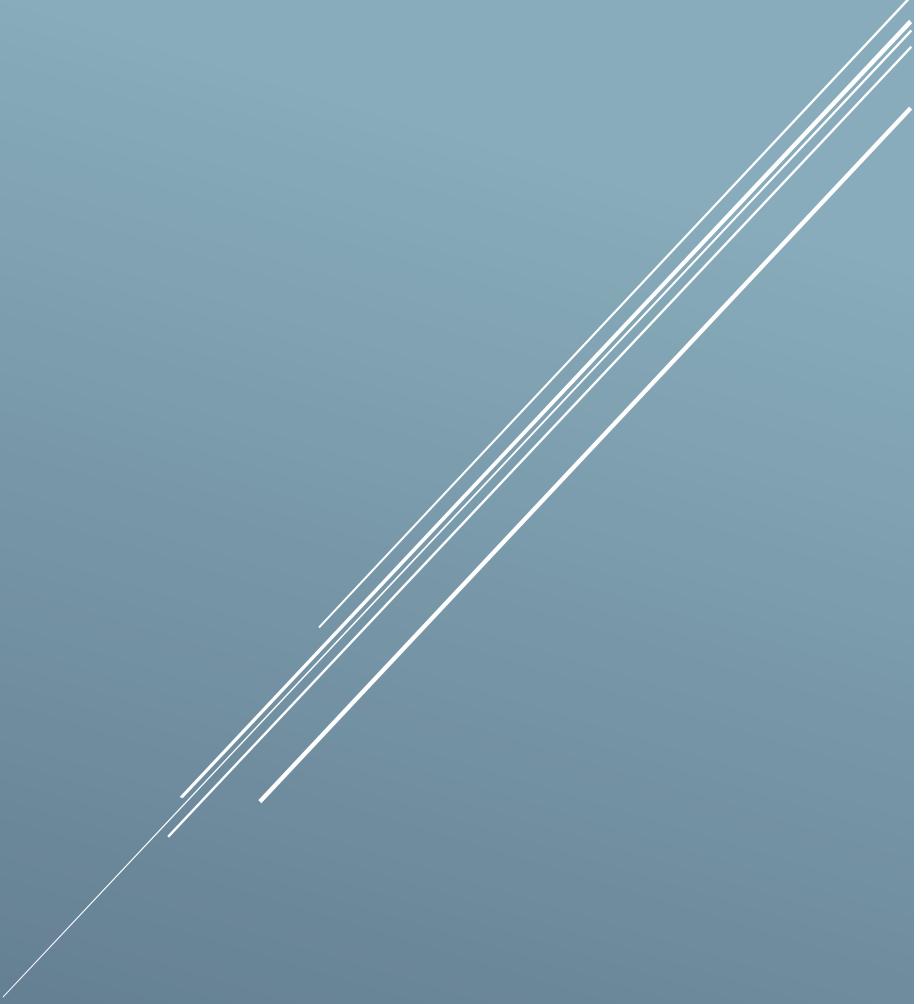
Centre des Congrès de Jonzac (17)

Construction du Centre des Congrès de Haute Saintonge



Médiathèque d'Angoulême (16)

Construction de la Médiathèque d'Agglomération



DOSSIER ADMINISTRATIF

**Extrait Kbis****EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**
à jour au 2 janvier 2024**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

Immatriculation au RCS, numéro	526 380 118 R.C.S. Saintes
Date d'immatriculation	13/09/1963
Dénomination ou raison sociale	Entreprise A.L.M. ALLAIN
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital social	485 000,00 Euros
Adresse du siège	11 Rue des Perches 17100 Saintes
Activités principales	Toutes opérations immobilières se rapportant plus spécialement à l'achat et l'aménagement de terrains nus en vue de leur revente par lots ou autrement - l'exploitation d'une entreprise générale de bâtiment
Durée de la personne morale	Jusqu'au 18/12/2062
Date de clôture de l'exercice social	30 septembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES**Président**

Dénomination	SIGMA
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Adresse	11 Rue des Perches 17100 Saintes
Immatriculation au RCS, numéro	981 634 173 Saintes

Directeur général

Nom, prénoms	RAYRAT Fabrice Paul
Date et lieu de naissance	Le 31/10/1965 à Royan (17)
Nationalité	Française
Domicile personnel	30 Avenue De Malakoff 17640 Vaux-sur-Mer

Directeur général

Nom, prénoms	GUILLOT Christophe
Date et lieu de naissance	Le 04/12/1967 à Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85)
Nationalité	Française
Domicile personnel	4 Rue Saint-Claude 17000 La Rochelle

Directeur général

Nom, prénoms	DERAT Philippe
Nom d'usage	DERAT
Date et lieu de naissance	Le 14/02/1970 à Paris 1er Arrondissement (75)
Nationalité	Française
Domicile personnel	3 Rue du Prince d'Orange 17600 Nancras

Commissaire aux comptes titulaire

Nom, prénoms	MERIT Florent Francis
Date et lieu de naissance	Le 06/08/1978 à Saintes (17)
Domicile personnel ou adresse professionnelle	1 Impasse Voie des Érables 17600 Saujon

Commissaire aux comptes suppléant

Greffre du Tribunal de Commerce de Saintes

Cours National, Palais de Justice, Cs 30328
17108 Saintes Cedex

N° de gestion 1963B00011

Dénomination

BLUE AUDIT

Forme juridique

Société à responsabilité limitée

Adresse

Quai Georges Simenon 2 Promenoir du Drakkar 17000 La Rochelle

Immatriculation au RCS, numéro

837 791 425 La Rochelle

SOCIETE RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- *Mention du 18/10/2022*

Opération de fusion à compter du 01/10/2022. Société(s) ayant participé à l'opération : DELTA CTP, Société par actions simplifiée, 9002 Rue Elie Barreau 17000 La Rochelle (RCS La Rochelle 488 823 378);
BATIMENTS GENIE CIVIL CHARENTAIS, Société par actions simplifiée, 4 Rue du Petit Rouillac 16710 Saint-Yrieix-sur-Charente (RCS Angoulême 504 682 600)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement

11 Rue des Perches 17100 Saintes

Enseigne

AGENCE ALM ALLAIN

Activité(s) exercée(s)

Toutes opérations immobilières se rapportant plus spécialement à l'achat et l'aménagement de terrains nus en vue de leur revente par lots ou autrement - l'exploitation d'une entreprise générale de bâtiment

Date de commencement d'activité

01/08/1963

Origine du fonds ou de l'activité

Création

Mode d'exploitation

Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Angoulême

R.C.S. La Rochelle

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Greffre du Tribunal de Commerce de Saintes

Cours National, Palais de Justice, Cs 30328
17108 Saintes Cedex

N° de gestion 2023B00905

Extrait Kbis**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**
à jour au 15 décembre 2023**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	981 634 173 R.C.S. Saintes
<i>Date d'immatriculation</i>	20/11/2023
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	SIGMA
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	2 250 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	11 Rue des Perches 17100 Saintes
<i>Activités principales</i>	L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, prises de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières, françaises ou étrangères
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 20/11/2122
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	30 septembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	30/09/2024

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES***Président***

<i>Nom, prénoms</i>	SAKER Mohammed
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 09/06/1975 à Cognac (16)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	12 Route de Nercillac 16200 Chassors

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	11 Rue des Perches 17100 Saintes
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Acquisition et gestion de toutes valeurs mobilières, prises de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières, françaises ou étrangères
<i>Date de commencement d'activité</i>	14/11/2023
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION SECONDAIRE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 12 décembre 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 526 380 118 R.C.S. Saintes

Dénomination ou raison sociale **Entreprise A.L.M. ALLAIN**

Forme juridique Société par actions simplifiée

Adresse du siège 11 Rue des Perches 17100 Saintes

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT SECONDAIRE

Date d'immatriculation 21/10/2022

Adresse de l'établissement Rue du Petit Rouillac 16710 Saint-Yrieix-sur-Charente

Enseigne AGENCE BG2C

Activité(s) exercée(s) Entreprise générale de bâtiment

Date de commencement d'activité 03/10/2022

Origine du fonds ou de l'activité Acquisition par fusion

Précédent exploitant

BATIMENTS GENIE CIVIL CHARENTAIS

Adresse 4 Rue du Petit Rouillac 16710 Saint-Yrieix-sur-Charente

Numéro unique d'identification 504 682 600

Mode d'exploitation Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Greffre du Tribunal de Commerce de La Rochelle

Hotel de La Bourse
14 RUE DU PALAIS
BP 50365
17001 LA ROCHELLE CEDEX 1

N° de gestion 2022B01551

Code de vérification : CWcwJIWpHy
<https://controle.infogreffre.fr/controle>

**Extrait Kbis****EXTRAIT D'IMMATRICULATION SECONDAIRE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**
à jour au 12 décembre 2023**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	526 380 118 R.C.S. Saintes
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	Entreprise A.L.M. ALLAIN
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Adresse du siège</i>	11 Rue des Perches 17100 Saintes

SOCIETE RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- Mention n° 14106 du 20/10/2022	Société résultant d'une opération de fusion à compter du 01.10.2022. Société(s) ayant participé à l'opération : DELTA CTP, Société par actions simplifiée, 9002 Rue Elie Barreau 17000 La Rochelle (RCS La Rochelle 488 823 378)
----------------------------------	---

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT SECONDAIRE

<i>Date d'immatriculation</i>	20/10/2022
<i>Adresse de l'établissement</i>	9002 Rue Elie Barreau 17000 La Rochelle
<i>Enseigne</i>	AGENCE DELTA CTP
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Entreprise générale de bâtiment
<i>Date de commencement d'activité</i>	03/10/2022
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Acquisition par fusion
<i>Précédent exploitant</i>	DELTA CTP
<i>Dénomination</i>	RÉPU 9002 Rue Elie Barreau 17000 La Rochelle
<i>Adresse</i>	488 823 378
<i>Numéro unique d'identification</i>	
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

URSSAF POITOU-CHARENTES
TSA 30009
38046 GRENOBLE CEDEX 9

A POITIERS , le 03/01/2024

Nous contacter

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 3957

Références

N°SIREN 526380118

SAS ENTREPRISE ALM ALLAIN
11 RUE DES PERCHES
17100 SAINTES

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

RWHX46IKFBOCGY

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,

Le Directeur, Thierry de LABURTHE



CODE DE SÉCURITÉ

RWHX46IKFIBOCGY

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS ENTREPRISE ALM ALLAIN
RUE DES PERCHES
17100 SAINTES

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif moyen mensuel de 132 salariés,
- pour une masse salariale de 390988 euros,
- au titre du mois de novembre 2023,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS	NUMÉRO SIRET
11 RUE DES PERCHES 17100 SAINTES	52638011800038
4 RUE DU PETIT ROUILLAC 16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE	52638011800053
9002 RUE ELIE BARREAU 17000 LA ROCHELLE	52638011800046

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 30/11/2023.

Fait à : POITIERS
le : 03/01/2024

Le Directeur, Thierry de LABURTHE

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 14927042

La société désignée ci-dessous :

DENOMINATION DE LA SOCIETE :
SAS ENTREPRISE ALM ALLAIN

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :
11 RUE DES PERCHES
17100 SAINTES

N° SIREN : 526380118

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement⁽¹⁾ de la TVA⁽²⁾ ou de l'IS⁽³⁾

Cette société est une société fille d'un groupe :

- soumis au régime de l'intégration fiscale visée à l'article 223 A du code général des impôts (groupe IS);
- ou de consolidation du paiement de la TVA visé à l'article 1693 ter du code général des impôts (groupe TVA).

L'impôt sur les sociétés ou la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dû sur le résultat d'ensemble du groupe IS ou du groupe TVA est versé par la société mère correspondante dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Dénomination de la société mère :
SAS AGRAB PARTICIPATIONS

Adresse de la société mère :
11 RUE DES PERCHES
17100 SAINTES

Dès lors, pour justifier de la régularité de sa situation fiscale, la société fille doit joindre à la présente attestation celle justifiant du paiement de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA fournie par la société mère.

Date de délivrance : le 19/09/2023

Service gestionnaire :

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES SAINTES
EQUIPE IFU
4 CRS CHARLES DE GAULLE
17108 SAINTES CEDEX

Tél. : 0546965100
SIE.SAINTE@DGFiP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.

⁽²⁾ Si la société est fille d'un groupe de sociétés relevant du régime fiscal d'intégration.

⁽³⁾ Si la société est fille d'un groupe de consolidation du paiement de la TVA.



Références à rappeler :

Votre identifiant CIBTP : 5400121-001-34

ALM ALLAIN

SIRET : 52638011800038

Pour nous contacter :

Votre espace dédié sur Cibtp-grandouest.fr

Service : Relation Congés Intempéries

Téléphone : 02 23 30 54 05

SAS ALM ALLAIN
GENEVIEVE ROUX
BATIMENT
11 RUE DES PERCHES
17100 SAINTES

⚠ CODE DE SECURITE

Numéro de l'attestation : **0005400121PR_00104329912A**

Vérifier l'authenticité et la validité de l'ensemble des données portées sur ce document (date de délivrance, raison sociale...) sur Cibtp-grandouest.fr, espace ENTREPRISE, rubrique SERVICES EN LIGNE puis AUTHENTIFICATION DES ATTESTATIONS DE MARCHES, ou avec le lien suivant: mon-espace.cibtp.fr/24/adh/authenticite-attestation-marche

Rennes, le 16 Novembre 2023

CERTIFICAT ATTESTANT LE RESPECT DES OBLIGATIONS RELATIVES AUX CONGES PAYES ET AU CHOMAGE-INTEMPERIES

(Article L.2141-2 du code de la commande publique, Arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique)

Identification de l'entreprise :

ALM ALLAIN
BATIMENT
11 RUE DES PERCHES
17100 SAINTES
SIREN : 526380118 - N° Adhérent : 5400121

Je soussignée, CHRISTELLE BOULAY-PORHIEL, Directrice de la caisse, dont relève l'entreprise pour les cotisations obligatoires relatives aux congés payés et au chômage-intempéries, atteste, conformément à l'article L.2141-2 du code de la commande publique, que l'entreprise est en situation régulière vis-à-vis de la caisse :

- en ce qui concerne les déclarations exigibles servant à l'assiette des cotisations de congés payés et des cotisations de chômage-intempéries,
- en ce qui concerne le paiement desdites cotisations exigibles à la date de délivrance de ce document.

Christelle BOULAY-PORHIEL
Directrice Générale



Le présent certificat ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles il a été établi



Références à rappeler :

Votre identifiant CIBTP : 5400121-001-34

ALM ALLAIN

SIRET : 52638011800038

Pour nous contacter :

Votre espace dédié sur Cibtp-grandouest.fr

Service : Relation Congés Intempéries

Téléphone : 02 23 30 54 05

SAS ALM ALLAIN
GENEVIEVE ROUX
BATIMENT
11 RUE DES PERCHES
17100 SAINTES

⚠ CODE DE SECURITE

Numéro de l'attestation : **0005400121PR_001043300GbC**

Vérifier l'authenticité et la validité de l'ensemble des données portées sur ce document (date de délivrance, raison sociale...) sur Cibtp-grandouest.fr, espace ENTREPRISE, rubrique SERVICES EN LIGNE puis AUTHENTIFICATION DES ATTESTATIONS DE MARCHES, ou avec le lien suivant: mon-espace.cibtp.fr/24/adh/authenticite-attestation-marche

Rennes, le 16 Novembre 2023

ATTESTATION

Je soussignée, CHRISTELLE BOULAY-PORHIEL, Directrice de la caisse, certifie que l'entreprise ALM ALLAIN, régulièrement affiliée à notre caisse, nous a adressé ses déclarations de salaires exigibles et se trouve, à la date actuelle, à jour du versement de ses cotisations.

- Dernier effectif déclaré : 132

Attestation faite et délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Christelle BOULAY-PORHIEL
Directrice Générale



N.B : Cette attestation n'est pas valable pour les marchés publics.

Contact

www.probtp.com
PRO BTP
OUEST-ATLANTIQUE
44176 NANTES CEDEX 4
Accueil au 02 40 38 15 00

 Pour faciliter le traitement numérique du dossier,
merci de ne pas agrafez les documents.

Siret : **52638011.8-0003.8**
(À rappeler dans tous nos échanges)

Objet : **Attestation de cotisations Retraite**


01 E 06 COT061 04102023 10386423.46 N 004

ENTREPRISE ALM ALLAIN
11 RUE DES PERCHES
17100 SAINTES

Nantes, le 4 Octobre 2023

ATTESTATION

Nous soussignés, **ALPROagirc-arrco** déléguaire de gestion pour la fédération Agirc-Arrco, attestons que l'entreprise :

- **Raison sociale :** ENTREPRISE ALM ALLAIN
- **Adresse :**
11 RUE DES PERCHES
17100 SAINTES
- **Numéro de Siret :** 52638011.8-0003.8

a souscrit un contrat retraite à **ALPROagirc-arrco** et acquitte les contributions dues à la date normale d'eligibilité, sous réserve des régularisations annuelles à venir imposées par la réglementation Agirc-Arrco.

Fait pour valoir et servir ce que de droit.

Nantes, le 4 Octobre 2023



Frédéric JANEQUIN
Directeur régional



Agence n°: 17172

SARL ESPRIT D'ASSURANCE

AGENT GENERAL EXCLUSIF MMA

N°ORIAS 17000494 www.orias.fr

3/5 PLACE ALBERT MOSSION

17260 GEMOZAC

Tél. 0546942013-FAX 0546942010

Email : agence.mma/gemozac@mma.fr

Réf. Ag : BOITE Pt vente : 2

Pr. : VE

N° client : 32225083 M

ALM ALLAIN

11 RUE DES PERCHES

17100 SAINTES

SIRET 526 380 118 - 00038

MMA IARD Assurances Mutuelles - MMA IARD

certifie que SAS AGRAB PARTICIPATION

- **a souscrit l'assurance MMA BTP, contrat n° 146374531 pour le compte de ALM ALLAIN**

- pour garantir sa responsabilité civile liée aux activités professionnelles suivantes :

Entrepreneur général

Maçonnerie et béton armé sauf précontraint in situ

Amélioration des sols

Calfeutrement, protection, imperméabilité et étanchéité de façades

Carrelage Faïence, revêtement de surfaces en matériaux durs- Chapes et sols coulés

Etanchéité et imperméabilisation de cuvelage, réservoirs et piscines

Fondations spéciales

Piscines

Voiries et réseaux divers (V.R.D)

Démolition sans utilisation d'explosifs

Terrassement

Traitement de l'amiante

Etanchéité de toitures, terrasses et planchers intérieurs.

Dispositions diverses au contrat :

Les entités dénommées au contrat n'ont pas la qualité de tiers entre elles sauf en ce qui concerne les dommages matériels et corporels. En cas d'intervention de plusieurs assurés sur un même chantier, pour les garanties RC professionnelle (y compris RC exploitation), l'engagement annuel maximum pour toutes les entités assurées confondues ne pourra être supérieur à :

- Tous dommages confondus de 15 000 000 euros par sinistre et par année d'assurance, dont :

- Dommages corporels et immatériels consécutifs limités à la faute inexcusable de 5 000 000 euros / sinistre et par an (non indexés)
- Dommages subis par les biens et documents confiés : 1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance
- Dommages immatériels non consécutifs (hors performance énergétique) : 1 500 000 EUR
 - par sinistre, avant achèvement des travaux
 - par sinistre et par année d'assurance, après achèvement des travaux
- Dommages causés par l'amiante (tous dommages confondus) : 1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance
- Dommages causés par l'atteinte à l'environnement : 1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance

OPERATION D'UN COUT COMPRIS ENTRE 15 M EUR ET 30 M EUR :

- La garantie pour des opérations d'un coût entre 15 M EUR et 30 M EUR s'applique sous réserve qu'un CCRD soit souscrit.

MISSION OPC : ORDONNANCEMENT PILOTAGE COORDINATION :

Les garanties RC et RCD du contrat sont étendues aux interventions de l'assuré pour des missions d'OPC sur les chantiers dans lesquels il détient déjà un marché.

GROUPEMENT MOMENTANE D'ENTREPRISE :

Les garanties RC du contrat sont étendues à l'intervention de l'assuré en tant que membre de groupement conjoint solidaire et non solidaire y compris en qualité de mandataire dudit groupement.

A la date de délivrance de cette attestation, ce contrat couvre, dans les conditions définies contractuellement, les conséquences pécuniaires résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile liée à ses activités professionnelles

Ce contrat comprend les garanties suivantes dont les montants sont délivrés pour la totalité des Assurés dénommés au contrat :

INDEX DU BATIMENT BT 01		
Responsabilité Civile Professionnelle - Entreprise de construction		
Nature des garanties	Montant des garanties (par sinistre et par année d'assurance)	Montant des franchises (non indexé) (3)
A. Tous dommages confondus dont :	15 000 000 EUR (non indexé)	
B. Dommages corporels et immatériels consécutifs (1)	10 000 000 EUR (non indexé)	Néant
.Limité en cas de faute inexcusable à	3 500 000 EUR (non indexé)	
.Utilisation ou déplacement d'un véhicule	sans limitation de somme	
C. Dommages matériels et immatériels consécutifs (1)	4 230 000 EUR	3 200 EUR (2)
.dont par vol commis par vos préposés	57 300 EUR	
D. Dommages subis par les biens et documents confiés	363 000 EUR	
E. Dommages immatériels non consécutifs (hors performance énergétique) (1)	726 000 EUR	3 200 (2)
F. Dommages résultant d'erreur d'implantation de constructions (tous dommages confondus) (1)	363 000 EUR	3 200
G. Dommages intermédiaires	484 000 EUR	3 200
H. Dommages causés par l'amiante (tous dommages confondus) (1)	726 000 EUR	3 200 (sauf dommages corporels)
I. Dommages par atteintes à l'environnement accidentelles se produisant dans l'enciente de l'un des établissements de l'assuré(4)	490 000 EUR	3 200 EUR
.dont frais d'urgence	49 000 EUR	
J. Préjudice écologique (1)	363 000 EUR	
K. Pertes pécuniaires environnementales	363 000 EUR	
.dont responsabilité environnementale	121 000 EUR	
.dont frais de dépollution des sols et des eaux	121 000 EUR	
.dont frais de dépollution des biens immobiliers et mobiliers	121 000 EUR	

- (1) Pour les sinistres survenus avant achèvement des travaux, le montant de garantie s'entend par sinistre.
- (2) Les niveaux de franchises sont multipliés par DEUX en cas de travaux par points chauds si non-respect du permis de feu, et en cas d'explosion si non-respect de la procédure DICT (Déclaration d'intention de commencement de travaux), dès lors que ces procédures sont applicables.
- (3) Pour un même sinistre, il est fait application de la franchise la plus élevée

Cette attestation, valable pour la période du **01 01 2023 au 31 12 2023**, est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Elle ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat d'assurance auxquelles elles se réfèrent.

Fait le 21/12/2022
A Le Mans

L'Assureur,



ATTESTATION D'ASSURANCE

MMA IARD Assurances Mutuelles – MMA IARD

Atteste que : **ALM ALLAIN 11 RUE DES PERCHES 17100 SAINTES**

N° DE SIRET : **526 380 118 00038**

est titulaire du contrat d'assurance de **responsabilité de nature décennale n°146374531**

pour la période **du 01 01 2023 au 31 12 2023**

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles ou missions suivantes :

Entrepreneur général :

Entrepreneur tous corps d'états qui contracte avec un maître d'ouvrage le marché global d'exécution de la construction de l'ouvrage. Il réalise la totalité des travaux ou les donne partiellement ou en totalité en sous-traitance. Il peut également assumer l'ordonnancement, le pilotage et la coordination des travaux, **à l'exclusion de la maîtrise d'œuvre.**

Maçonnerie et béton armé sauf précontraint in situ :

Réalisation de maçonnerie en béton armé préfabriqué ou non, en béton précontraint préfabriqué (hors précontrainte in situ), en blocs agglomérés de mortier ou de béton cellulaire, en pierres naturelles ou briques, ceci tant en infrastructure qu'en superstructure, par toutes les techniques de maçonneries de coulage, hourdage (hors revêtement mural agrafé, attaché ou collé). Cette activité comprend les travaux de : - enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, - ravalement en maçonnerie, - briquetage, pavage, - dallage, chape, - fondations **autres que pieux, micropieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes et toutes les autres techniques équivalentes**, ainsi que les *travaux accessoires ou complémentaires** de : - terrassement, drainage et de canalisations enterrées, - complément d'étanchéité des murs enterrés, - pose de matériaux contribuant à l'isolation intérieure, - pose de renforts bois ou métal nécessités par l'ouverture de baies et les reprises en sous-œuvre, - démolition et V.R.D., - pose d'huissieries, - pose d'éléments simples de charpente, ne comportant ni entaille, ni assemblage, et scellés directement à la maçonnerie, et à l'exclusion de toute charpente préfabriquée dans l'industrie, - plâtrerie, - carrelage, faïence et revêtement en matériaux durs à base minérale, - calfeutrement de joints. Et les travaux suivants liés à la fumisterie : - construction, réparation et entretien d'âtres et foyers ouverts (hors fours et cheminées industriels), - conduits de fumées et de ventilation à usage domestique et individuel, - ravalement et réfection des souches hors combles, - construction de cheminées à usage domestique et individuel, - revêtement en carreaux et panneaux de faïence. **Est exclue la réalisation de silos d'une capacité supérieure à 3 000 m3, piscines, bâtiments d'élevage industriel.**

Sont exclues la protection et la réfection de façade par revêtement d'imperméabilisation et par revêtement plastique épais.

Traitement anti-thermite préventif béton :

L'assuré déclare sous-traiter à des entreprises dûment agréées le traitement préalable antiparasitaire des sols (à titre accessoire et complémentaire à ses chantiers de maçonnerie, à l'exclusion de tous autres) par produit physico-chimique bénéficiant d'un avis technique du CSTB et certifié CSTB P+.

Amélioration des sols :

Traitement, drainage, renforcement et confortement des sols en place en vue d'en améliorer les caractéristiques physiques et mécaniques, par toute technique autre que pieux, micro-pieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes.

Cette activité comprend la pose de géotextiles (hors géo membranes), les sondages et forages.

Calfeutrement, protection, imperméabilité et étanchéité de façades :

Réalisation de travaux de protection et de réfection des façades par enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, revêtement d'imperméabilisation à base de polymères de classe I1 I2, I3 et systèmes d'étanchéité à base de polymère de classe I4.

Cette activité comprend les travaux de :

- étanchéité des sols d'ouvrage lorsqu'il domine les parties non closes du bâtiment,
- calfeutrement de joints de construction aux fins d'étanchéité à l'eau et à l'air,
- d'isolation thermique par l'extérieur.

Carrelage Faïence - Revêtement de surfaces en matériaux durs - chapes et sols coulés :

Réalisation de revêtements de surfaces en carrelage ou tout autre produit en matériaux durs, naturels ou artificiels (hors agrafages, attaches), chapes et sols coulés.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- pose de résilient acoustique ou d'isolation sous chape ou formes flottantes,
- étanchéité sous carrelage non immergé,
- protection par imperméabilisation des supports de carrelage et faïence.

Sont exclus les revêtements en résine coulée et les carrelages immergés.

Etanchéité et imperméabilisation de cuvelage, réservoirs et piscines :

Réalisation de travaux d'étanchéité et d'imperméabilisation de cuvelage d'ouvrages en sous-pression hydrostatique, de réservoirs et piscines en béton armé et béton précontraint.

Cette activité comprend les travaux préparatoires, comme ceux de protection et de traitement de tous les joints.

Fondations spéciales :

Réalisation, y compris dans le cadre de travaux de reprise en sous-œuvre, de pieux, micro-pieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes.

Cette activité comprend les travaux de rabattement de nappes, les sondages et forages, les tirants d'ancrage.

Piscines :

Réalisation de piscines y compris les organes et équipements nécessaires à leur utilisation,

hors technique de géothermie et pose de capteurs solaires.

Voierie réseau divers (V.R.D.) :

Réalisation de réseaux de canalisations de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.

Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

Sont exclus, le comblement de carrières, la dépollution des sols.

Démolition sans utilisation d'explosifs :

Démolition ou déconstruction, totale ou partielle, d'ouvrages par des moyens manuels ou mécaniques (avec explosifs).

Cette activité comprend, pour les raccordements et la protection des existants, les travaux accessoires et complémentaires de :

- maçonnerie,
- zinguerie, couverture et étanchéité,
- V.R.D.

Terrassement :

Défrichement, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert, de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf pour les carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux – mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'un ouvrage. Cette activité comprend les sondages et forages.

Sont exclus le comblement de carrières, la dépollution des sols.

Traitemenent de l'amianté :

Retrait de l'amianté, de matériaux et produits en contenant, ainsi que leur élimination ou leur confinement, dans tout ouvrage ou partie d'ouvrage.

Etanchéité de toitures, terrasses et planchers intérieurs :

Réalisation d'étanchéité de toitures, terrasses et planchers intérieurs par la mise en œuvre de matériaux bitumeux ou de synthèse sur des supports horizontaux ou inclinés, y compris la pose du support d'étanchéité.

Cette activité comprend dans la limite éventuelle fixée au procédé, la mise en œuvre de matériaux d'isolation et inclut tous travaux préparant l'application ou assurant la protection du revêtement étanche, ainsi que l'étanchéité des ouvrages.

Ainsi que la réalisation des travaux de :

- étanchéité de paroi enterrée,
- zinguerie et éléments accessoires en PVC,
- châssis de toit (y compris exutoires en toiture),
- pose de membrane d'étanchéité photovoltaïque, hors conception de l'installation électrique.

*Attention : dès lors que figure dans la définition d'une activité la mention de « travaux accessoires et/ou complémentaires * », il est rappelé que lesdits travaux répertoriés comme « accessoires et/ou complémentaires* » ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. Si tel était le cas, ces travaux seraient alors réputés garantis.*

Dispositions diverses au contrat :

Les entités dénommées au contrat n'ont pas la qualité de tiers entre elles sauf en ce qui concerne les dommages matériels et corporels.

En cas d'intervention de plusieurs assurés sur un même chantier, pour les garanties RC professionnelle (y compris RC exploitation), l'engagement annuel maximum pour toutes les entités assurées confondues ne pourra être supérieur à :

- Tous dommages confondus de 15 000 000 euros par sinistre et par année d'assurance, dont :
 - Dommages corporels et immatériels consécutifs limités à la faute inexcusable de 5 000 000 euros / sinistre et par an (non indexés)
 - Dommages subis par les biens et documents confiés : 1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance
 - Dommages immatériels non consécutifs (hors performance énergétique) : 1 500 000 EUR
 - par sinistre, avant achèvement des travaux
 - par sinistre et par année d'assurance, après achèvement des travaux
 - Dommages causés par l'amianté (tous dommages confondus) : 1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance
 - Dommages causés par l'atteinte à l'environnement : 1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance

OPERATION D'UN COUT COMPRIS ENTRE 15 M EUR ET 30 M EUR :

- La garantie pour des opérations d'un coût entre 15 M EUR et 30 M EUR s'applique sous réserve qu'un CCRD soit souscrit.

MISSION OPC : ORDONNANCEMENT PILOTAGE COORDINATION :

Les garanties RC et RCD du contrat sont étendues aux interventions de l'assuré pour des missions d'OPC sur les chantiers dans lesquels il détient déjà un marché.

GROUPEMENT MOMENTANE D'ENTREPRISE :

Les garanties RC et RCD du contrat sont étendues à l'intervention de l'assuré en tant que membre de groupement conjoint solidaire et non solidaire y compris en qualité de mandataire dudit groupement.

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances,
- aux travaux réalisés en France métropolitaine,
- aux chantiers dont le coût total prévisionnel de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15 000 000 Euros,
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
 - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P¹, ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P²,
 - procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P³,
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEx) avec avis favorable,
 - d'un Pass' innovation « vert » en cours de validité.

(1) Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

(2) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

(3) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques ci-dessus énoncées, l'assuré en informe l'assureur.

ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENTNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévues par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.	En habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage
La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.
Durée et maintien de la garantie	
La garantie couvre pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Par dérogation aux dispositions figurant dans le tableau ci-dessus, le montant de la garantie hors habitation couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.

Dans la mesure où elles sont souscrites, les garanties obligatoires et complémentaires de responsabilité civile décennale, à l'exception de la garantie bon fonctionnement, sont gérées en capitalisation. Les autres garanties sont gérées en répartition.

GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENTNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.	Se reporter au tableau de garanties ci-après
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENTNALE SUR DES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE

L'Assurance de responsabilité décennale sur des ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance s'applique aux chantiers dont le coût total prévisionnel de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 7 000 000 Euros.

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré, lorsque celle-ci est recherchée sur le fondement de la présomption établie par l'article 1792 du Code civil.	
La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	Se reporter au tableau de garanties ci-après
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-1 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

TABLEAU DE GARANTIES

INDEX DU BATIMENT BT 01

Ce contrat comprend les garanties suivantes dont les montants sont délivrés pour la totalité des Assurés dénommés au contrat :

Responsabilité Civile Décennale – Entreprises de construction		
Nature des garanties	Montant des garanties par sinistre	Montant des franchises (non indexé) par sinistre (1) (2)
Responsabilité civile décennale ouvrages soumis à obligation d'assurance (gestion en capitalisation)		
Responsabilité décennale locateur d'ouvrages (articles L241-1 et L241-2 du code des assurances)	à hauteur du coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage. Les travaux de réparation comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	3 200
Responsabilité en qualité de sous-traitant (article 1792-4-2 du code civil)		
Responsabilité civile décennale ouvrages non soumis à obligation d'assurance		
Dommages matériels aux ouvrages non soumis à obligation d'assurance selon l'article L243-1-1 du code des assurances (y compris les frais de déblaiement)	3 630 000	3 200
Garanties complémentaires après réception		
Bon fonctionnement des éléments d'équipement sur ouvrages soumis à obligation d'assurance (article 1792-3 du code civil)	2 170 000	3 200
Bon fonctionnement des éléments d'équipement sur ouvrages non soumis à obligation d'assurance (article 1792-3 du code civil)	1 210 000	3 200
Dommages aux existants (y compris frais de déblaiement)	1 810 000	3 200
Dommages immatériels consécutifs	1 570 000	
Fonctionnement des équipements professionnels	242 000	

(1) La franchise est doublée en cas de défaut ou d'insuffisance d'assurance du sous-traitant au jour du sinistre.

(2) Une seule franchise pour un même sinistre « Responsabilité civile décennale », la plus élevée.

(3) Les montants des garanties constituent notre engagement maximum pour l'ensemble des assurés.



Au-delà de l'une de ces limites, qui conditionnent l'application du contrat, l'assuré doit se rapprocher de son assureur.

La présente attestation ne vaut pas dès lors qu'il est recouru à un contrat collectif de responsabilité décennale (CCRD).

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager l'assureur, au-delà des clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Le Mans, le 21/12/2022

L'Assureur,



CERTIFICAT QUALIBAT



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E58682 VALABLE JUSQU'AU 22/09/2024

ÉDITÉ LE 06/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/11/1963

Raison sociale : ENTREPRISE ALM ALLAIN

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/04/2002
Capital : 485 000

Sigle : ALM ALLAIN
11 RUE DES PERCHES
17100 SAINTES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINTES 526 380 118

Téléphone : 05 46 94 19 20 Fax :

Siret : 526 380 118 00038

Portable :

Code NACE : 4399C

Responsabilité légale :

Numéro caisse de congés payés : 5400121

AMBLARD DOMINIQUE PRÉSIDENT / RAYRAT FABRICE DIRECTEUR
GÉNÉRAL / SAKER MOHAMMED DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 146374531

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 146374531

Site Internet : www.groupe-almallain.com

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

E-mail : alm.allain@almallain.com

Effectif moyen : 107 Tranche de classification : EFF5 Chiffre d'affaires H.T. : 23 698 916 Tranche de classification : CA9

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2113	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité supérieure)	37	14/09/2021
2212	Béton armé et béton précontraint (Technicité confirmée)	70	15/09/2021
2183	Restauration pierre de taille et maçonnerie du patrimoine		14/09/2021
Nombre total de qualifications : 3			

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

ALM ALLAIN
Entreprise Générale de Construction
11 rue des Perches - 17100 SAINTES

Tél. 05.46.94.19.20

SIRET 526 380 118 00038 - APE 4399C

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGOULEME
91 BOULEVARD DE BRETAGNE
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.



Entreprise Générale de Construction

Agence ALM ALLAIN

11 rue des Perches
17100 SAINTES
05 46 94 19 20
alm.allain@almallain.com

Agence DELTA CTP

9002 rue Elie Barreau
17000 LA ROCHELLE
05 46 37 53 93
delta.ctp@almallain.com

Agence BG2c

4 rue du Petit Rouillac
16710 ST YRIEIX SUR CHARENTE
05 45 65 20 00
bg2c@almallain.com

Je soussigné Monsieur **Mohammed SAKER, Président**

Atteste sur l'honneur que l'entreprise que je représente

Société :

**ALM ALLAIN SAS
11 RUE DES PERCHES- 17100 SAINTES
SIRET 526 380 118 000 38 – APE 4399C**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ; ou d'une condamnation définitive pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'union Européenne
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du **code général des impôts** ; ou d'une condamnation définitive pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'union Européenne
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.8221-1, L.8221-2, L.8221-3, L.8221-5, L.8251-1, L.8231-1 et L.8241-1 du **code du travail** ; ou d'une condamnation définitive pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'union Européenne
- ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce** ; ou soumis à une procédure équivalente régie par un droit étranger
- ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du **code de commerce**, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ; ou soumis à une procédure équivalente régie par un droit étranger
- ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ; ou soumis à une procédure équivalente régie par un droit étranger
- avoir, au 31 décembre de l'année précédent celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du **code des marchés publics** ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

- être en règle, au cours de l'année précédent celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.5212-1 à 4, L5214-1, L.5212-9 à 11 et L.5212-5 du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- dans le cas où j'emploie des salariés, de la réalisation du travail par des salariés régulièrement employés au regard des articles L1121-10 à 12, L 3243-1, L3243-2, L 3243-4 et R3243-3 **du code du travail**
- le candidat déclare qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique.
- respecter les obligations issues du droit social et du droit environnemental
- respecter les dispositions de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

Fait à **Saintes**, le 04/01/2024

ALM ALLAIN
Entreprise Générale de Construction
11 rue des Perches - 17100 SAINTES
Tél. 05.46.94.19.20
SIRET 526 380 118 00038 - APE 4329C



Entreprise Générale de Construction

Agence **ALM ALLAIN**

11 rue des Perches
17100 SAINTES
05 46 94 19 20
alm.allain@almallain.com

Agence **DELTA CTP**

9002 rue Elie Barreau
17000 LA ROCHELLE
05 46 37 53 93
delta.ctp@almallain.com

Agence **BG2C**

4 rue du Petit Rouillac
16710 ST YRIEIX SUR CHARENTE
05 45 65 20 00
bg2c@almallain.com

C.A. des 3 derniers exercices

- Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020 : **30 471 456 €**
- Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021 : **39 825 877 €**
- Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022 : **46 005 717 €**

Effectifs des 3 derniers exercices

	CADRES	ETAM	OUVRIERS	APPRENTIS	INTERIMAIRE <i>Etam et ouvriers</i>
2020	13	32	85	8	35
2021	13	32	84	8	36
2022	14	33	86	10	38

LISTE DES SALARIES ETRANGERS

AGENCE ALM ALLAIN

NOM	PRENOM	Date d'entrée	Pays de naissance	Type de pièce	N° titre	Date validité début	Date validité fin
BANGOURA	Youssouf	03/01/2023	GUINEE	carte de séjour temporaire	1703019752	10/06/2022	09/12/2023
DOUKOURE	Mékouma	21/09/2020	GUINEE	carte de séjour temporaire	1603015049	08/05/2020	10/02/2024
FOFANA	Mohamed	19/04/2021	GUINEE	carte de séjour temporaire	1703019552	17/02/2020	27/12/2023
GHZAL	Khalid	09/12/2019	MAROC	carte de résident	1303120941	13/10/2011	12/10/2031
HAMZA	Abdramane	01/02/2023	NIGER	titre de séjour	1703019098	12/10/2022	11/04/2024
HORBACHOV	Pavlo	06/11/2023	UKRAINE	autorisation provisoire de séjour	1703025470	17/08/2023	16/02/2024
SERHIEIEV	Oleksandr	03/01/2023	UKRAINE	autorisation provisoire de séjour	1703024734	24/04/2018	13/12/2023
SULEMAN	Hassan	03/01/2023	TCHAD	titre de séjour	9303435996	27/07/2018	26/07/2028
TESLENKO	Artem	07/06/2022	UKRAINE	autorisation provisoire de séjour	1703023669	01/04/2022	10/03/2024

AGENCE DELTA CTP

NOM	PRENOM	Date d'entrée	Pays de naissance	Type de pièces	N° titre	Date validité début	Date validité fin
ANTAR	Mahmoud	25/01/2016	LIBAN	carte de résident	9914048908	02/11/2015	01/11/2025
CHABBAR	Moshen	01/11/2023	TUNISIE	titre de séjour	9916060970	09/12/2015	08/12/2025

Saintes, le 08/01/2024

ALM ALLAIN
Entreprise Générale de Construction
 11 rue des Perches - 17100 SAINTES
 Tél. 05.46.94.19.20
 SIRET 526 380 118 00038 - APE 1329C

ASSURANCES

Agence n°: 17172

SARL ESPRIT D'ASSURANCE

AGENT GENERAL EXCLUSIF MMA

N°ORIAS 17000494 www.orias.fr

3/5 PLACE ALBERT MOSSION

17260 GEMOZAC

Tél. 0546942013-FAX 0546942010

Email : agence.mma/gemozac@mma.fr

Réf. Ag : BOITE

Pt vente : 2

Pr. : VE

N° client : 32225083 M

ALM ALLAIN

11 RUE DES PERCHES

17100 SAINTES

SIRET 526 380 118 00038

MMA IARD Assurances Mutuelles - MMA IARD

certifie que SAS AGRAB PARTICIPATION

- a souscrit l'assurance MMA BTP, contrat n° 146374531 pour le compte de
- **ALM ALLAIN**
pour garantir sa responsabilité civile liée aux activités professionnelles suivantes :
Entrepreneur général
Maçonnerie et béton armé sauf précontraint in situ
Amélioration des sols
Calfeutrement, protection, imperméabilité et étanchéité de façades
Carrelage Faïence, revêtement de surfaces en matériaux durs- Chapes et sols coulés
Etanchéité et imperméabilisation de cuvelage, réservoirs et piscines
Fondations spéciales
Piscines
Voiries et réseaux divers (V.R.D)
Démolition sans utilisation d'explosifs
Terrassement
Traitement de l'amianté
Etanchéité de toitures, terrasses et planchers intérieurs.
Dispositions diverses au contrat :

Les entités dénommées au contrat n'ont pas la qualité de tiers entre elles sauf en ce qui concerne les dommages matériels et corporels.
En cas d'intervention de plusieurs assurés sur un même chantier, pour les garanties RC professionnelle (y compris RC exploitation), l'engagement annuel maximum pour toutes les entités assurées confondues ne pourra être supérieur à :

- Tous dommages confondus de 15 000 000 euros par sinistre et par année d'assurance, dont :
 - Dommages corporels et immatériels consécutifs limités à la faute inexcusable de 5 000 000 euros / sinistre et par an (non indexés)
 - Dommages subis par les biens et documents confiés : 1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance
 - Dommages immatériels non consécutifs (hors performance énergétique) : 1 500 000 EUR
 - par sinistre, avant achèvement des travaux
 - par sinistre et par année d'assurance, après achèvement des travaux
 - Dommages causés par l'amianté (tous dommages confondus) : 1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance
 - Dommages causés par l'atteinte à l'environnement : 1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance

OPERATION D'UN COUT COMPRIS ENTRE 15 M EUR ET 30 M EUR :

- La garantie pour des opérations d'un coût entre 15 M EUR et 30 M EUR s'applique sous réserve qu'un CCRD soit souscrit.

MISSION OPC : ORDONNANCEMENT PILOTAGE COORDINATION :

Les garanties RC et RCD du contrat sont étendues aux interventions de l'assuré pour des missions d'OPC sur les chantiers dans lesquels il détient déjà un marché.

GROUPEMENT MOMENTANE D'ENTREPRISE :

Les garanties RC du contrat sont étendues à l'intervention de l'assuré en tant que membre de groupement conjoint solidaire et non solidaire y compris en qualité de mandataire dudit groupement.

A la date de délivrance de cette attestation, ce contrat couvre, dans les conditions définies contractuellement, les conséquences pécuniaires résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile liée à ses activités professionnelles

Ce contrat comprend les garanties suivantes dont les montants sont délivrés pour la totalité des Assurés dénommés au contrat :

INDEX DU BATIMENT BT 01		
Responsabilité Civile Professionnelle - Entreprise de construction		
Nature des garanties	Montant des garanties (par sinistre et par année d'assurance)	Montant des franchises (non indexé) (3)
A. Tous dommages confondus dont :	15 000 000 EUR (non indexé)	
B. Dommages corporels et immatériels consécutifs (1)	10 000 000 EUR (non indexé)	
.Limité en cas de faute inexcusable à	3 500 000 EUR (non indexé)	Néant
.Utilisation ou déplacement d'un véhicule	sans limitation de somme	
C. Dommages matériels et immatériels consécutifs (1)	4 340 000 EUR	
.dont par vol commis par vos préposés	58 700 EUR	10 000 EUR (2)
D. Dommages subis par les biens et documents confiés	372 000 EUR	
E. Dommages immatériels non consécutifs (hors performance énergétique) (1)	744 000 EUR	10 000 (2)
F. Dommages résultant d'erreur d'implantation de constructions (tous dommages confondus) (1)	372 000 EUR	10 000
G. Dommages intermédiaires	496 000 EUR	10 000
H. Dommages causés par l'amiante (tous dommages confondus) (1)	744 000 EUR	10 000 (sauf dommages corporels)
I. Dommages par atteintes à l'environnement accidentelles se produisant dans l'enciente de l'un des établissements de l'assuré(4)	502 000 EUR	
.dont frais d'urgence	50 200 EUR	
J. Préjudice écologique (1)	372 000 EUR	
K. Pertes pécuniaires environnementales	372 000 EUR	
.dont responsabilité environnementale	124 000 EUR	10 000 EUR
.dont frais de dépollution des sols et des eaux	124 000 EUR	
.dont frais de dépollution des biens immobiliers et mobiliers	124 000 EUR	

- (1) Pour les sinistres survenus avant achèvement des travaux, le montant de garantie s'entend par sinistre.
- (2) Les niveaux de franchises sont multipliés par DEUX en cas de travaux par points chauds si non-respect du permis de feu, et en cas d'explosion si non-respect de la procédure DICT (Déclaration d'intention de commencement de travaux), dès lors que ces procédures sont applicables.
- (3) Pour un même sinistre, il est fait application de la franchise la plus élevée

Cette attestation, valable pour la période du **01 01 2024 au 31 12 2024**, est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.
Elle ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat d'assurance auxquelles elles se réfèrent.

Fait le 09/01/2024
A Le Mans

L'Assureur,



Agence n°: 17172

SARL ESPRIT D'ASSURANCE

AGENT GENERAL EXCLUSIF MMA

N°ORIAS 17000494 www.orias.fr

3/5 PLACE ALBERT MOSSION

17260 GEMOZAC

Tél. 0546942013-FAX 0546942010

Email : agence.mma/gemozac@mma.fr

Réf. Ag : BOITE

Pt vente : 2

Pr. : VE

N° client : 32225083 M

SAS BATIMENT GENIE CIVIL CHARENTAIS
ZAC LES GRANDS CHAMPS
4 RUE DU PETIT ROUILLAC
16710 ST YRIEIX SUR CHARENTE
526 380 118 00053

MMA IARD Assurances Mutuelles - MMA IARD

certifie que SAS AGRAB PARTICIPATION

- a souscrit l'assurance MMA BTP, contrat n° 146374531 pour le compte de
- **SAS BATIMENT GENIE CIVIL CHARENTAIS**
pour garantir sa responsabilité civile liée aux activités professionnelles suivantes :
Entrepreneur général
Maçonnerie et béton armé sauf précontraint in situ
Amélioration des sols
Calfeutrement, protection, imperméabilité et étanchéité de façades
Carrelage Faïence, revêtement de surfaces en matériaux durs- Chapes et sols coulés
Etanchéité et imperméabilisation de cuvelage, réservoirs et piscines
Fondations spéciales
Piscines
Voiries et réseaux divers (V.R.D)
Démolition sans utilisation d'explosifs
Terrassement
Traitement de l'amianté
Etanchéité de toitures, terrasses et planchers intérieurs.
Dispositions diverses au contrat :

Les entités dénommées au contrat n'ont pas la qualité de tiers entre elles sauf en ce qui concerne les dommages matériels et corporels.
En cas d'intervention de plusieurs assurés sur un même chantier, pour les garanties RC professionnelle (y compris RC exploitation), l'engagement annuel maximum pour toutes les entités assurées confondues ne pourra être supérieur à :

- Tous dommages confondus de 15 000 000 euros par sinistre et par année d'assurance, dont :
 - Dommages corporels et immatériels consécutifs limités à la faute inexcusable de 5 000 000 euros / sinistre et par an (non indexés)
 - Dommages subis par les biens et documents confiés : 1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance
 - Dommages immatériels non consécutifs (hors performance énergétique) : 1 500 000 EUR
 - par sinistre, avant achèvement des travaux
 - par sinistre et par année d'assurance, après achèvement des travaux
 - Dommages causés par l'amianté (tous dommages confondus) : 1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance
 - Dommages causés par l'atteinte à l'environnement : 1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance

OPERATION D'UN COUT COMPRIS ENTRE 15 M EUR ET 30 M EUR :

- La garantie pour des opérations d'un coût entre 15 M EUR et 30 M EUR s'applique sous réserve qu'un CCRD soit souscrit.

MISSION OPC : ORDONNANCEMENT PILOTAGE COORDINATION :

Les garanties RC et RCD du contrat sont étendues aux interventions de l'assuré pour des missions d'OPC sur les chantiers dans lesquels il détient déjà un marché.

GROUPEMENT MOMENTANE D'ENTREPRISE :

Les garanties RC du contrat sont étendues à l'intervention de l'assuré en tant que membre de groupement conjoint solidaire et non solidaire y compris en qualité de mandataire dudit groupement.

A la date de délivrance de cette attestation, ce contrat couvre, dans les conditions définies contractuellement, les conséquences pécuniaires résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile liée à ses activités professionnelles

Ce contrat comprend les garanties suivantes dont les montants sont délivrés pour la totalité des Assurés dénommés au contrat :

INDEX DU BATIMENT BT 01		
Responsabilité Civile Professionnelle - Entreprise de construction		
Nature des garanties	Montant des garanties (par sinistre et par année d'assurance)	Montant des franchises (non indexé) (3)
A. Tous dommages confondus dont :	15 000 000 EUR (non indexé)	
B. Dommages corporels et immatériels consécutifs (1)	10 000 000 EUR (non indexé)	
.Limité en cas de faute inexcusable à	3 500 000 EUR (non indexé)	Néant
.Utilisation ou déplacement d'un véhicule	sans limitation de somme	
C. Dommages matériels et immatériels consécutifs (1)	4 340 000 EUR	
.dont par vol commis par vos préposés	58 700 EUR	10 000 EUR (2)
D. Dommages subis par les biens et documents confiés	372 000 EUR	
E. Dommages immatériels non consécutifs (hors performance énergétique) (1)	744 000 EUR	10 000 (2)
F. Dommages résultant d'erreur d'implantation de constructions (tous dommages confondus) (1)	372 000 EUR	10 000
G. Dommages intermédiaires	496 000 EUR	10 000
H. Dommages causés par l'amiante (tous dommages confondus) (1)	744 000 EUR	10 000 (sauf dommages corporels)
I. Dommages par atteintes à l'environnement accidentelles se produisant dans l'enciente de l'un des établissements de l'assuré(4)	502 000 EUR	
.dont frais d'urgence	50 200 EUR	
J. Préjudice écologique (1)	372 000 EUR	
K. Pertes pécuniaires environnementales	372 000 EUR	
.dont responsabilité environnementale	124 000 EUR	10 000 EUR
.dont frais de dépollution des sols et des eaux	124 000 EUR	
.dont frais de dépollution des biens immobiliers et mobiliers	124 000 EUR	

- (1) Pour les sinistres survenus avant achèvement des travaux, le montant de garantie s'entend par sinistre.
- (2) Les niveaux de franchises sont multipliés par DEUX en cas de travaux par points chauds si non-respect du permis de feu, et en cas d'explosion si non-respect de la procédure DICT (Déclaration d'intention de commencement de travaux), dès lors que ces procédures sont applicables.
- (3) Pour un même sinistre, il est fait application de la franchise la plus élevée

Cette attestation, valable pour la période du **01 01 2024 au 31 12 2024**, est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.
Elle ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat d'assurance auxquelles elles se réfèrent.

Fait le 09/01/2024
A Le Mans

L'Assureur,



Agence n°: 17172

SARL ESPRIT D'ASSURANCE

AGENT GENERAL EXCLUSIF MMA

N°ORIAS 17000494 www.orias.fr

3/5 PLACE ALBERT MOSSION

17260 GEMOZAC

Tél. 0546942013-FAX 0546942010

Email : agence.mma/gemozac@mma.fr

Réf. Ag : BOITE

Pt vente : 2

Pr. : VE

N° client : 32225083 M

SAS DELTA CTP

9002 RUE ELIE BARREAU

17000 LA ROCHELLE

SIRET 526 380 118 00046

MMA IARD Assurances Mutuelles - MMA IARD

certifie que SAS AGRAB PARTICIPATION

- a souscrit l'assurance MMA BTP, contrat n° 146374531 pour le compte de

- **SAS DELTA CTP**

pour garantir sa responsabilité civile liée aux activités professionnelles suivantes :
Entrepreneur général

Maçonnerie et béton armé sauf précontraint in situ

Amélioration des sols

Calfeutrement, protection, imperméabilité et étanchéité de façades

Carrelage Faïence, revêtement de surfaces en matériaux durs- Chapes et sols coulés

Etanchéité et imperméabilisation de cuvelage, réservoirs et piscines

Fondations spéciales

Piscines

Voiries et réseaux divers (V.R.D)

Démolition sans utilisation d'explosifs

Terrassement

Traitements de l'amiante

Etanchéité de toitures, terrasses et planchers intérieurs.

Dispositions diverses au contrat :

Les entités dénommées au contrat n'ont pas la qualité de tiers entre elles sauf en ce qui concerne les dommages matériels et corporels.

En cas d'intervention de plusieurs assurés sur un même chantier, pour les garanties RC professionnelle (y compris RC exploitation), l'engagement annuel maximum pour toutes les entités assurées confondues ne pourra être supérieur à :

- Tous dommages confondus de 15 000 000 euros par sinistre et par année d'assurance, dont :

- Dommages corporels et immatériels consécutifs limités à la faute inexcusable de 5 000 000 euros / sinistre et par an (non indexés)
- Dommages subis par les biens et documents confiés : 1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance
- Dommages immatériels non consécutifs (hors performance énergétique) : 1 500 000 EUR
 - par sinistre, avant achèvement des travaux
 - par sinistre et par année d'assurance, après achèvement des travaux
- Dommages causés par l'amiante (tous dommages confondus) : 1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance
- Dommages causés par l'atteinte à l'environnement : 1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance

OPERATION D'UN COUT COMPRIS ENTRE 15 M EUR ET 30 M EUR :

- La garantie pour des opérations d'un coût entre 15 M EUR et 30 M EUR s'applique sous réserve qu'un CCRD soit souscrit.

MISSION OPC : ORDONNANCEMENT PILOTAGE COORDINATION :

Les garanties RC et RCD du contrat sont étendues aux interventions de l'assuré pour des missions d'OPC sur les chantiers dans lesquels il détient déjà un marché.

GROUPEMENT MOMENTANE D'ENTREPRISE :

Les garanties RC du contrat sont étendues à l'intervention de l'assuré en tant que membre de groupement conjoint solidaire et non solidaire y compris en qualité de mandataire dudit groupement.

A la date de délivrance de cette attestation, ce contrat couvre, dans les conditions définies contractuellement, les conséquences pécuniaires résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile liée à ses activités professionnelles

Ce contrat comprend les garanties suivantes dont les montants sont délivrés pour la totalité des Assurés dénommés au contrat :

INDEX DU BATIMENT BT 01		
Responsabilité Civile Professionnelle - Entreprise de construction		
Nature des garanties	Montant des garanties (par sinistre et par année d'assurance)	Montant des franchises (non indexé) (3)
A. Tous dommages confondus dont :	15 000 000 EUR (non indexé)	
B. Dommages corporels et immatériels consécutifs (1)	10 000 000 EUR (non indexé)	
.Limité en cas de faute inexcusable à	3 500 000 EUR (non indexé)	Néant
.Utilisation ou déplacement d'un véhicule	sans limitation de somme	
C. Dommages matériels et immatériels consécutifs (1)	4 340 000 EUR	
.dont par vol commis par vos préposés	58 700 EUR	10 000 EUR (2)
D. Dommages subis par les biens et documents confiés	372 000 EUR	
E. Dommages immatériels non consécutifs (hors performance énergétique) (1)	744 000 EUR	10 000 (2)
F. Dommages résultant d'erreur d'implantation de constructions (tous dommages confondus) (1)	372 000 EUR	10 000
G. Dommages intermédiaires	496 000 EUR	10 000
H. Dommages causés par l'amiante (tous dommages confondus) (1)	744 000 EUR	10 000 (sauf dommages corporels)
I. Dommages par atteintes à l'environnement accidentelles se produisant dans l'enciente de l'un des établissements de l'assuré(4)	502 000 EUR	
.dont frais d'urgence	50 200 EUR	
J. Préjudice écologique (1)	372 000 EUR	
K. Pertes pécuniaires environnementales	372 000 EUR	
.dont responsabilité environnementale	124 000 EUR	10 000 EUR
.dont frais de dépollution des sols et des eaux	124 000 EUR	
.dont frais de dépollution des biens immobiliers et mobiliers	124 000 EUR	

- (1) Pour les sinistres survenus avant achèvement des travaux, le montant de garantie s'entend par sinistre.
- (2) Les niveaux de franchises sont multipliés par DEUX en cas de travaux par points chauds si non-respect du permis de feu, et en cas d'explosion si non-respect de la procédure DICT (Déclaration d'intention de commencement de travaux), dès lors que ces procédures sont applicables.
- (3) Pour un même sinistre, il est fait application de la franchise la plus élevée

Cette attestation, valable pour la période du **01 01 2024 au 31 12 2024**, est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.
Elle ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat d'assurance auxquelles elles se réfèrent.

Fait le 09/01/2024
A Le Mans

L'Assureur,



ATTESTATION D'ASSURANCE

MMA IARD Assurances Mutuelles – MMA IARD

Atteste que : **ALM ALLAIN 11 RUE DES PERCHES 17100 SAINTES**

N° DE SIRET : **526 380 118 00038**

est titulaire du contrat d'assurance de **responsabilité de nature décennale n°146374531**

pour la période **du 01 01 2024 au 31 12 2024**

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles ou missions suivantes :

Entrepreneur général :

Entrepreneur tous corps d'états qui contracte avec un maître d'ouvrage le marché global d'exécution de la construction de l'ouvrage. Il réalise la totalité des travaux ou les donne partiellement ou en totalité en sous-traitance. Il peut également assumer l'ordonnancement, le pilotage et la coordination des travaux, **à l'exclusion de la maîtrise d'œuvre.**

Maçonnerie et béton armé sauf précontraint in situ :

Réalisation de maçonnerie en béton armé préfabriqué ou non, en béton précontraint préfabriqué (hors précontrainte in situ), en blocs agglomérés de mortier ou de béton cellulaire, en pierres naturelles ou briques, ceci tant en infrastructure qu'en superstructure, par toutes les techniques de maçonneries de coulage, hourdage (hors revêtement mural agrafé, attaché ou collé). Cette activité comprend les travaux de : - enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, - ravalement en maçonnerie, - briquetage, pavage, - dallage, chape, - fondations **autres que pieux, micropieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes et toutes les autres techniques équivalentes**, ainsi que les **travaux accessoires ou complémentaires** de : - terrassement, drainage et de canalisations enterrées, - complément d'étanchéité des murs enterrés, - pose de matériaux contribuant à l'isolation intérieure, - pose de renforts bois ou métal nécessités par l'ouverture de baies et les reprises en sous-œuvre, - démolition et V.R.D., - pose d'huissieries, - pose d'éléments simples de charpente, ne comportant ni entaille, ni assemblage, et scellés directement à la maçonnerie, et à l'exclusion de toute charpente préfabriquée dans l'industrie, - plâtrerie, - carrelage, faïence et revêtement en matériaux durs à base minérale, - calfeutrement de joints. Et les travaux suivants liés à la fumisterie : - construction, réparation et entretien d'âtres et foyers ouverts (hors fours et cheminées industriels), - conduits de fumées et de ventilation à usage domestique et individuel, - ravalement et réfection des souches hors combles, - construction de cheminées à usage domestique et individuel, - revêtement en carreaux et panneaux de faïence. **Est exclue la réalisation de silos d'une capacité supérieure à 3 000 m3, piscines, bâtiments d'élevage industriel.**

Sont exclues la protection et la réfection de façade par revêtement d'imperméabilisation et par revêtement plastique épais.

Traitements anti-thermite préventif béton :

L'assuré déclare sous-traiter à des entreprises dûment agréées le traitement préalable antiparasitaire des sols (à titre accessoire et complémentaire à ses chantiers de maçonnerie, à l'exclusion de tous autres) par produit physico-chimique bénéficiant d'un avis technique du CSTB et certifié CSTB P+.

Amélioration des sols :

Traitement, drainage, renforcement et confortement des sols en place en vue d'en améliorer les caractéristiques physiques et mécaniques, par toute technique autre que pieux, micro-pieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes. Cette activité comprend la pose de géotextiles (hors géo membranes), les sondages et forages.

Calfeutrement, protection, imperméabilité et étanchéité de façades :

Réalisation de travaux de protection et de réfection des façades par enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, revêtement d'imperméabilisation à base de polymères de classe I1 I2, I3 et systèmes d'étanchéité à base de polymère de classe I4.

Cette activité comprend les travaux de :

- étanchéité des sols d'ouvrage lorsqu'il domine les parties non closes du bâtiment,
- calfeutrement de joints de construction aux fins d'étanchéité à l'eau et à l'air,
- d'isolation thermique par l'extérieur.

Carrelage Faïence - Revêtement de surfaces en matériaux durs - chapes et sols coulés :

Réalisation de revêtements de surfaces en carrelage ou tout autre produit en matériaux durs, naturels ou artificiels (hors agrafages, attaches), chapes et sols coulés.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- pose de résilient acoustique ou d'isolation sous chape ou formes flottantes,
- étanchéité sous carrelage non immergé,
- protection par imperméabilisation des supports de carrelage et faïence.

Sont exclus les revêtements en résine coulée et les carrelages immergés.

Etanchéité et imperméabilisation de cuvelage, réservoirs et piscines :

Réalisation de travaux d'étanchéité et d'imperméabilisation de cuvelage d'ouvrages en sous-pression hydrostatique, de réservoirs et piscines en béton armé et béton précontraint.

Cette activité comprend les travaux préparatoires, comme ceux de protection et de traitement de tous les joints.

Fondations spéciales :

Réalisation, y compris dans le cadre de travaux de reprise en sous-œuvre, de pieux, micro-pieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes.

Cette activité comprend les travaux de rabattement de nappes, les sondages et forages, les tirants d'ancrage.

Piscines :

Réalisation de piscines y compris les organes et équipements nécessaires à leur utilisation,
hors technique de géothermie et pose de capteurs solaires.

Voierie réseau divers (V.R.D.) :

Réalisation de réseaux de canalisations de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.

Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

Sont exclus, le comblement de carrières, la dépollution des sols.

Démolition sans utilisation d'explosifs :

Démolition ou déconstruction, totale ou partielle, d'ouvrages par des moyens manuels ou mécaniques (avec explosifs).

Cette activité comprend, pour les raccordements et la protection des existants, les travaux accessoires et complémentaires de :

- maçonnerie,
- zinguerie, couverture et étanchéité,
- V.R.D.

Terrassement :

Défrichement, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert, de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf pour les carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux – mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'un ouvrage. Cette activité comprend les sondages et forages.

Sont exclus le comblement de carrières, la dépollution des sols.

Traitemenent de l'amianté :

Retrait de l'amianté, de matériaux et produits en contenant, ainsi que leur élimination ou leur confinement, dans tout ouvrage ou partie d'ouvrage.

Etanchéité de toitures, terrasses et planchers intérieurs :

Réalisation d'étanchéité de toitures, terrasses et planchers intérieurs par la mise en œuvre de matériaux bitumeux ou de synthèse sur des supports horizontaux ou inclinés, y compris la pose du support d'étanchéité.

Cette activité comprend dans la limite éventuelle fixée au procédé, la mise en œuvre de matériaux d'isolation et inclut tous travaux préparant l'application ou assurant la protection du revêtement étanche, ainsi que l'étanchéité des ouvrages.

Ainsi que la réalisation des travaux de :

- étanchéité de paroi enterrée,
- zinguerie et éléments accessoires en PVC,
- châssis de toit (y compris exutoires en toiture),
- pose de membrane d'étanchéité photovoltaïque, hors conception de l'installation électrique.

*Attention : dès lors que figure dans la définition d'une activité la mention de « travaux accessoires et/ou complémentaires * », il est rappelé que lesdits travaux répertoriés comme « accessoires et/ou complémentaires* » ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. Si tel était le cas, ces travaux seraient alors réputés garantis.*

Dispositions diverses au contrat :

Les entités dénommées au contrat n'ont pas la qualité de tiers entre elles sauf en ce qui concerne les dommages matériels et corporels.

En cas d'intervention de plusieurs assurés sur un même chantier, pour les garanties RC professionnelle (y compris RC exploitation), l'engagement annuel maximum pour toutes les entités assurées confondues ne pourra être supérieur à :

- Tous dommages confondus de 15 000 000 euros par sinistre et par année d'assurance, dont :
 - Dommages corporels et immatériels consécutifs limités à la faute inexcusable de 5 000 000 euros / sinistre et par an (non indexés)
 - Dommages subis par les biens et documents confiés : 1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance
 - Dommages immatériels non consécutifs (hors performance énergétique) : 1 500 000 EUR
 - par sinistre, avant achèvement des travaux
 - par sinistre et par année d'assurance, après achèvement des travaux
 - Dommages causés par l'amianté (tous dommages confondus) : 1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance
 - Dommages causés par l'atteinte à l'environnement : 1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance

OPERATION D'UN COUT COMPRIS ENTRE 15 M EUR ET 30 M EUR :

- La garantie pour des opérations d'un coût entre 15 M EUR et 30 M EUR s'applique sous réserve qu'un CCRD soit souscrit.

MISSION OPC : ORDONNANCEMENT PILOTAGE COORDINATION :

Les garanties RC et RCD du contrat sont étendues aux interventions de l'assuré pour des missions d'OPC sur les chantiers dans lesquels il détient déjà un marché.

GROUPEMENT MOMENTANE D'ENTREPRISE :

Les garanties RC et RCD du contrat sont étendues à l'intervention de l'assuré en tant que membre de groupement conjoint solidaire et non solidaire y compris en qualité de mandataire dudit groupement.

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances,
- aux travaux réalisés en France métropolitaine,
- aux chantiers dont le coût total prévisionnel de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15 000 000 Euros,
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
 - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P ou à des recommandations professionnelles acceptées par la C2P,
 - procédés ou produits faisant l'objet, au jour de la passation du marché, d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (Atec), valides et non mis en observation par la C2P,
 - procédés ou produits faisant l'objet, au plus tard le jour de la réception (au sens de l'article 1792-6 du code civil), d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (Atex) avec avis favorable.

Les règles professionnelles acceptées par la C2P (commission prévention produits mis en œuvre par l'Agence Qualité Construction), les recommandations professionnelles acceptées par la C2P et les procédés ou produits mis en observation par la C2P sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com)

- aux ouvrages ou travaux qui ne présentent ni de caractère(s) exceptionnel(s) ni de caractère(s) inusuel(s),

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques ci-dessus énoncées, l'assuré en informe l'assureur.

ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENTNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévues par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.	En habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage
La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.
Durée et maintien de la garantie	
La garantie couvre pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Par dérogation aux dispositions figurant dans le tableau ci-dessus, le montant de la garantie hors habitation couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.

Dans la mesure où elles sont souscrites, les garanties obligatoires et complémentaires de responsabilité civile décennale, à l'exception de la garantie bon fonctionnement, sont gérées en capitalisation. Les autres garanties sont gérées en répartition.

GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENTNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.	Se reporter au tableau de garanties ci-après
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126.
MMA IARD, Société anonyme, au capital de 537 052 368 euros entièrement versé - RCS Le Mans 440 048 882.

Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9.

Entreprises régies par le code des assurances. -IDU REP Eco circulaire FR231780_03XLOT

ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENTNALE SUR DES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE

L'Assurance de responsabilité décennale sur des ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance s'applique aux chantiers dont le coût total prévisionnel de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 7 000 000 Euros.

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré, lorsque celle-ci est recherchée sur le fondement de la présomption établie par l'article 1792 du Code civil.	
La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	Se reporter au tableau de garanties ci-après
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-1 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

TABLEAU DE GARANTIES

INDEX DU BATIMENT BT 01

Ce contrat comprend les garanties suivantes dont les montants sont délivrés pour la totalité des Assurés dénommés au contrat :

Responsabilité Civile Décennale – Entreprises de construction		
Nature des garanties	Montant des garanties par sinistre	Montant des franchises (non indexé) par sinistre (1) (2)
Responsabilité civile décennale ouvrages soumis à obligation d'assurance (gestion en capitalisation)		
Responsabilité décennale locateur d'ouvrages (articles L241-1 et L241-2 du code des assurances)	à hauteur du coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage. Les travaux de réparation comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	10 000
Responsabilité en qualité de sous-traitant (article 1792-4-2 du code civil)		
Responsabilité civile décennale ouvrages non soumis à obligation d'assurance		
Dommages matériels aux ouvrages non soumis à obligation d'assurance selon l'article L243-1-1 du code des assurances (y compris les frais de déblaiement)	3 720 000	10 000
Garanties complémentaires après réception		
Bon fonctionnement des éléments d'équipement sur ouvrages soumis à obligation d'assurance (article 1792-3 du code civil)	2 230 000	10 000
Bon fonctionnement des éléments d'équipement sur ouvrages non soumis à obligation d'assurance (article 1792-3 du code civil)	1 240 000	10 000
Fonctionnement des équipements professionnels	248 000	3 200
Dommages aux existants (y compris frais de déblaiement)	1 860 000	
Dommages matériels affectant les travaux non constitutifs d'ouvrages	496 000	10 000
Dommages immatériels consécutifs	1 610 000	

(1) La franchise est doublée en cas de défaut ou d'insuffisance d'assurance du sous-traitant au jour du sinistre.

(2) Une seule franchise pour un même sinistre « Responsabilité civile décennale », la plus élevée.

(3) Les montants des garanties constituent notre engagement maximum pour l'ensemble des assurés.



Au-delà de l'une de ces limites, qui conditionnent l'application du contrat, l'assuré doit se rapprocher de son assureur.

La présente attestation ne vaut pas dès lors qu'il est recouru à un contrat collectif de responsabilité décennale (CCRD).

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager l'assureur, au-delà des clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Le Mans, le 09/01/2024

L'Assureur,

ATTESTATION D'ASSURANCE

MMA IARD Assurances Mutuelles – MMA IARD

Atteste que :

SAS DELTA CTP 9002 RUE ELIE BARREAU 17000 LA ROCHELLE

N° DE SIRET : **526 380 118 00053**

est titulaire du contrat d'assurance de **responsabilité de nature décennale n°146374531**

pour la période du **01 01 2024** au **31 12 2024**

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles ou missions suivantes :

Entrepreneur général :

Entrepreneur tous corps d'états qui contracte avec un maître d'ouvrage le marché global d'exécution de la construction de l'ouvrage. Il réalise la totalité des travaux ou les donne partiellement ou en totalité en sous-traitance. Il peut également assumer l'ordonnancement, le pilotage et la coordination des travaux, à l'exclusion de la maîtrise d'œuvre.

Maçonnerie et béton armé sauf précontraint in situ :

Réalisation de maçonnerie en béton armé préfabriqué ou non, en béton précontraint préfabriqué (hors précontrainte in situ), en blocs agglomérés de mortier ou de béton cellulaire, en pierres naturelles ou briques, ceci tant en infrastructure qu'en superstructure, par toutes les techniques de maçonneries de coulage, hourdage (hors revêtement mural agrafé, attaché ou collé). Cette activité comprend les travaux de : - enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, - ravalement en maçonnerie, - briquetage, pavage, - dallage, chape, - fondations autres que pieux, micropieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes et toutes les autres techniques équivalentes, ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires* de : - terrassement, drainage et de canalisations enterrées, - complément d'étanchéité des murs enterrés, - pose de matériaux contribuant à l'isolation intérieure, - pose de renforts bois ou métal nécessités par l'ouverture de baies et les reprises en sous-œuvre, - démolition et V.R.D., - pose d'huisseries, - pose d'éléments simples de charpente, ne comportant ni entaille, ni assemblage, et scellés directement à la maçonnerie, et à l'exclusion de toute charpente préfabriquée dans l'industrie, - plâtrerie, - carrelage, faïence et revêtement en matériaux durs à base minérale, - calfeutrement de joints. Et les travaux suivants liés à la fumisterie : - construction, réparation et entretien d'âtres et foyers ouverts (hors fours et cheminées industriels), - conduits de fumées et de ventilation à usage domestique et individuel, - ravalement et réfection des souches hors combles, - construction de cheminées à usage domestique et individuel, - revêtement en carreaux et panneaux de faïence. **Est exclue la réalisation de silos d'une capacité supérieure à 3 000 m3, piscines, bâtiments d'élevage industriel.**

Sont exclues la protection et la réfection de façade par revêtement d'imperméabilisation et par revêtement plastique épais.

Traitement anti-thermite préventif béton :

L'assuré déclare sous-traiter à des entreprises dûment agréées le traitement préalable antiparasitaire des sols (à titre accessoire et complémentaire à ses chantiers de maçonnerie, à l'exclusion de tous autres) par produit physico-chimique bénéficiant d'un avis technique du CSTB et certifié CSTB P+.

Amélioration des sols :

Traitement, drainage, renforcement et confortement des sols en place en vue d'en améliorer les caractéristiques physiques et mécaniques, par toute technique autre que pieux, micro-pieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes. Cette activité comprend la pose de géotextiles (hors géo membranes), les sondages et forages.

Calfeutrement, protection, imperméabilité et étanchéité de façades :

Réalisation de travaux de protection et de réfection des façades par enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, revêtement d'imperméabilisation à base de polymères de classe I1 I2, I3 et systèmes d'étanchéité à base de polymère de classe I4.

Cette activité comprend les travaux de :

- étanchéité des sols d'ouvrage lorsqu'il domine les parties non closes du bâtiment,
- calfeutrement de joints de construction aux fins d'étanchéité à l'eau et à l'air,
- d'isolation thermique par l'extérieur.

Carrelage Faïence - Revêtement de surfaces en matériaux durs - chapes et sols coulés :

Réalisation de revêtements de surfaces en carrelage ou tout autre produit en matériaux durs, naturels ou artificiels (hors agrafages, attaches), chapes et sols coulés.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- pose de résilient acoustique ou d'isolation sous chape ou formes flottantes,
- étanchéité sous carrelage non immergé,
- protection par imperméabilisation des supports de carrelage et faïence.

Sont exclus les revêtements en résine coulée et les carrelages immergés.

Etanchéité et imperméabilisation de cuvelage, réservoirs et piscines :

Réalisation de travaux d'étanchéité et d'imperméabilisation de cuvelage d'ouvrages en sous-pression hydrostatique, de réservoirs et piscines en béton armé et béton précontraint.

Cette activité comprend les travaux préparatoires, comme ceux de protection et de traitement de tous les joints.

Fondations spéciales :

Réalisation, y compris dans le cadre de travaux de reprise en sous-œuvre, de pieux, micro-pieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes.

Cette activité comprend les travaux de rabattement de nappes, les sondages et forages, les tirants d'ancrage.

Piscines :

Réalisation de piscines y compris les organes et équipements nécessaires à leur utilisation,
hors technique de géothermie et pose de capteurs solaires.

Voierie réseau divers (V.R.D.) :

Réalisation de réseaux de canalisations de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.

Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

Sont exclus, le comblement de carrières, la dépollution des sols.

Démolition sans utilisation d'explosifs :

Démolition ou déconstruction, totale ou partielle, d'ouvrages par des moyens manuels ou mécaniques (avec explosifs).

Cette activité comprend, pour les raccordements et la protection des existants, les travaux accessoires et complémentaires de :

- maçonnerie,
- zinguerie, couverture et étanchéité,
- V.R.D.

Terrassement :

Défrichement, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert, de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf pour les carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux – mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'un ouvrage. Cette activité comprend les sondages et forages.

Sont exclus le comblement de carrières, la dépollution des sols.

Traitement de l'amiante :

Retrait de l'amiante, de matériaux et produits en contenant, ainsi que leur élimination ou leur confinement, dans tout ouvrage ou partie d'ouvrage.

Etanchéité de toitures, terrasses et planchers intérieurs :

Réalisation d'étanchéité de toitures, terrasses et planchers intérieurs par la mise en œuvre de matériaux bitumeux ou de synthèse sur des supports horizontaux ou inclinés, y compris la pose du support d'étanchéité.

Cette activité comprend dans la limite éventuelle fixée au procédé, la mise en œuvre de matériaux d'isolation et inclut tous travaux préparant l'application ou assurant la protection du revêtement étanche, ainsi que l'étanchéité des ouvrages.

Ainsi que la réalisation des travaux de :

- étanchéité de paroi enterrée,
- zinguerie et éléments accessoires en PVC,
- châssis de toit (y compris exutoires en toiture),
- pose de membrane d'étanchéité photovoltaïque, hors conception de l'installation électrique.

*Attention : dès lors que figure dans la définition d'une activité la mention de « travaux accessoires et/ou complémentaires * », il est rappelé que lesdits travaux répertoriés comme « accessoires et/ou complémentaires* » ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. Si tel était le cas, ces travaux seraient alors réputés garantis.*

Dispositions diverses au contrat :

Les entités dénommées au contrat n'ont pas la qualité de tiers entre elles sauf en ce qui concerne les dommages matériels et corporels.

En cas d'intervention de plusieurs assurés sur un même chantier, pour les garanties RC professionnelle (y compris RC exploitation), l'engagement annuel maximum pour toutes les entités assurées confondues ne pourra être supérieur à :

- Tous dommages confondus de 15 000 000 euros par sinistre et par année d'assurance, dont :
 - Dommages corporels et immatériels consécutifs limités à la faute inexcusable de 5 000 000 euros / sinistre et par an (non indexés)
 - Dommages subis par les biens et documents confiés : 1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance
 - Dommages immatériels non consécutifs (hors performance énergétique) : 1 500 000 EUR
 - par sinistre, avant achèvement des travaux
 - par sinistre et par année d'assurance, après achèvement des travaux
- Dommages causés par l'amiante (tous dommages confondus) : 1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance
- Dommages causés par l'atteinte à l'environnement : 1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance

OPERATION D'UN COUT COMPRIS ENTRE 15 M EUR ET 30 M EUR :

- La garantie pour des opérations d'un coût entre 15 M EUR et 30 M EUR s'applique sous réserve qu'un CCRD soit souscrit.

MISSION OPC : ORDONNANCEMENT PILOTAGE COORDINATION :

Les garanties RC et RCD du contrat sont étendues aux interventions de l'assuré pour des missions d'OPC sur les chantiers dans lesquels il détient déjà un marché.

GROUPEMENT MOMENTANE D'ENTREPRISE :

Les garanties RC et RCD du contrat sont étendues à l'intervention de l'assuré en tant que membre de groupement conjoint solidaire et non solidaire y compris en qualité de mandataire dudit groupement.

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances,
- aux travaux réalisés en France métropolitaine,
- aux chantiers dont le coût total prévisionnel de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15 000 000 Euros,
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
 - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P ou à des recommandations professionnelles acceptées par la C2P,
 - procédés ou produits faisant l'objet, au jour de la passation du marché, d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (Atec), valides et non mis en observation par la C2P,
 - procédés ou produits faisant l'objet, au plus tard le jour de la réception (au sens de l'article 1792-6 du code civil), d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (Atex) avec avis favorable.

Les règles professionnelles acceptées par la C2P (commission prévention produits mis en œuvre par l'Agence Qualité Construction), les recommandations professionnelles acceptées par la C2P et les procédés ou produits mis en observation par la C2P sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com)

- aux ouvrages ou travaux qui ne présentent ni de caractère(s) exceptionnel(s) ni de caractère(s) inusuel(s),

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques ci-dessus énoncées, l'assuré en informe l'assureur.

ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENTNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévues par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.	En habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage
La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.
Durée et maintien de la garantie	
La garantie couvre pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Par dérogation aux dispositions figurant dans le tableau ci-dessus, le montant de la garantie hors habitation couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.

Dans la mesure où elles sont souscrites, les garanties obligatoires et complémentaires de responsabilité civile décennale, à l'exception de la garantie bon fonctionnement, sont gérées en capitalisation. Les autres garanties sont gérées en répartition.

GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENTNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.	Se reporter au tableau de garanties ci-après
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126.
MMA IARD, Société anonyme, au capital de 537 052 368 euros entièrement versé - RCS Le Mans 440 048 882.

Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9.

Entreprises régies par le code des assurances. -IDU REP Eco circulaire FR231780_03XLOT

ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE SUR DES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE

L'Assurance de responsabilité décennale sur des ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance s'applique aux chantiers dont le coût total prévisionnel de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 7 000 000 Euros.

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré, lorsque celle-ci est recherchée sur le fondement de la présomption établie par l'article 1792 du Code civil.	
La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	Se reporter au tableau de garanties ci-après
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-1 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

TABLEAU DE GARANTIES

INDEX DU BATIMENT BT 01

Ce contrat comprend les garanties suivantes dont les montants sont délivrés pour la totalité des Assurés dénommés au contrat :

Responsabilité Civile Décennale – Entreprises de construction		
Nature des garanties	Montant des garanties par sinistre	Montant des franchises (non indexé) par sinistre (1) (2)
Responsabilité civile décennale ouvrages soumis à obligation d'assurance (gestion en capitalisation)		
Responsabilité décennale locateur d'ouvrages (articles L241-1 et L241-2 du code des assurances)	à hauteur du coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage. Les travaux de réparation comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	10 000
Responsabilité en qualité de sous-traitant (article 1792-4-2 du code civil)		
Responsabilité civile décennale ouvrages non soumis à obligation d'assurance		
Dommages matériels aux ouvrages non soumis à obligation d'assurance selon l'article L243-1-1 du code des assurances (y compris les frais de déblaiement)	3 720 000	10 000
Garanties complémentaires après réception		
Bon fonctionnement des éléments d'équipement sur ouvrages soumis à obligation d'assurance (article 1792-3 du code civil)	2 230 000	10 000
Bon fonctionnement des éléments d'équipement sur ouvrages non soumis à obligation d'assurance (article 1792-3 du code civil)	1 240 000	10 000
Fonctionnement des équipements professionnels	248 000	3 200
Dommages aux existants (y compris frais de déblaiement)	1 860 000	10 000
Dommages matériels affectant les travaux non constitutifs d'ouvrages	496 000	
Dommages immatériels consécutifs	1 610 000	

(1) La franchise est doublée en cas de défaut ou d'insuffisance d'assurance du sous-traitant au jour du sinistre.

(2) Une seule franchise pour un même sinistre « Responsabilité civile décennale », la plus élevée.

(3) Les montants des garanties constituent notre engagement maximum pour l'ensemble des assurés.



Au-delà de l'une de ces limites, qui conditionnent l'application du contrat, l'assuré doit se rapprocher de son assureur.

La présente attestation ne vaut pas dès lors qu'il est recouru à un contrat collectif de responsabilité décennale (CCRD).

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager l'assureur, au-delà des clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Le Mans, le 09/01/2024

L'Assureur,

ATTESTATION D'ASSURANCE

MMA IARD Assurances Mutuelles – MMA IARD

Atteste que :

SAS BATIMENT GENIE CIVIL CHARENTAIS ZAC LES GRANDS CHAMPS 4 RUE DU PETIT ROUILLAC 16710 ST YRIEIX SUR CHARENTE

N° DE SIRET : 526 380 118 00053

est titulaire du contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n°146374531

pour la période du **01 01 2024** au **31 12 2024**

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles ou missions suivantes :

Entrepreneur général :

Entrepreneur tous corps d'états qui contracte avec un maître d'ouvrage le marché global d'exécution de la construction de l'ouvrage.

Il réalise la totalité des travaux ou les donne partiellement ou en totalité en sous-traitance. Il peut également assumer l'ordonnancement, le pilotage et la coordination des travaux, à l'exclusion de la maîtrise d'œuvre.

Maçonnerie et béton armé sauf précontraint in situ :

Réalisation de maçonnerie en béton armé préfabriqué ou non, en béton précontraint préfabriqué (hors précontrainte in situ), en blocs agglomérés de mortier ou de béton cellulaire, en pierres naturelles ou briques, ceci tant en infrastructure qu'en superstructure, par toutes les techniques de maçonneries de coulage, hourdage (hors revêtement mural agrafé, attaché ou collé). Cette activité comprend les travaux de : - enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, - ravalement en maçonnerie, - briquetage, pavage, - dallage, chape, - fondations autres que pieux, micropieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes et toutes les autres techniques équivalentes, ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires* de : - terrassement, drainage et de canalisations enterrées, - complément d'étanchéité des murs enterrés, - pose de matériaux contribuant à l'isolation intérieure, - pose de renforts bois ou métal nécessités par l'ouverture de baies et les reprises en sous-œuvre, - démolition et V.R.D., - pose d'huisseries, - pose d'éléments simples de charpente, ne comportant ni entaille, ni assemblage, et scellés directement à la maçonnerie, et à l'exclusion de toute charpente préfabriquée dans l'industrie, - plâtrerie, - carrelage, faïence et revêtement en matériaux durs à base minérale, - calfeutrement de joints. Et les travaux suivants liés à la fumisterie : - construction, réparation et entretien d'âtres et foyers ouverts (hors fours et cheminées industriels), - conduits de fumées et de ventilation à usage domestique et individuel, - ravalement et réfection des souches hors combles, - construction de cheminées à usage domestique et individuel, - revêtement en carreaux et panneaux de faïence. Est exclue la réalisation de silos d'une capacité supérieure à 3 000 m3, piscines, bâtiments d'élevage industriel.

Sont exclues la protection et la réfection de façade par revêtement d'imperméabilisation et par revêtement plastique épais.

Traitement anti-thermite préventif béton :

L'assuré déclare sous-traiter à des entreprises dûment agréées le traitement préalable antiparasitaire des sols (à titre accessoire et complémentaire à ses chantiers de maçonnerie, à l'exclusion de tous autres) par produit physico-chimique bénéficiant d'un avis technique du CSTB et certifié CSTB P+.

Amélioration des sols :

Traitement, drainage, renforcement et confortement des sols en place en vue d'en améliorer les caractéristiques physiques et mécaniques, par toute technique autre que pieux, micro-pieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes.

Cette activité comprend la pose de géotextiles (hors géo membranes), les sondages et forages.

Calfeutrement, protection, imperméabilité et étanchéité de façades :

Réalisation de travaux de protection et de réfection des façades par enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, revêtement d'imperméabilisation à base de polymères de classe I1 I2, I3 et systèmes d'étanchéité à base de polymère de classe I4.

Cette activité comprend les travaux de :

- étanchéité des sols d'ouvrage lorsqu'il domine les parties non closes du bâtiment,
- calfeutrement de joints de construction aux fins d'étanchéité à l'eau et à l'air,
- d'isolation thermique par l'extérieur.

Carrelage Faïence - Revêtement de surfaces en matériaux durs - chapes et sols coulés :

Réalisation de revêtements de surfaces en carrelage ou tout autre produit en matériaux durs, naturels ou artificiels (hors agrafages, attaches), chapes et sols coulés.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- pose de résilient acoustique ou d'isolation sous chape ou formes flottantes,
- étanchéité sous carrelage non immergé,
- protection par imperméabilisation des supports de carrelage et faïence.

Sont exclus les revêtements en résine coulée et les carrelages immergés.

Etanchéité et imperméabilisation de cuvelage, réservoirs et piscines :

Réalisation de travaux d'étanchéité et d'imperméabilisation de cuvelage d'ouvrages en sous-pression hydrostatique, de réservoirs et piscines en béton armé et béton précontraint.

Cette activité comprend les travaux préparatoires, comme ceux de protection et de traitement de tous les joints.

Fondations spéciales :

Réalisation, y compris dans le cadre de travaux de reprise en sous-œuvre, de pieux, micro-pieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes.

Cette activité comprend les travaux de rabattement de nappes, les sondages et forages, les tirants d'ancrage.

Piscines :

Réalisation de piscines y compris les organes et équipements nécessaires à leur utilisation,
hors technique de géothermie et pose de capteurs solaires.

Voierie réseau divers (V.R.D.) :

Réalisation de réseaux de canalisations de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.

Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

Sont exclus, le comblement de carrières, la dépollution des sols.

Démolition sans utilisation d'explosifs :

Démolition ou déconstruction, totale ou partielle, d'ouvrages par des moyens manuels ou mécaniques (avec explosifs).

Cette activité comprend, pour les raccordements et la protection des existants, les travaux accessoires et complémentaires de :

- maçonnerie,
- zinguerie, couverture et étanchéité,
- V.R.D.

Terrassement :

Défrichement, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert, de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf pour les carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux – mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'un ouvrage. Cette activité comprend les sondages et forages.

Sont exclus le comblement de carrières, la dépollution des sols.

Traitement de l'amiante :

Retrait de l'amiante, de matériaux et produits en contenant, ainsi que leur élimination ou leur confinement, dans tout ouvrage ou partie d'ouvrage.

Etanchéité de toitures, terrasses et planchers intérieurs :

Réalisation d'étanchéité de toitures, terrasses et planchers intérieurs par la mise en œuvre de matériaux bitumeux ou de synthèse sur des supports horizontaux ou inclinés, y compris la pose du support d'étanchéité.

Cette activité comprend dans la limite éventuelle fixée au procédé, la mise en œuvre de matériaux d'isolation et inclut tous travaux préparant l'application ou assurant la protection du revêtement étanche, ainsi que l'étanchéité des ouvrages.

Ainsi que la réalisation des travaux de :

- étanchéité de paroi enterrée,
- zinguerie et éléments accessoires en PVC,
- châssis de toit (y compris exutoires en toiture),
- pose de membrane d'étanchéité photovoltaïque, hors conception de l'installation électrique.

*Attention : dès lors que figure dans la définition d'une activité la mention de « travaux accessoires et/ou complémentaires * », il est rappelé que lesdits travaux répertoriés comme « accessoires et/ou complémentaires* » ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. Si tel était le cas, ces travaux seraient alors réputés garantis.*

Dispositions diverses au contrat :

Les entités dénommées au contrat n'ont pas la qualité de tiers entre elles sauf en ce qui concerne les dommages matériels et corporels.

En cas d'intervention de plusieurs assurés sur un même chantier, pour les garanties RC professionnelle (y compris RC exploitation), l'engagement annuel maximum pour toutes les entités assurées confondues ne pourra être supérieur à :

- Tous dommages confondus de 15 000 000 euros par sinistre et par année d'assurance, dont :
 - Dommages corporels et immatériels consécutifs limités à la faute inexcusable de 5 000 000 euros / sinistre et par an (non indexés)
 - Dommages subis par les biens et documents confiés : 1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance
 - Dommages immatériels non consécutifs (hors performance énergétique) : 1 500 000 EUR
 - par sinistre, avant achèvement des travaux
 - par sinistre et par année d'assurance, après achèvement des travaux
- Dommages causés par l'amiante (tous dommages confondus) : 1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance
- Dommages causés par l'atteinte à l'environnement : 1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance

OPERATION D'UN COUT COMPRIS ENTRE 15 M EUR ET 30 M EUR :

- La garantie pour des opérations d'un coût entre 15 M EUR et 30 M EUR s'applique sous réserve qu'un CCRD soit souscrit.

MISSION OPC : ORDONNANCEMENT PILOTAGE COORDINATION :

Les garanties RC et RCD du contrat sont étendues aux interventions de l'assuré pour des missions d'OPC sur les chantiers dans lesquels il détient déjà un marché.

GROUPEMENT MOMENTANE D'ENTREPRISE :

Les garanties RC et RCD du contrat sont étendues à l'intervention de l'assuré en tant que membre de groupement conjoint solidaire et non solidaire y compris en qualité de mandataire dudit groupement.

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances,
- aux travaux réalisés en France métropolitaine,
- aux chantiers dont le coût total prévisionnel de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15 000 000 Euros,
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
 - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P ou à des recommandations professionnelles acceptées par la C2P,
 - procédés ou produits faisant l'objet, au jour de la passation du marché, d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (Atec), valides et non mis en observation par la C2P,
 - procédés ou produits faisant l'objet, au plus tard le jour de la réception (au sens de l'article 1792-6 du code civil), d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (Atex) avec avis favorable.

Les règles professionnelles acceptées par la C2P (commission prévention produits mis en œuvre par l'Agence Qualité Construction), les recommandations professionnelles acceptées par la C2P et les procédés ou produits mis en observation par la C2P sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com)

- aux ouvrages ou travaux qui ne présentent ni de caractère(s) exceptionnel(s) ni de caractère(s) inusuel(s),

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques ci-dessus énoncées, l'assuré en informe l'assureur.

ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENTNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévues par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.	En habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage
La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.
Durée et maintien de la garantie	
La garantie couvre pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Par dérogation aux dispositions figurant dans le tableau ci-dessus, le montant de la garantie hors habitation couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.

Dans la mesure où elles sont souscrites, les garanties obligatoires et complémentaires de responsabilité civile décennale, à l'exception de la garantie bon fonctionnement, sont gérées en capitalisation. Les autres garanties sont gérées en répartition.

GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENTNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.	Se reporter au tableau de garanties ci-après
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126.
MMA IARD, Société anonyme, au capital de 537 052 368 euros entièrement versé - RCS Le Mans 440 048 882.

Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9.

Entreprises régies par le code des assurances. -IDU REP Eco circulaire FR231780_03XLOT

ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE SUR DES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE

L'Assurance de responsabilité décennale sur des ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance s'applique aux chantiers dont le coût total prévisionnel de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 7 000 000 Euros.

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré, lorsque celle-ci est recherchée sur le fondement de la présomption établie par l'article 1792 du Code civil.	
La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	Se reporter au tableau de garanties ci-après
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-1 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

TABLEAU DE GARANTIES

INDEX DU BATIMENT BT 01

Ce contrat comprend les garanties suivantes dont les montants sont délivrés pour la totalité des Assurés dénommés au contrat :

Responsabilité Civile Décennale – Entreprises de construction		
Nature des garanties	Montant des garanties par sinistre	Montant des franchises (non indexé) par sinistre (1) (2)
Responsabilité civile décennale ouvrages soumis à obligation d'assurance (gestion en capitalisation)		
Responsabilité décennale locateur d'ouvrages (articles L241-1 et L241-2 du code des assurances)	à hauteur du coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage. Les travaux de réparation comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	10 000
Responsabilité en qualité de sous-traitant (article 1792-4-2 du code civil)		
Responsabilité civile décennale ouvrages non soumis à obligation d'assurance		
Dommages matériels aux ouvrages non soumis à obligation d'assurance selon l'article L243-1-1 du code des assurances (y compris les frais de déblaiement)	3 720 000	10 000
Garanties complémentaires après réception		
Bon fonctionnement des éléments d'équipement sur ouvrages soumis à obligation d'assurance (article 1792-3 du code civil)	2 230 000	10 000
Bon fonctionnement des éléments d'équipement sur ouvrages non soumis à obligation d'assurance (article 1792-3 du code civil)	1 240 000	10 000
Fonctionnement des équipements professionnels	248 000	3 200
Dommages aux existants (y compris frais de déblaiement)	1 860 000	10 000
Dommages matériels affectant les travaux non constitutifs d'ouvrages	496 000	
Dommages immatériels consécutifs	1 610 000	

(1) La franchise est doublée en cas de défaut ou d'insuffisance d'assurance du sous-traitant au jour du sinistre.

(2) Une seule franchise pour un même sinistre « Responsabilité civile décennale », la plus élevée.

(3) Les montants des garanties constituent notre engagement maximum pour l'ensemble des assurés.



Au-delà de l'une de ces limites, qui conditionnent l'application du contrat, l'assuré doit se rapprocher de son assureur.

La présente attestation ne vaut pas dès lors qu'il est recouru à un contrat collectif de responsabilité décennale (CCRD).

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager l'assureur, au-delà des clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Le Mans, le 09/01/2024

L'Assureur,

RELEVES D'IDENTITES BANCAIRES



RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
30047	14153	00076236801	28	EUR

CIC CHARENTE MARITIME ENTREP.

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	3004	7141	5300	0762	3680	128

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFRPP

Domiciliation

CIC CHARENTE MARITIME ENTREP.
9 B RUE FRANCOISE GIROUD
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05-46-28-16-20

Titulaire du compte (Account Owner)

ENTREPRISE A L M ALLAIN
11 RUE DES PERCHES
17100 SAINTES

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE



Entreprise Générale de Construction

Agence ALM ALLAIN

11 rue des Perches
17100 SAINTES
05 46 94 19 20
alm.allain@almallain.com
526 380 118 000 38

Agence DELTA CTP

9002 rue Élie Barreau
17000 LA ROCHELLE
05 46 37 53 93
delta.ctp@almallain.com
526 380 118 000 46

Agence BG2c

4 rue du Petit Rouillac
16710 St YRIEIX SUR CHARENTE
05 45 65 20 00
bg2c@almallain.com
526 380 118 000 53

Crédit Mutuel

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Bankue 15519	Guichet 39093	N° compte 00021791901	Clé 28	Devise EUR
------------------------	-------------------------	---------------------------------	------------------	----------------------

Domiciliation
CCM DE SAINTES

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)				
FR76	1551	9390	9300	0217
				9190
				128

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation

CCM DE SAINTES
1 RUE EUGENE FROMENTIN
17100 SAINTES
05 46 93 62 77

Titulaire du compte (Account Owner)

ENTREPRISE ALM ALLAIN
11 RUE DES PERCHES
17100 SAINTES

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE



Entreprise Générale de Construction

Agence ALM ALLAIN

11 rue des Perches
17100 SAINTES
05 46 94 19 20
alm.allain@almallain.com
526 380 118 000 38

Agence DELTA CTP

9002 rue Élie Barreau
17000 LA ROCHELLE
05 46 37 53 93
delta.ctp@almallain.com
526 380 118 000 46

Agence BG2c

4 rue du Petit Rouillac
16710 St YRIEIX SUR CHARENTE
05 45 65 20 00
bg2c@almallain.com
526 380 118 000 53



RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Banque 18829 **Guichet** 16426 **N° de compte** 072502034 40

Clé RIB
70

Titulaire du compte : ALM ALLAIN
11 RUE DES PERCHES
17100 SAINTES

Domiciliation : ARKEA BEI ANGOULEME

Devise : EUR

IBAN
FR76 1882 9164 2607 2502 0344 070

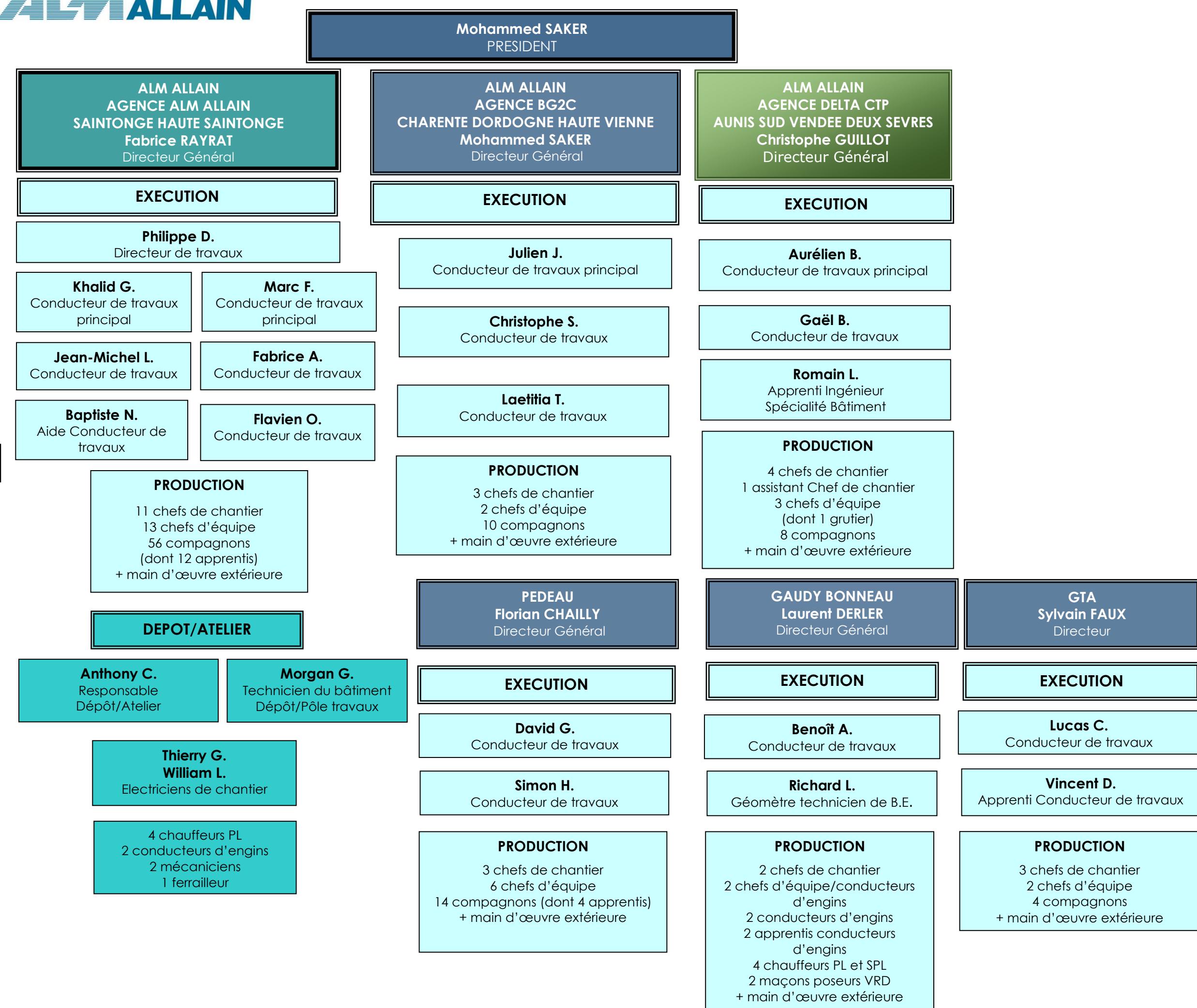
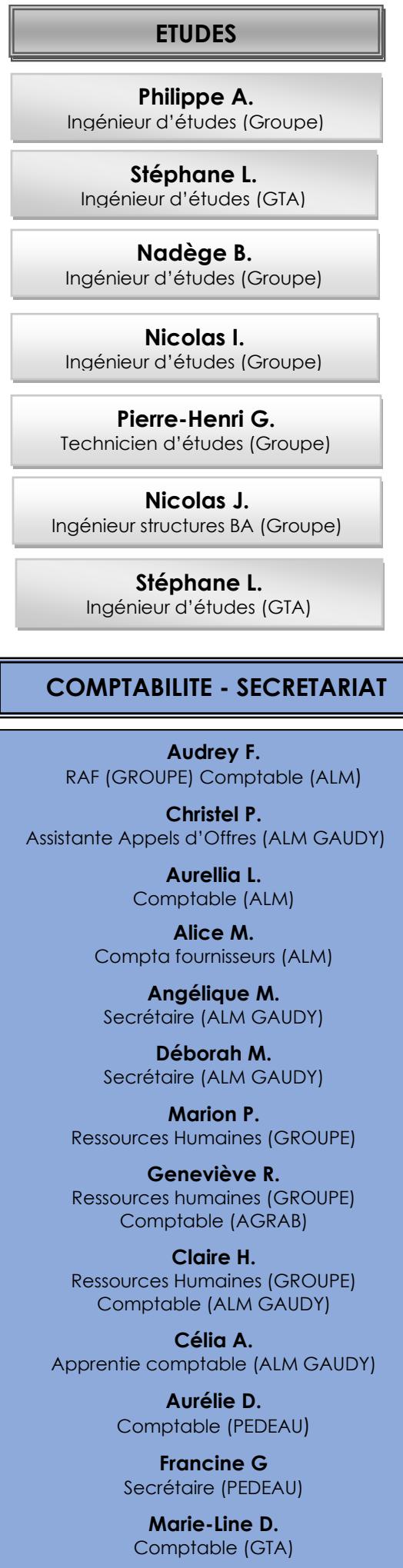
BIC
CMBRFR2BCME

TR_MASTR171812A1

ORGANIGRAMME & MOYENS

Groupe

ALM ALLAIN



Moyens en personnel

ENCADREMENT

- 1 Président
- 3 Directeur Général (agences ALM ALLAIN, DELTA CTP et BG2C)
- 1 Responsable administrative et financière
- 6 Chargés d'études
- 1 Apprenti Ingénieur spécialité bâtiment
- 1 Directeur Travaux
- 1 Chef de projet
- 4 Conducteurs de travaux « principal »
- 1 Conducteur de travaux TCE
- 6 Conducteurs de travaux
- 1 Aide conducteur de travaux
- 1 Responsable Dépôt/Atelier
- 1 Chargé de prévention « Hygiène/sécurité/environnement »

ADMINISTRATIF

- 1 Assistante Appel d'offres
- 1 Comptable
- 1 Apprentie comptable
- 1 Comptable fournisseurs
- 1 Comptable et ressources humaines
- 2 Assistantes Administratif et Technique
- 1 Assistante Ressources humaines et chargée de prévention
- 1 Assistante Ressources humaines et gestion prorata

PRODUCTION

- 1 Technicien du bâtiment (dépôt et pôle travaux)
- 1 Magasinier
- 24 Chefs de chantier
- 2 Assistants chefs de chantier
- 13 Chefs d'équipe
- 5 Grutiers
- 54 Maçons qualifiés
- 4 Chauffeurs poids lourds
- 2 Electriciens chantier
- 2 Mécaniciens de chantier
- 2 Maçons – atelier de préfabrication
- 4 Conducteurs d'engins
- 2 Agents d'entretien matériel de chantier
- 11 Apprentis maçons
- 40 Maçons (M.O. extérieure moyenne)

Matériel des entreprises du Groupe ALM ALLAIN

PARC AUTOMOBILE :

- Fourgon	Nb	5
- Fourgon Caisson	Nb	1
- Fourgon Plateau	Nb	43
- Fourgonnettes	Nb	17
- Voitures Liaisons	Nb	23
- Véhicule atelier	Nb	1
- Camion 26 Tonnes	Nb	2
- Camion 26 Tonnes avec grue	Nb	3
- Tracteur poids lourd + remorque porte char	Nb	1
- Remorque porte engins	Nb	3
- Remorque porte matériaux	Nb	1

MATERIELS LOURD :

- Grue POTAIN MDT238 – 70ml de flèche	Nb	1
- Grue POTAIN MDT235 – 70ml de flèche	Nb	1
- Grue GTMR POTAIN 386 A -50ml de flèche	Nb	1
- Grue GTMR POTAIN 386B – 50 ml de flèche	Nb	4
- Grue GTMR POTAIN IGO T 130 – 50ml de flèche	Nb	1
- Grue POTAIN IGO 50 – 40ml de flèche	Nb	2
- Grue GP MATIC 40 – 40ml de flèche	Nb	1
- Chariots télescopiques	Nb	17
- Chariots élévateurs	Nb	2
- Pelle Hydraulique 8T	Nb	2
- Pelle Hydraulique 5T	Nb	1
- Pelle Hydraulique 2.5T	Nb	3
- Pelle Hydraulique 2.0T	Nb	1
- Nacelle	Nb	1
- Sambron	Nb	1
- Compacteur	Nb	1

MATERIEL LEGER OU OUTILLAGE :

- Groupe électrogène 200kva	Nb	1
- Groupes électrogène portatif	Nb	2
- Gommeuses	Nb	2
- Compresseurs et accessoires	Nb	3
- Bétonnières	Nb	20
- Dame vibrante	Nb	3
- Hydro-nettoyeur	Nb	3
- Scie à pierre électrique 800	Nb	1
- Machine à enduire	Nb	1
- Matériel divers : Grignoteuse, scie de sol, marteau piqueur...	Nb	20
- Banc de poutre	Nb	5
- Banches	M2	1500
- Echafaudages	M2	2000
- Sécurité : Protections pavillonnaires, garde-corps...	M1	3000

MATERIEL DIVERS :

- | | | |
|------------------------|----|---------------------------|
| - Bureaux de chantiers | Nb | 110 simples et 40 doubles |
| - Sanitaires, Douches | Nb | 60 |
| - WC chimiques | Nb | 5 |

C.V & DIPLOMES

Personnel d'encadrement technique et d'études

Nom et prénom	Diplôme obtenu	Ancien eté dans la profession	Fonction dans l'entreprise	Niveau ou position (ETAM, Cadre)
SAKER Mohammed	Ingénieur Génie Civil	19	Président	Cadre
RAYRAT Fabrice	BTS Bâtiment	32	Directeur agence ALM	Cadre
GUILLOT Christophe	DUT Option Génie Civil	32	Directeur agence DELTA	Cadre
DERAT Philippe	D.U.T Génie civil	31	Directeur de travaux	Cadre
A. Philippe	Ingénieur E.N.S.E.E.I.H.T filière Hydraulique	24	Ingénieur d'études	Cadre
B. Nadège	D.U.T. Maîtrise Génie Civil	23	Ingénieur d'études	Cadre
I. Nicolas	Ingénieur Economiste	22	Ingénieur d'études	Cadre
G. Pierre Henri	D.U.T Génie Civil	21	Ingénieur d'études	Etam
F. Marc	DUT Génie Civil Licence en environnement construction et urbanisme	18	Conducteur de Travaux principal	Cadre
J. Julien	Master II Génie Civil Architectural et Urbain	9	Conducteur de travaux principal	Cadre
G. Khalid	Master II MGGCI	16	Conducteur de travaux principal	Cadre
L. Jean-Michel	ESJDB/DESS/BEP Bâtiment GO/BTS Bâtiment	21	Conducteur de travaux TCE	Cadre
A. Fabrice	Master Ingénierie du Bâtiment	7	Conducteur de travaux	Cadre
O. Flavien	BTS Bâtiment	8	Conducteur de travaux	Etam
A. Thomas	Ingénieur BTP	6	Conducteur de travaux	Etam
S. Christophe	BTS Génie Civil Bac STI Génie Civil	8	Conducteur de travaux	Etam
N. Baptiste	BTS Bâtiment	4	Aide Conducteur de travaux	Etam
C. Anthony	BAC PRO Etude de prix organisation et gestion chantier CAP Dessinateur en bâtiment	20	Responsable de dépôt	Etam

Mohammed SAKER

Date de Naissance : 09/06/1975

Date d'entrée dans l'entreprise : 2008

PRESIDENT

Diplômes Professionnels

- **1998** : Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil avec félicitations du Jury à l'ENI de St Etienne
- **1995** : BTS Etudes Techniques et économiques de la construction
Mention Gestion et Economie d'entreprise au Lycée P. Caraminot à Egletons
- **1993** : BAC Génie Civil au Lycée Emile Combès à Pons

Parcours professionnel

Depuis 2024	Président	Agence ALM ALLAIN
2022 - 2023	Directeur Général	Agence ALM ALLAIN
2013 - 2022	Directeur Général	BG2c, Saint Yrieix sur Charente
2008 - 2013	Gérant	BG2c, Jarnac
1999 - 2008	Directeur de Travaux	SAS MANNALIN, Cognac
1998 - 1999	Conducteur de Travaux	LEON GROSSE, St Denis de la Réunion

Fabrice RAYRAT

Date de Naissance : 31/10/1965

Date d'entrée dans l'entreprise : 02/08/2004

DIRECTEUR GENERAL

Diplômes Professionnels

- **1988** : BTS Adjoint technique d'entreprise du bâtiment à Felletin
- **1986** : BT Exécution de travaux à Felletin
- **1984** : BEP et CAP Constructeur de bâtiment à Royan

Parcours professionnel

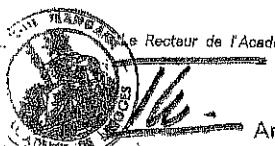
2022 à ce jour	Directeur Général	Agence ALM ALLAIN
2002 - 2022	Directeur de Travaux	Agence ALM ALLAIN
1991 - 2004	Conducteur de Travaux Chef de Service	JUGLAC, Pauillac (33)
1989 - 1990	Aide Conducteur de Travaux	G.T.M BTP, Bordeaux (33)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ACADEMIE DE LIMOGES

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

Spécialité ADJOINT TECHNIQUE D'ENTREPRISE DU BATIMENT
..... Mentions... RAPPORT DE STAGE... et... LEGISLATION
Délivré à M. Monsieur RAYRAT, Fabrice, Paul
né le 31 octobre 1965 à ROYAN (Charente Maritime)

Conformément au décret n° 56-931 du 14 septembre 1956 portant codification des textes législatifs concernant l'enseignement technique
— au décret n° 59-57 du 6 janvier 1959 modifié portant réforme de l'enseignement et notamment son article 35
— au décret n° 86-496 du 14 mars 1986 modifié portant règlement général du brevet de technicien supérieur
— à l'arrêté du 24 octobre 1952 modifié... portant règlement d'examen
— et à la délibération du jury en date du 28 juillet 1988



Le Recteur de l'Académie :

Arnaud PECHÉUL

Signature du titulaire :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Académie de LIMOGES

BREVET de TECHNICIEN

Spécialité EXECUTION DE TRAVAUX... (Bâtiment et travaux publics)
Délivré à Monsieur RAYRAT, Fabrice, Paul
né le 31 Octobre 1965 à ROYAN (Charente Maritime)

Conformément au décret n° 56-931 du 14 septembre 1956 (Titre VIII),

- au décret n° 59-57 du 6 janvier 1959 modifié portant réforme de l'enseignement et notamment son article 34
- au décret n° 64-42 du 14 janvier 1964 modifié, relatif à la délivrance du titre de technicien breveté
- et à la délibération du jury en date du 16 Juin 1986

Le Recteur de l'Académie :



DOM PASCHER

Signature du titulaire :

NOTA. — Il ne sera pas délivré de duplicata de ce diplôme. Il appartient au candidat d'établir lui-même les copies qui lui seront nécessaires et de les faire certifier conformes par le Maire ou le Commissaire de Police du lieu de sa résidence.

Christophe GUILLOT

Date de Naissance : 04/12/1967

Date d'entrée dans l'entreprise : 01/03/2004

DIRECTEUR D'ENTREPRISE

Diplômes Professionnels

- **1988** : D.U.T Option Génie Civil à La Rochelle
- **1986** : BAC série F4 option Génie Civil à La Roche sur Yon

Parcours professionnel

2022 à ce jour	Directeur Général	Agence DELTA CTP, La Rochelle
2006 - 2022	Directeur Général	DELTA CTP, La Rochelle
2004 - 2006	Directeur de Travaux	ALM ALLAIN, Cravans
2001 - 2004	Chef de service	G.T.M, La Rochelle
1990 – 2000	Conducteur de Travaux	Sté Atlantique de Travaux, La Rochelle

RÉPUBLIQUE
Ministère de l'Éducation nationale

FRANÇAISE
Université de PLUITIERS

Diplôme universitaire de Technologie

Le Directeur (1) (2) de l'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
Monsieur BUILLET CHRISTOPHE
n° 04-12-67 à ET GILLES CROIX VIE ES
a saisi fait aux conditions prescrites pour l'obtention du diplôme universitaire de Technologie.
Spécialité GENIE CIVIL
Options

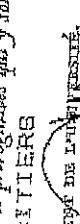
Etat à LE RUEILLE 12 DE l'INSTITUT UNIVERSITAIRE
Le Directeur (1) (2) DE l'INSTITUT UNIVERSITAIRE

Le Président de l'UNIVERSITÉ de
PLUITIERS
Vis à vis de la 26 juillet 1967
Vis à vis de l'organisation des études dans les différents départements des Instituts Universitaires de Technologie
Vis à vis de la délibération du jury en date du
30/06/68

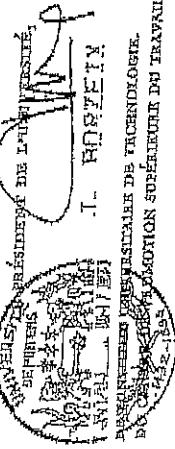
Demande à Monsieur BUILLET CHRISTOPHE

Le DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
Spécialité GENIE CIVIL
Options
peut enfin être délivré et prérogatives qu'il soit attribué.
Fait à PLUITIERS le

10/07/68

Signature du titulaire : 

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
T. BUILLET



Vis pour le Ministre et par délibération :
Le Directeur de l'Académie,
UNIVERSITÉ DES UNIVERSITÉS,
No 63072

UNIVERSITÉ DES UNIVERSITÉS
No 63072

DE PLUITIERS

Philippe ALLAIN

Date de Naissance : 24/12/1965

Date d'entrée dans l'entreprise : 06/01/1998

INGENIEUR D'ETUDES

Diplômes Professionnels

- **1988** : Diplôme d'ingénieur E.N.S.E.E.I.H.T, filière Hydraulique

Parcours professionnel

1998 à ce jour	Ingénieur d'études	ALM ALLAIN, Saintes
1994 - 1998		HYDROMEGA, Montréal
1989 - 1993		CEGELEC, Toulouse

INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
D'ELECTROTECHNIQUE, D'ELECTRONIQUE, D'INFORMATIQUE ET D'HYDRAULIQUE

CERTIFICAT PROVISOIRE

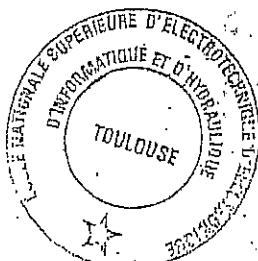
DIPLOMÉ D'INGÉNIEUR E.N.S.I.

Le Directeur de l'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ELECTROTECHNIQUE,
D'ELECTRONIQUE, D'INFORMATIQUE et D'HYDRAULIQUE DE TOULOUSE, certifie que

Monsieur ALLAIN Philippe
né le 24 décembre 1965 à Saintes (Ch.M)

a subi avec succès les épreuves prescrites pour l'obtention du diplôme
d'ingénieur E.N.S.E.E.I.H.T., filière HYDRAULIQUE, à la session de juin 1988

Fait à Toulouse, le 24 juin 1988.



L'Administrateur provisoire,

Professeur B. TRANNOY



N.B. : L'Intéressé, appelé à justifier de son grade, peut établir autant de copies ou de photocopies du présent certificat provisoire qu'il le désire ; il pourra les faire certifier conformes à l'original par le Maire ou le Commissaire de Police de sa résidence.

Sous aucun prétexte, il ne doit remettre ce document à un tiers car, d'une part, aucun duplicata ne peut être délivré et, d'autre part, le présent certificat doit être retourné au Secrétariat scolaire de l'Ecole (recommandé en cas d'envoi par poste) pour obtenir le diplôme en échange.

Nadège BATAILLE

Date de Naissance : 26/02/1976

Date d'entrée dans l'entreprise : 13/06/2008

INGENIEUR D'ETUDES

Diplômes Professionnels

- **1999** : Titre Ingénieur Maître à La Rochelle
- **1999** : Maîtrise Génie Civil à La Rochelle
- **1998** : Licence Génie Civil à La Rochelle
- **1997** : D.U.T Option Bâtiment à Egletons
- **1995** : BAC S à Figeac

Parcours professionnel

2008 à ce jour	Ingénieur d'études	Groupe ALM ALLAIN
2004 - 2008	Ingénieur d'études	ALM ALLAIN, Cravans
2000 - 2004	Ingénieur d'études	G.T.M, La Rochelle
1999 - 2000	Ingénieur d'études	S.A. T, La Rochelle

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

INSTITUT UNIVERSITAIRE PROFESSIONNALISÉ

MAÎTRISE

TITRE D'INGÉNIEUR-MAÎTRE

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 19 avril 1995 modifié relatif aux dénominations des diplômes et titre délivrés dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel au titre des instituts universitaires professionnalisés ;

Vu l'arrêté 03 novembre 1998 relatif aux habilitations de l'université de La Rochelle à délivrer des diplômes d'IUP ;

Vu les pièces justificatives produites par Mle Nadege Bories, née le 26 Février 1976 à Figeac (46)
en vue de son inscription en troisième année d'institut universitaire professionnelisé ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires ;

la MAÎTRISE et le TITRE D'INGÉNIEUR-MAÎTRE, spécialité GÉNIE CIVIL ET INFRASTRUCTURES, mention ASSEZ BIEN

est décernée à **Mle Nadege BORIES**

au titre de l'année universitaire 1998-1999

Le titulaire



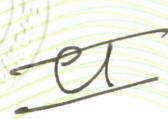
N° LAROCEL 2025577199819985

le Président,



Christian ESKENAZI

le Directeur,



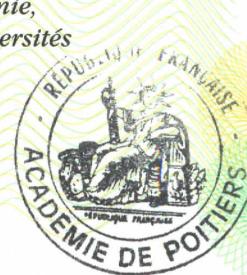
Christian INARD

Fait à Poitiers, le 09/12/1999

*Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités*



Franck METRAS



ACADEMIE DE LIMOGES

UNIVERSITÉ DE LIMOGES

ATTESTATION DE REUSSITE AU DIPLOME

Le Président de l'Université de Limoges atteste que le

**D.U.T. GENIE CIVIL
OPTION BATIMENT**

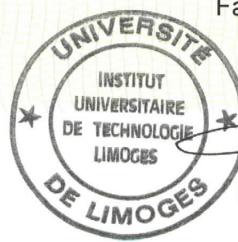
a été décerné(e) à

Madame BORIES NADEGE

née le 26 février 1976 à FIGEAC (046)

au titre de l'année universitaire 1996/1997

Fait à Limoges, le 4 juillet 1997



Le Président

Par délégation, le Directeur
Antonin NOUAILLES

N° étudiant : 9503040

Philippe DERAT

Date de Naissance : 14/02/1970

Date d'entrée dans l'entreprise : 11/09/2000

DIRECTEUR DE TRAVAUX

Diplômes Professionnels

- **1990** : D.U.T Option Génie Civil
 - **1988** : BAC E

Parcours professionnel

2000 à ce jour	Conducteur de Travaux Principal	ALM ALLAIN, Saintes
1990 - 2000	Conducteur de Travaux	E.T.P.I, Seine et Marne

Quelques chantiers réalisés à titre d'exemples

2021	PLATEFORME CHAUSSON A ST JEAN D'ANGELY	2 000 000€
2020	SUPER U ST ROGATIEN	1 400 000€
2019	CENTRE HELIO MARIN A ST TROJAN LES BAINS	2 100 000€
2018	MEDIATEQUE D'ANGOULEME	3 172 652€
2016-2018	CFA de LAGORD	4 299 176€
2017	IME BLAYE ET ST LAURENT DE MEDOC	1 314 567€
2015	CENTRE DES CONGRES JONZAC	1 956 131€
2014	ESPACE PORTE DE NIORT ST JEAN D'Y	1 159 740€
2014	MAISON DE SANTE BLAYE	670 000€

Julien JANS

Date de Naissance : 18/12/1989

Date d'entrée dans l'entreprise : 08/09/2014

CONDUCTEUR DE TRAVAUX PRINCIPAL

Diplômes Professionnels

- **2014** : Master II Génie Civil, Urbanisme et Aménagement
- **2012** : Licence Génie Civil
- **2009** : DUT Mesure-Physique

Parcours professionnel

2014 à ce jour

Conducteur de Travaux Principal

ALM ALLAIN, Saintes

Quelques chantiers réalisés à titre d'exemples

2023	Chais 17-18-19 MARTELL à Rouillac	4 000 000 €
2022	Lycée Jean Caillaud à Ruelle sur Touvre	208 202 €
2022	Extension Ecole à Arvert	226 522 €
2021	Maison de Santé de Royan et 15 logements	638 277 €
2020	Internat Hôpital de St Jean d'Angély	162 087 €
2018	EHPAD aux Touches de Périgny	253 000 €
2017	Maison de Santé de Burie	115 556 €

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE UNIVERSITÉ DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT CAMBRESIS

MASTER

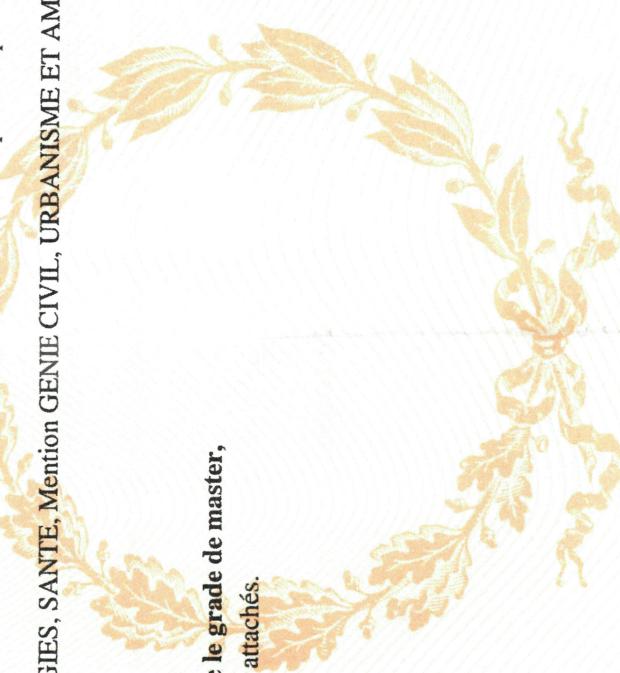
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et D.613.6 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 novembre 2011 relatif à l'habilitation de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambresis à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par M. JULIEN JANS, né le 18 décembre 1989 à SAINT SAULVE (059), en vue de son inscription au master ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE, Mention GENIE CIVIL, URBANISME ET AMENAGEMENT, spécialité GENIE CIVIL, ARCHITECTURAL ET URBAIN**
mention assez bien

est délivré à **M. JULIEN JANS**

au titre de l'année universitaire 2013-2014, et confère le **grade de master**,
pour en jour avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.



Fait à Lille, le 22 janvier 2015

Le Recteur

*Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités*

N° 201520130205ENCI 10938651

Mohamed OURAK

Le titulaire



Jean-Jacques Pollet

Jean-Michel LECHEVALLIER

Date de Naissance : 25/04/1970

Date d'entrée dans l'entreprise : 13/06/2022

CONDUCTEUR DE TRAVAUX TCE

Diplômes Professionnels

- **2007** : BTS Bâtiment ESJDB à Niort
- **2005** : BEP Bâtiment gros œuvre
- **2000** : Diplôme d'études supérieures spécialisées à l'administration des entreprises
- **1994** : Maîtrise de droit privé

Parcours professionnel

2022 à ce jour	Conducteur de Travaux TCE	ALM ALLAIN
2013 - 2022	Conducteur de Travaux TCE	VILQUIN FAYAT (16)
2001 - 2013	Chargé d'affaires travaux TCE	BOUQUET (79)
1996 - 2000	Cadre de production	SOGERMA ELF ATOCHEM GENERAL ELECTRIC

Quelques chantiers réalisés à titre d'exemples

2023	TRIBUNE DU STADE DEFLANDRE Marché de Conception-réalisatioin	12.59 M€ HT
------	---	-------------



Université Bordeaux 1

Le Secrétariat Général de l'Université Bordeaux 1 signifie, certifie que

nom	Prénom	date et lieu de Naissance
LECHEVALLIER	JEAN-MICHEL	25/04/1970 à AULNAY SOUS BOIS (SEINE SAINT DENIS) FRANCE

M. LECHEVALLIER

25/04/1970

à AULNAY SOUS BOIS

(SEINE SAINT DENIS)

FRANCE

A OBTENU LA :

DATE ET MENTION

16/11/94

MAÎTRISE

DROIT PRIVÉ

MAÎTRISE EN DROIT PRIVÉ MENTION CARRIERES JUDICIAIRES

2-SESSION 94
PASSABLE

Délivré à Toulouse, le
16/11/94

Le Président de la
Fédération Française du Bâtiment

Christian BAFFY

Ecole Supérieure des Jeunes Dirigeants du Bâtiment

CERTIFICAT



L'École Supérieure des Jeunes Dirigeants du Bâtiment certifie que
Jean-Michel LECHEVALLIER

a suivi avec succès la formation

Entrepreneur du Bâtiment

Certification de niv.III, enregistrée au Répertoire National de la Certification Professionnelle par arrêté publié au Journal Officiel du 24/10/06
Code NSF 310p

Promotion NIORT 2 à NIORT

du 17/10/05 au 23/03/07

A Paris, le 28 septembre 2007

Le Titulaire

ÉCOLE CRÉÉE PAR IT-FFB ET GÉRÉE PAR LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT

AVIS TRÈS IMPORTANT
L'obtention d'un diplôme ou titre en France ou à l'étranger n'implique pas automatiquement l'obtention d'un titre ou d'un diplôme équivalent dans un autre pays. Il appartient à l'opérateur de prendre des mesures pour assurer la reconnaissance du diplôme ou titre obtenu à l'étranger par un autre pays.

M. H. BOUAFIA



UNIVERSITE
DE PICARDIE
JULES VERNE

INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Certificat
d'Aptitude à
l'Administration des
Entreprises

DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES SPECIALISEES

CERTIFICAT D'APTITUDE À L'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

ATTESTATION DE DIPLOME

Le Directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises d'Amiens certifie que :

Monsieur LECHEVALLIER Jean Michel
né le 25 Avril 1970 à AUNAY-sous-BOIS (93)
a été admis par le jury de l'Institut lors de la session de Juin 2000
au DESS certificat d'aptitude à l'administration des entreprises :

MENTION PASSABLE

AMIENS, le 23 Juin 2000

Le Directeur,

Bernard CHRISTOPHE



Nota : En aucun cas, l'institut ne délivrera de double du présent certificat.

Il appartiendra, à son titulaire, d'en effectuer des copies et de les faire certifier conformes à l'original.

Après un délai d'environ 6 mois, le diplôme définitif pourra être réclamé au secrétariat de l'IAE. Le présent certificat devra être remis, par son titulaire, en échange du diplôme ou devra accompagner la demande d'envoi de ce dernier.



Tél : 03.22.82.71.22
Fax : 03.22.82.71.21
www.u-picardie.fr

Fabrice ALEJO

Date de Naissance : 25/01/1991

Date d'entrée dans l'entreprise : 05/11/2018

CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Diplômes Professionnels

- **2014** : Master Ingénierie du bâtiment à La Rochelle parcours TNCR (Techniques Nouvelles de la Construction et de La Réhabilitation). Mention Bien
- **2012** : Licence Ingénierie du bâtiment à La Rochelle. Mention AB
- **2011** : DUT Génie Civil à La Rochelle. Mention AB

Parcours professionnel

2018 à ce jour	Conducteur de Travaux	ALM ALLAIN, Saintes
2018	Chargé d'affaires Second Œuvre	CSI Bâtiment, La Rochelle
2017	Chargé d'affaires TCE	DUAL MO, La Rochelle
2014 - 2017	Conducteur de Travaux	CSI Bâtiment, La Rochelle

Quelques chantiers réalisés à titre d'exemples

2023	Construction centre de tir et de formation au centre de détention de Bedenac (17) Travaux TCE - 1.28 K€ - 1 497 m ²
2022	HENNESSY Extension site Le Peu à Juillac le Coq (16) – 3.25 K€ Lot gros œuvre BA maçonnerie pierre de taille ravalement de façades
2021	Rénovation vestiaires de la piscine et mise aux normes BA 722 à Saintes (17) Travaux TCE - 851 686 €

Aurélien BRYS

Date de Naissance : 26/04/1986

Date d'entrée dans l'entreprise : 01/09/2006

CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Diplômes Professionnels

- **2009** : Diplôme d'Ingénieur à l'ITII Pays de La Loire
- **2006** : D.U.T Option Génie Civil à La Rochelle
- **2004** : BAC Scientifique- Sciences de l'Ingénieur à Rochefort

Parcours professionnel

2009 à ce jour	Conducteur de Travaux	DELTA CTP, La Rochelle
2006 - 2009	Apprenti Conducteur de Travaux	ALM ALLAIN, Cravans

Quelques chantiers réalisés à titre d'exemples

2015	Pôle Sportif « Léa Nature » -Périgny	720 000 €
2015	Maison de retraite « Sacré Cœur » à Niort	1 003 329 €
2015	Centre de Gestion à La Rochelle	352 738 €

Gaël BOISSINOT

Date de Naissance : 28/09/1984

Date d'entrée dans l'entreprise : 04/01/2010

CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Diplômes Professionnels

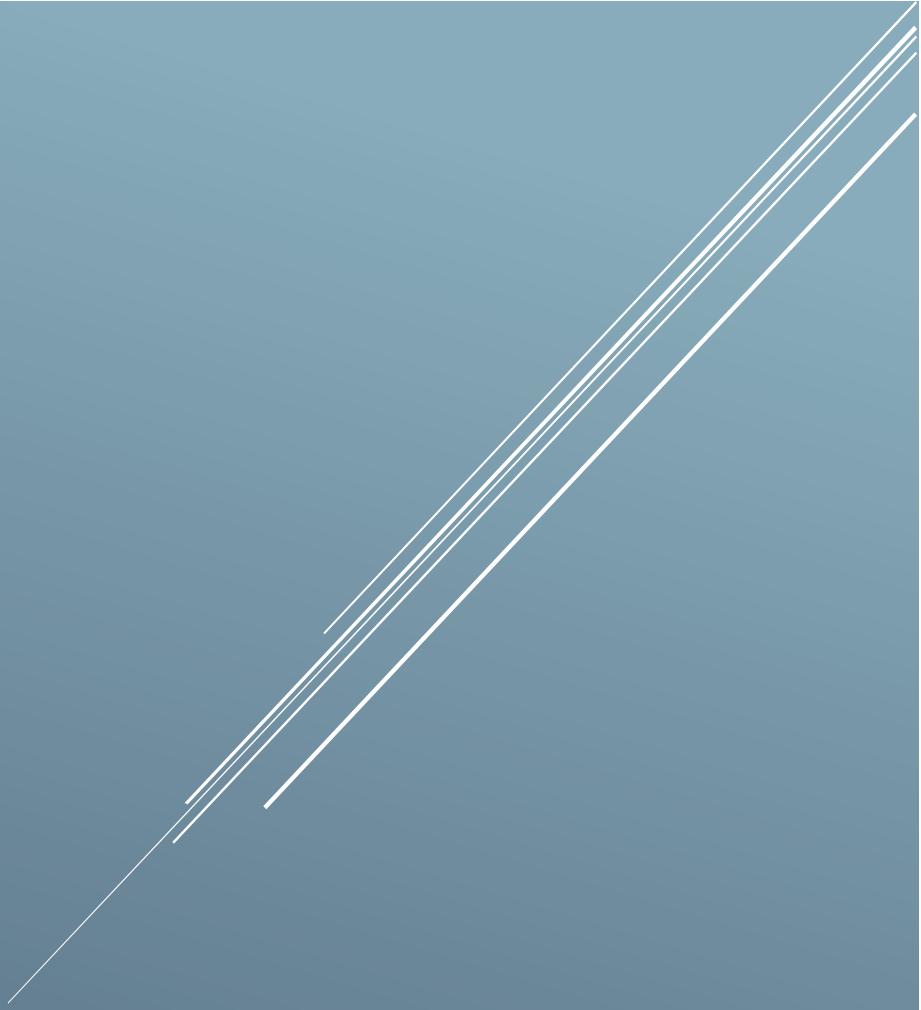
- **2005** : Licence Professionnelle Chargé d'affaires Bois à Valenciennes
- **2004** : D.U.T Option Génie Civil à La Rochelle
- **2002** : BAC Génie Civil à La Roche sur Yon

Parcours professionnel

2010 à ce jour	Conducteur de Travaux	DELTA CTP, La Rochelle
2006 - 2010	Conducteur de Travaux	ERHMOUET, Vendée
2005 - 2006	Dessinateur métreur	PROJET BOIS, Aizenay (85)

Quelques chantiers réalisés à titre d'exemples

2015	Ecole Nationale des Douanes à La Rochelle	2 369 389 €
2015	A.L.S.H Gare S.N.C.F à La Rochelle	187 669 €
2014	Cité administrative Duperré à La Rochelle	2 332 742 €



REFERENCES CHANTIERS



Entreprise Générale de Construction

Agence **ALM ALLAIN**

11 rue des Perches
17100 SAINTES
05 46 94 19 20
alm.allain@almallain.com

Agence **DELTA CTO**

9002 rue Elie Barreau
17000 LA ROCHELLE
05 46 37 53 93
delta.ctp@almallain.com

Agence **BG2C**

4 rue du Petit Rouillac
16710 ST YRIEIX SUR CHARENTE
05 45 65 20 00
bg2c@almallain.com

DECLARATION DE L'OPERATEUR ECONOMIQUE

Conformément à l'article de l'arrêté du 28 août 2006 « les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ».

Je soussigné, **Mohammed SAKER**, agissant en qualité de **Président**, au nom et pour le compte de l'entreprise **ALM ALLAIN**, au capital de 485 000 €, immatriculé au RCS de Saintes, sous le numéro de Siret : 526 380 118 000 38 et dont le siège social est domicilié au 11 rue des Perches – 17100 SAINTES

- ✓ Atteste sur l'honneur que les références présentées à l'appui de mon dossier de candidature sont bien celles d'opérations réalisées par ALM ALLAIN et ses agences DELTA CTO et BG2C, lors de missions contractées directement par nous ou dans le cadre de collaborations (sous-traitance)

- ✓ Atteste de la bonne exécution des opérations présentées en références, qu'elles sont ou ont été effectuées selon les règles de l'art et menées régulièrement à bonne fin

Fait à Saintes, le 08 Janvier 2024

Pour servir et valoir ce que de droit

ALM ALLAIN
Entreprise Générale de Construction
11 rue des Perches - 17100 SAINTES
Tél. 05.46.94.19.20
SIRET 526 380 118 00038 - APE 4399C

REQUALIFICATION ILOT DENFERT-ROCHEREUA NIORT (17) – 820 000 €

LOT 2 GROS ŒUVRE

MAÎTRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE NIORT – MAÎTRE D'ŒUVRE : ATELIER LES TRAITS A POITIERS

RESTRUCTURATION D'UN RELAIS THALASSO A STE MARIE DE RE (17) – 340 000 €

LOT 1 DESAMANTAGE ET LOT 2 GROS ŒUVRE

MAÎTRE D'OUVRAGE : ACTIF RE II A LA BAULE – MAÎTRE D'ŒUVRE : R&C ARGENTON LES VALLEES

CONSTRUCTION DRIVE ET BATIMENTS DE BUREAULECLERC A BARBEZIEUX (16) - 3 836 322 €

LOT MACONNERIE

MAÎTRE D'OUVRAGE : SAS SODIBA - MAÎTRE D'ŒUVRE : ARDECO A ST AVERTIN

CONSTRUCTION DRIVE LECLERC A RUFFEC (16) – 367 927 €

LOT MACONNERIE

MAÎTRE D'OUVRAGE : SAS RUDIS – MAÎTRE D'ŒUVRE : ARDECO A ST AVERTIN

CONSTRUCTION CENTRE AUTO LECLERC A RUFFEC (16) – 318 000 €

LOT MACONNERIE

MAÎTRE D'OUVRAGE : SAS RUDIS – MAÎTRE D'ŒUVRE : ARDECO A ST AVERTIN

CONSTRUCTION BÂTIMENT DE STOCKAGE A SEGONZAC (16) – 1 286 800 €

LOT GROS ŒUVRE

MAÎTRE D'OUVRAGE : DISTILLERIE TESENDIER & FILS – MAÎTRE D'ŒUVRE : ERIC DAIGRE A COGNAC

RENOVATION BOULODROME STADE RENE ROUX A DOLUS D'OLERON (17) – 100 790 €

LOT 1 FONDATIONS PROFONDES GROS ŒUVRE

MAÎTRE D'OUVRAGE : VILLE DE DOLUS D'OLERON – MAÎTRE D'ŒUVRE : ATELIER NATHALIE LAMBERT A BURIE (17)

2023 EXTENSION BATIMENT AMBULANCES NUIT ET JOUR A SAINTES (17) – 40 500 €

LOT GROS ŒUVRE

MAÎTRE D'OUVRAGE : SCI VICIMMO A SAINTES – MAÎTRE D'ŒUVRE : HORIZON ATLANTIQUE A SAINTES

CONCEPTION REALISATION BATIMENT DE BUREAUX ET ATELIER D'ASSEMBLAGE A HIERSAC (16) – 389 553 €
TCE

MAÎTRE D'OUVRAGE : SCI TROIS FONDS CHEZ PULVECENTER A COGNAC (16)

CONSTRUCTION D'UNE PHARMACIE ET D'UN CABINET MEDICAL A ST PIERRE D'OLERON (17) – 470 000 €

LOT 1 GROS ŒUVRE VRD

MAÎTRE D'OUVRAGE : SARL CARMA A ST DENIS D'OLERON – MAÎTRE D'ŒUVRE : CHRISTOPHE PILLET A ROCHEFORT

REHABILITATION DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE A MESCHERS (17) – 35 661 €

LOT 1 MACONNERIE GROS ŒUVRE DEMOLITION

MAÎTRE D'OUVRAGE : CDA ROYAN ATLANTIQUE – MAÎTRE D'ŒUVRE : ATELIER N A S PALAIS SUR MER (17)

CREATION ENSEMBLE DE BATIMENTS A ST SYMPHORIEN (79) – 514 883 €

LOT GROS ŒUVRE

MAÎTRE D'OUVRAGE : SCI CERPIMMO A ST BRIEUX (22) – MAÎTRE D'ŒUVRE : COBI ENGINEERING A DINAN (22)

RENOVATION IMMEUBLE DE 20 LOGEMENTS ET DU MARCHE ST PIERRE A SAINTES (17) – 384 3732 €

LOT 2 MACONNERIE DEMOLITION

MAÎTRE D'OUVRAGE : SEMIS SAINTES – MAÎTRE D'ŒUVRE : SPIRALE A LA ROCHELLE

CONSTRUCTION DE 72 LOGEMENTS A VAUX SUR MER (17) – 3 282 799 €

LOT GROS ŒUVRE

MAÎTRE D'OUVRAGE : DOMOFRANCE BORDEAUX – MAÎTRE D'ŒUVRE : ATELIER SPINA AUX SABLES D'OLONNE

REHABILITATION BUREAU TOURISTIQUE ET CONSTRUCTION HANGAR A RONCE LES BAINS (17) – 87 239 €

LOT 1 GROS ŒUVRE

MAÎTRE D'OUVRAGE : CDA ROYAN ATLANTIQUE – MAÎTRE D'ŒUVRE : DANIN ARCHITECTURE A ROYAN (17)

RENOVATION ET EXTENSION DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE TENNIS A ST MARTIN DE RE (17) – 96 434 €

LOT 01 HALLE SPORTIVE – SMC2 Mandataire

MAÎTRE D'OUVRAGE : CDC ILE DE RE – MAÎTRE D'ŒUVRE : BREL ARCHITECTURE A BORDEAUX (33)

RENOVATION ET EXTENSION DEPOT DES TRANSPORTS A NIORT (79) – 1 161 588 €

LOT 5 GROS ŒUVRE

MAÎTRE D'OUVRAGE : CDA DE NIORT – MAÎTRE D'ŒUVRE : DLW ARCHITECTES A NANTES (44)

CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE LOISIRS A VILLENAVE D'ORNON (33) – 4 450 000 €

TRAVAUX DE GROS ŒUVRE

MAÎTRE D'OUVRAGE : SAS ORTALISSA A CLERMONT FERRAND (63)

MAÎTRE D'ŒUVRE 3 A REALISATION MERIGNAC A CAMBLANES ET MEYNAC (33)

RECONSTRUCTION DES LOCAUX WILDYS A CHATEAUBERNARD (16) – 307 373 €

TRAVAUX TOUS CORPS D'ETAT

Maître d'ouvrage : SCI WILDYS AL'ISLE D'ESPAGNAC (16)

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A ROYAN (17) – 281 000 €

LOT GROS ŒUVRE

MAÎTRE D'OUVRAGE : SCI VIVACITY A LA ROCHE SUR YON – MAÎTRE D'ŒUVRE : TAILOR ET ASSOCIES A NANTES

CONSTRUCTION D'UN EHPAD A ROCHECHOUART (87) – 1 886 326 €

LOT GROS ŒUVRE SOUS TRAITANT DE SOPRECO

MAÎTRE D'OUVRAGE : CROIX ROUGE HABITAT/ARCADE PROMOTION A PARIS

MAÎTRE D'ŒUVRE : SCAPA ARCHITECTES à COULOUNIEIX (24)

CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS ILOT 76 A SAINTES (17) – 559 000 €

LOT 3 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SAS NEXITY IR PROGRAMMES LOIRE – Maître d'œuvre : NEXITY LA ROCHELLE

CONSTRUCTION DE 29 LOGEMENTS ILOT 78 A SAINTES (17) – 885 000 €

LOT 3 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SAS NEXITY IR PROGRAMMES LOIRE – Maître d'œuvre : NEXITY LA ROCHELLE

REHABILITATION BATI ANCIEN EN ACCUEIL PERISCOLAIRE A ST GEORGES DES COTEAUX (17) – 340 021 €

LOT 1 DEMOLITIONS GROS ŒUVRE

MAÎTRE D'OUVRAGE : VILLE DE ST GEORGES DES COTEAUX – MAÎTRE D'ŒUVRE : AGENCIE CH. PILLET A ROCHEFORT

CONSTRUCTION D'UNE LEGUMERIE INTERCOMMUNALE A AUJAC (17) – 139 144 €

LOT 1 GROS ŒUVRE

MAÎTRE D'OUVRAGE : CDC VALS DE SAINTONGE A ST JEAN D'ANGELY – MAÎTRE D'ŒUVRE LAMBERT ET DEGAS A BURIE

REAMENAGEMENT PARKING VISITEUR ET PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE CH SAINTES (17) – 101 513 €

LOT 2 GROS ŒUVRE

MAÎTRE D'OUVRAGE : CENTRE HOSPITALIER DE SAINTES – MAÎTRE D'ŒUVRE : ILAO A LAGORD

CONSTRUCTION CENTRE D'ADDICTOLOGIE A SAINTES (17) – 68 174 €

LOT 1 DEMOLITIONS GROS ŒUVRE VRD

MAÎTRE D'OUVRAGE : TREMLIN 17 A SAINTES – MAÎTRE D'ŒUVRE : GRAVIERE ET FOULON A SAINTES

CONCEPTION REALISATION REHABILITATION MODERNISATION ET EXTENSION DE L'UNITE DE COMPOSTAGE DE PERIGNY (17) – 17 025 604 €

MAÎTRE D'OUVRAGE : CDA DE LA ROCHELLE – MAÎTRE D'ŒUVRE : NICOLAS AERTS A ROCHEFORT (17)

CONSTRUCTION BATIMENT COMMERCIAL VO A ST GEORGES DES COTEAUX (17) – 122 838 €

GROS ŒUVRE

MAÎTRE D'OUVRAGE : SCO JMBC A SAINTES – MAÎTRE D'ŒUVRE : HORIZON ATLANTIQUE A SAINTES

RECONSTRUCTION HALL DE TRANSFERT DES OM A LA COUARDE ET BOIS PLAGE EN RE (17) – 607 611 €

LOT 2 GROS ŒUVRE – GROUPEMENT ALM ALLAIN AGENCIE DELTA CTP / ETANDEX

MAÎTRE D'OUVRAGE : CDC ILE DE RE – MAÎTRE D'ŒUVRE : HANUMAN ARCHITECTURE ET URBANISME A BORDEAUX

CONSTRUCTION SIEGE ET ESPACES PRODUCTION DE L'ARSENAL A LA ROCHELLE (17) – 420 000 €

LOT 2A GROS ŒUVRE

MAÎTRE D'OUVRAGE : SAS FONCIERE DE L'ARSENAL A LA ROCHELLE – MAÎTRE D'ŒUVRE : AGENCE SOURD DURAND A ROCHEFORT

AGRANDISSEMENT CIMETIERE COMMUNAL DE LA COUARDE SUR MER (17) – 75 161 €

LOT 1 TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RESEAUX ET CONSTRUCTION

SOUS-TRAITANT DE SPIE BATIGNOLLES – MAÎTRE D'ŒUVRE PROFILS ETUDES A LA ROCHELLE

REHABILITATION CINEMA EN SALLE DE FORMATION DES ARTS VIVANTS A ST JEAN D'Y (17) – 61 040 €

LOT 2 GROS ŒUVRE

MAÎTRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE ST JEAN D'ANGELY – MAÎTRE D'ŒUVRE : MG+ ARCHITECTURE A SAINTES

CONSTRUCTION MAISON RELAIS DE 20 LOGEMENTS A MONTENDRE (17) – 437 875 €

LOT 2 GROS ŒUVRE

MAÎTRE D'OUVRAGE : SEMIS SAINTES – MAÎTRE D'ŒUVRE : GRAVIERE ET FOULON A SAINTES

CONSTRUCTION 11 LOGEMENTS ASSOCIATION EMMANUELLE A SAINTES (17) – 273 400 €

LOT 2 GROS ŒUVRE

MAÎTRE D'OUVRAGE : SEMIS SAINTES – MAÎTRE D'ŒUVRE : GRAVIERE ET FOULON A SAINTES

REHABILITATION BATI ANCIEN EN LOCAUX D'ACTIVITES A BOUHET (17) – 129 678 €

LOT 1 GROS ŒUVRE ENDUITS VRD

MAÎTRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE BOUHET – MAÎTRE D'ŒUVRE : AGENCE CH PILLET A ROCHEFORT

REHABILITATION ET EXTENSION ECOLE MATERNELLE PLAISANCE A TONNAY CHARENTE (17) – 162 097 €

LOT 3 GROS ŒUVRE

MAÎTRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE TONNAY CHARENTE – MAÎTRE D'ŒUVRE : GRAVIERE ET FOULON A SAINTES

RESTRUCTURATION ONCOLOGIE ET UNITE 2 AU CENTRE HOSPITALIER DE SAINTES (17) – 126 189 €

LOT 1 DEMOLITIONS GROS ŒUVRE

MAÎTRE D'OUVRAGE ET MAÎTRE D'ŒUVRE : CENTRE HOSPITALIER DE SAINTES

EXTENSION LABORATOIRES SUPER U MARANS (17) – 110 000 €

LOT 4B GROS ŒUVRE

MAÎTRE D'OUVRAGE : SAS LA MARANDAISE A MARANS – MAÎTRE D'ŒUVRE : MARRAUD INGENIERIE A BOE

CONSTRUCTION CABINET DENTAIRE A SAINTES (17) – 453 000 €

LOT 2 GROS ŒUVRE

MAÎTRE D'OUVRAGE : SCI AGORADENTIMMO A SAINTES – MAÎTRE D'ŒUVRE : MG+ ARCHITECTES A SAINTES

REHABILITATION BUREAUX ET CREATION BATIMENT HALL 5 IMAGIN'AIR A ROCHEFORT (17) – 950 000 €

LOT 1 VRD GROS ŒUVRE

MAÎTRE D'OUVRAGE : NISIMA 5/GIRONDE TRAVAUX – MAÎTRE D'ŒUVRE : ECTA A SERRES CASTET

CONSTRUCTION D'UN MAGASIN PROXY A TONNAY BOUTONNE (17) – 193 246 €

LOT 2 GROS ŒUVRE

MAÎTRE D'OUVRAGE : COOP ATLANTIQUE A SAINTES – MAÎTRE D'ŒUVRE AGENCE CH. PILLET A ROCHEFORT

CONSTRUCTION RESERVE AUVENT A L'INTERMARCHE D'AULNAY (17) – 141 809 €

LOT 2 GROS ŒUVRE

MAÎTRE D'OUVRAGE : FONCIERE CHABRIERES A PARIS – MAÎTRE D'ŒUVRE : GRAVIERE ET FOULON A SAINTES

CONSTRUCTION MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A ST PORCHAIRE (17) – 269 597 €

LOT 2 GROS ŒUVRE ENDUIT HABILLAGE PIERRE

MAÎTRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE ST PORCHAIRE – MAÎTRE D'ŒUVRE : CORSET ROCHE ET ASSOCIES A POITIERS

TRANSFORMATION ANCIENNE BANQUE EN ANNEXE DE LA MAIRIE A LA TREMBLADE (17) – 29 578 €

LOT 1 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : COMMUNE DE LA TREMBLADE – MAÎTRE D'ŒUVRE : NICOLAS VANDON A MARENNE

CONSTRUCTION CHAI DE VINIFICATION A SIGOGNE (16) – 88 813 €

LOT 2 – GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : VIGNOBLES ROY A SIGOGNE – Maître d'œuvre : ARCHIXO à COGNAC

CONSTRUCTION NOUVEAU SIEGE AEC BOIS A STE SOULLE (17) – 318 533 €

LOT 3 – GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SAS OPB A ST MEDARD D'AUNIS - Maître d'œuvre : K217 ARCHITECTES à LA ROCHELLE

CONSTRUCTION MAISON M. ET MME FOURNIER A MOSNAC ST SIMEUX (16) – 228 423 €

LOT GROS ŒUVRE

MAÎTRE D'OUVRAGE : M ET MME FOURNIER

CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS ILOT 77 A SAINTES (17) – 165 295 €

LOT 1 – GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SAS NEXITY IR PROGRAMMES LOIRE – Maître d'œuvre : NEXITY LA ROCHELLE

CONSTRUCTION MAISON DE SANTE DES BORDERIES A BRIZAMBOURG (17) – 107 456 €

LOT 1 – GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : VILLE DE BRIZAMBOURG – Maître d'œuvre : ATELIER NATHALIE LAMBERT Architecture

REAMENAGEMENT LOCAUX ADMINISTRATIFS HOTEL DE VILLE DE SAINTES (17) – 45 000 €

LOT 1 – GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage et Maître d'œuvre : VILLE DE SAINTES

TRAVAUX SUR ATELIER DE METALLERIE A VILLEXAVIER (16) – 46 497 €

EN ENTREPRISE GENERALE

Maître d'ouvrage : KIROGN A JONZAC

CREATION D'UN BATIMENT VITICOLE A MAINXE GONDEVILLE (16) – 874 080 €

EN ENTREPRISE GENERALE

Maître d'ouvrage : SARL CHARENTAISE VITICOLE A COGNAC

CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS A ST GEORGES DE DIDONNE (17) – 835 653 €

LOT 3 – GROS ŒUVRE – CHARPENTE METALLIQUE

Maître d'ouvrage : DOMOFRANCE à BORDEAUX – Maître d'œuvre : GERALDINE VALOIS ARCHITECTUR A BORDEAUX

REEMPLACEMENT DU FOUR USINE VERALLIA A CHATEAUBERNARD (16) – 2 160 000 €

LOT 1 GENIE CIVIL BATIMENT

Maître d'ouvrage : VERALLIA France A COURBEVOIE

REHABILITATION ZONE LAVERIE COLLEGE E. MOUSNIER A COGNAC (16) – 34 482 €

LOT 1 DEMOLITION GROS ŒUVRE FAUX-PLAFOND MENUISERIE INTERIEURE

Maître d'ouvrage : DEPARTEMENT DE LA CHARENTE – Maître d'œuvre : YAC INGENIERIE

CONSTRUCTION 3 BATIMENTS A VOCATION AERONAUTIQUE A LA ROCHELLE (17) - 230 702 €

LOT 2 – GROS ŒUVRE

Maîtres d'ouvrages : SCI MORIN FRANCO, SCI F-YRFP6 et F&CPM INVSETISSEMENT

Maître d'œuvre : Agence Sébastien PELLEREAU à Saintes

CREATION D'UN AUVENT SUR RACKS CENTRE E LECLERC SAINTES (17) – 37 000 €

TRAVAUX DE MAÇONNERIE

Maître d'ouvrage : SADIS CENTRE E LECLERC à Saintes – Maître d'œuvre : ARDECO à Saint Avertin

HALL 5 IMAGIN'AIR A ROCHEFORT (17) – 70 000 €

TRAVAUX DE CURAGE ET DE DEMOLITION

Maître d'ouvrage : GIRONDE TRAVAUX à LANGON

AMENAGEMENT DE BUREAUX ADSEA 17 A MEDIS (17) – 54 350 €

LOT 01 – GROS ŒUVRE VRD

Maître d'ouvrage : ADSEA 17 à ROCHEFORT – Maître d'œuvre : OPTIM'ARCHITECTURE à ROCHEFORT

REAMENAGEMENT DES LOCAUX SYNDICAT DU VIN A COGNAC (16) – 88 884 €

LOT 01 GROS ŒUVRE ET DIVERS

Maître d'ouvrage : Syndicat des producteurs et de promotion des vins de pays charentais à COGNAC

Maître d'œuvre : MG+ Architecture à Saintes

RENOVATION ET EXTENSION D'UN IMMEUBLE D'HABITATION A ST GEORGES DE DIDONNE (17) – 131 528 €

LOT 1 DEMOLITION GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : Monsieur NAUZIN – Maître d'œuvre : Nicolas VANDON à MARENNE

DEMOLITION RECONSTRUCTION IME LE LOGIS DE VILLAINE A AZAY LE BRULE (79) – 808 243 €

LOT 3 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : IME LE LOGIS DE VILLAINE – Maître d'œuvre : TRIADE à NIORT

REHABILITATION DE 50 LOGEMENTS VLS 600 VILLENEUVE LES SALINES A LA ROCHELLE (17) – 544 224 €

LOT 2 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : OPHLM DE LA ROCHELLE – Maître d'œuvre : LAURENT GUILLOU à MARANS

CONSTRUCTION DES CHAIS 17-18-19 ET UTILITES MARTELL A ROUILLAC (16) – 8 096 723 €

GROUPEMENT KOMORNICZAK – AGENCE BG2C (PART BG2C 4 019 978 €)

Maître d'ouvrage : MARTELL ET CO A COGNAC – Maître d'œuvre : INGEROP à MERIGNAC

RENOVATION DU MOULIN DE LA COTE ET DE SA LONGERE AU CHATEAU D'OLERON (17) – 363 102 €

LOT 1 MACONNERIE – GROUPEMENT ALM ALLAIN / GAUDY BONNEAU

Maître d'ouvrage : COMMUNE DU CHATEAU D'OLERON – Maître d'œuvre : CABINET LAMBERT ET DEGAS

RENOVATION DES LOGEMENTS BCC LE PULOCHE à POITIERS (86) – 1 861 270 €

LOT 2 TOUS CORPS D'ETAT

Maître d'ouvrage : ESID DE BORDEAUX – Maître d'œuvre : USID DE ST MAIXENT

REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE A ST TOJAN LES BAINS (17) – 161 574 €

LOT 2 DEMOLITIONS GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : MAIRIE DE ST TROJAN LES BAINS – Maître d'œuvre : SD ARCHITECTES à ROCHEFORT

AMENAGEMENT AGENCE CREDIT AGRICOLE A ANGOULINS (17) – 153 333 €

LOT 101 DEMOLITIONS GROS ŒUVRE MACONNERIE

Maître d'ouvrage : CREDIT AGRICOLE LAGORD – Maître d'œuvre : SCP DUMET VALLET A LA ROCHELLE

CONSTRUCTION ATELIER AU COLLEGE MARCEL PAGNOL A TONNAY BOUTONNE (17) – 81 070 €

LOT 1 MACONNERIE VRD – GROUPEMENT ALM ALLAIN / GAUDY BONNEAU

Maître d'ouvrage : DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME – Maître d'œuvre : C+M ARCHITECTES

2022**REHABILITATION D'UN IMMEUBLE EN 42 LOGEMENTS BASTION A SAINTES (17) – 829 224 €**

LOT 2 VRD GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : NOALIS A LIMOGES – Maître d'œuvre : BPG ET ASSOCIES A ROCHEFORT

CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE (ERP ET 16 LOGTS) et 6 LOGTS A GEMOZAC (17) – 937 941 €

LOT 2 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : CDC GEMOZAC AMO SEMDAS LA ROCHELLE – Maître d'œuvre : ALTERLAB

CONSTRUCTION DE 11 MAISONS INDIVIDUELLES ILOT DES SALINES A LA ROCHELLE (17) – 371 462 €

LOT 4 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : OPH DE LA CDA DE LA ROCHELLE – Maître d'œuvre : ABP ARCHITECTES

CONSTRUCTION BATIMENT ADMINISTRATIF ET RENOVATION BATIMENT ARCHIVES CITE ADMINISTRATIVE DUPERRE A LA ROCHELLE (17) – 1 846 304 €

LOT 2 FONDATIONS SPECIALES / GROS ŒUVRE / RESEAUX / ESPACES VERTS / RAVALEMENT DE FACADE

Maître d'ouvrage : SGAMI SUD OUEST A BORDEAUX – Maître d'œuvre : EURL JAMES AUGIER Micasasucasa à BORDEAUX

RENOVATION ET MODIFICATION FACADES U EXPRESS A LA TREMBLADE (17) – 105 000 €

LOT 1 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : COOP ATLANTIQUE A SAINTES – Maître d'œuvre : CHRISTOPHE PILLET A ROCHEFORT

CREATION DRIVE ET ESPACE CULTUREL LECLERC A PONS (17) – 615 000 €

LOT GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SAS SODIPONS – Maître d'œuvre : ARDECO

RENOVATION MAISON D'HABITATION A MARENNE HIERS BROUAGE (17) – 87 720 €

LOT 1 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : Monsieur LEFEVRE à MARENNE – Maître d'œuvre : NICOLAS VANDON à MARENNE

CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DRIVE INTERMARCHE A COGNAC (16) – 87 859 €

LOT 2 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SCI BOLOGNE à COGNAC – Maître d'œuvre : SARL HALLER ARCHITECTURE A ST MEARD DE DRONE (24)

CONSTRUCTION D'UN HANGAR A SAINTE SOULLE (17) – 137 401 €

GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : ER PEINTURE M. LAROUSSI A BOURGNEUF

CONSTRUCTION POLE MEDICAL A ST PALAIS SUR MER (17) – 488 000 €

LOT 1 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : MAIRIE DE ST PALAIS SUR MER – Maître d'œuvre : AJ ARCHITECTURE A BORDEAUX

RESTRUCTURATION RELAIS THALASSO « PHASE 2 » A SAINTE MARIE DE RE (17) – 28 163 €

LOT 3 DEMOLITION GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : ACTIF RE II A LA BAULE (44)

RENOVATION BLOCS SANITAIRES 1^{ER} RIMA BAT 101 QUARTIER FAYOLLE A ANGOULEME (16) – 472 441 €

TRAVAUX TOUS CORPS D'ETAT

Maître d'ouvrage : ESID DE BORDEAUX – Maître d'œuvre : USID D'ANGOULEME

AMENAGEMENT SAFI ET ESPACE FAMILLE A GEMOZAC (17) – 39 327 €

LOT 1 – DEMOLITIONS GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SOS VILLAGE VACANCES A PARIS 14^{eme} – Maître d'œuvre : GRAVIERE ET FOULON

CONSTRUCTION D'UN POLE SANTE A VAUX SUR MER (17) – 455 295 €

LOT 2 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage et Maître d'œuvre : SCI PHYSIO ATLANTIQUE A VAUX SUR MER

CONSTRUCTION DE 26 LOGEMENTS ILOT AB LES AMARYLLIS A VAUX SUR MER (17) – 1 075 263 €

LOT 2 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SCCV SEMDEN 1 LA ROCHELLE – Maître d'œuvre : GRAVIERE ET FOULON

CONCEPTION REALISATION TRIBUNE CM STADE DEFLANDRE A LA ROCHELLE (17) – 12 595 396 €

GROUPEMENT ALM DELTA CTP PIANAZZA DL ATLANTIQUE AERTS CCE ATES YAC

Maître d'ouvrage : VILLE DE LA ROCHELLE

RESTRUCTURATION ET EXTENSION LES CABANES URBAINES A LA ROCHELLE (17) – 166 000 €

LOT 3 – GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SCI LES CABANES – Maître d'œuvre : ALTERLAB à LA ROCHELLE

REHABILITATION DE LA MAISON DE MARIE BON A ST PORCHAIRE (17) – 140 892 €

GROUPEMENT ALM ALLAIN / GAUDY BONNEAU

LOT 2 DEMOLITION VRD ESPACES EXTERIEURS GROS ŒUVRE ET SERRURERIE

Maître d'ouvrage : MAIRIE DE ST PORCHAIRE – Maître d'œuvre : HBBE ARCHITECTURE A NIORT

CONSTRUCTION BUREAUX ET ENTREPOT A JARNAC (16) – 205 000 €

TRAVAUX DE MACONNERIE

Maître d'ouvrage : MG IMMOBILIER à St Avertin – Maître d'œuvre : ARDECO à St Avertin

CONSTRUCTION ATELIER CHARENTE SABLAGE A CHATEAUBERNARD (16) – 115 000 €

GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SCI FMX IMMO à CHATEAUBERNARD

CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS LES JARDINS D'ELEONORE A ST DENIS D'OLERON -17) – 185 000 €

LOT 1 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SEMIS A SAINTES – Maître d'œuvre : N. LAMBERT A BURIE (17)

CREATION ESPACE MULTISPORTS LYCEE RENAUDIN A ST GERMAIN DE LUSIGNAN (17) – 154 693 €

LOT 3 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : REGION NOUVELLE AQUITAINE – Maître d'œuvre : ARCHIPEL à ROYAN

CREATION BATIMENT E SCACHAP CENTRALE D'ACHAT LECLERC A RUFFEC (16) – 4 900 000 €

LOT 3 MACONNERIE – CHARPENTE BETON

Maître d'ouvrage : SCI LES REMIEGERES A RUFFEC – Maître d'œuvre : ARDECO

REHABILITATION ET EXTENSION MAISON D'HABITATION A BORDS (17) – 175 608 €

LOT 2 DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : Madame LANDAIS à ST VINCENT DE TYROSSE – Maître d'œuvre : Agence Christophe PILLET à ROCHEFORT

AMENAGEMENT BOUTIQUE BIO LE MARCHE DE LEOPOLD A PUILBOREAU (17) – 58 906 €

LOT GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SAS BIOMEN LA ROCHELLE

CONSTRUCTION CENTRE DE TIR ET DE FORMATION A BEDENAC (17) – 1 286 201 €

TRAVAUX TOUS CORPS D'ETAT

Maître d'ouvrage : DISP DE BORDEAUX – Maître d'œuvre : RICHTER + PARTNER A BERGERAC (24)

AIRE COUVERTE LYCEE PETIT CHADIGNAC AGROCAMPUS A SAINTES (17) – 27 995 €

LOT 1 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : EPLEFPA de Saintonge – Maître d'œuvre : HORIZON ATLANTIQUE

REHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE A MONTBRON (16) – 69 493 €

LOT 3 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : CDC MONTBRON – Maître d'œuvre : XODO SAS GAETAN PERONNIN à CARIGNAN DE BORDEAUX (33)

RESTRUCTURATION LOGEMENTS LES CIMAISES A ST TROJAN LES BAINS (17) – 100 816 €

LOT 2 DEMOLITION GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : MAIRIE DE ST TROJAN LES BAINS – Maître d'œuvre : SD ARCHITECTES à ROCHEFORT

TRANSPORT ANTONELLI A ST JEAN D'ANGELY (17) – 59 968 €

GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SCI MERA – Maître d'ouvrage : HORIZON ANTLANTIQUE à SAINTES

CREATION SANITAIRE PUBLIC A SAINTES (17) – 27 325 €

DEMOLITION MACONNERIE – sous-traitant de SAGELEC

Maître d'ouvrage : Ville de Saintes

EXTENSION BRICO PRO A GEMOZAC (17) – 136 500 €

LOT 1 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SCI MICHER à GEMOZAC – Maître d'œuvre : CABINET MOREAU à PERIGNAC

RESTRUCTURATIONS DIVERSES SUPER U EXPRESS LA TREMBLADE (17) – 146 000 €

LOT GROS ŒUVRE DEMOLITIONS

Maître d'ouvrage : COOP ATLANTIQUE

REEMPLACEMENT PARE BALLON COLLEGE RENE CAILLE A SAINTES (17) – 85 356 €

LOT 1 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage et Maître d'œuvre : DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME A LA ROCHELLE

REHABILITATION HALLE DE OUDIN HENNESSY A COGNAC (16) – 127 000 €

LOT 4 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SOCIETE JAS HENNESSY & CO - Maître d'œuvre : ARTELIA ET SANDROLINI Architecte

CONSTRUCTION MAISON INDIVIDUELLE A PORT DES BARQUES (17) – 102 049 €

LOT GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : Madame RONDEST à PORT DES BARQUES - Maître d'œuvre : HORIZON ATLANTIQUE à SAINTES

CONSTRUCTION BATIMENT GH ENERGIES A ST GEORGES DES COTEAUX (17) – 300 000 €

Lot 2 – GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SCI FKARA ATLANTIQUE A SAINTES - Maître d'œuvre : BET FRANCOIS LESAGE A ROCHEFORT

CONSTRUCTION ZONE COMMERCIALE SUPER U BAT C A ECHILLAIIS (17) – 370 000 €

LOT 2 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SARL PIMALIMMO A ECHILLAIIS - Maître d'œuvre : COBI ENGINEERING à DINAN

EXTENSION BATIMENT DE STABILISATION TONNELLERIE RADOUX A JONZAC (17) – 207 605 €

LOT 2 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : TONNELLERIE RADOUX - Maître d'œuvre : ATELIER 55 à SAINTES

CREATION BUREAUX EN R+1 BAT 119 TECHNICENTRE DE SAINTES (17) – 61 725 €

LOT 1 GROS ŒUVRE VRD

Maître d'ouvrage : SNCF BORDEAUX – Maître d'œuvre : M. LAURENT MORELET A ANGOULEME

AMENAGEMENT CHAIS H1 ET H2 HENNESSY BAS BAGNOLET A CHERVES RICHEMONT (16) – 1 033 159 €

LOT GROS ŒUVRE DES INFRASTRUCTURES

Maître d'ouvrage : HENNESSY & Co – Maître d'œuvre : CAP INGELEC à ST JEAN D'ILLAC

AMENAGEMENT R+1 ET HANGAR SALLE DE SPECTACLE EDEN A ST JEAN D'ANGELY (17) – 65 645 €

LOT 1 GROS ŒUVRE DEMOLITION

Maître d'ouvrage : VILLE DE ST JEAN D'ANGELY – Maître d'œuvre : LAMBERT ET DEGAS ARCHITECTURE A BURIE

REQUALIFICATION BATIMENT CNAM A NIORT (79) – 423 688 €

LOT 3 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : CDA DU NIORTAIS – Maître d'œuvre : CORSET ROCHE ET ASSOCIES A POITIERS

MISE AUX NORMES ET AGRANDISSEMENT FOYER LOGEMENT A MONTILS (17) – 202 361 €

MISE EN CONFORMITE, MISE AUX NORMES, REAMENAGEMENT et AGRANDISSEMENT DU FOYER LOGEMENT

LOT 2 DEMOLITION GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SEMIS SAINTES – Maître d'œuvre : ARCHITECTES ASSOCIES AACGR A SAINTES

CONSTRUCTION D'UN GITE A PORT D'ENVAUX (17) – 92 341 €

LOT 1 VRD – GROS ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE : Mme DELLIERE A PORT D'ENVAUX – MAITRE D'ŒUVRE : AGENCE CAILLAUD PIGUET A SAINTES

CONSTRUCTION UVA 17 LITS ET RENOVATION DE L'EHPAD LA CORALLINE A LE GUA (17) – 337 635 €

LOT 2 – GROS ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE : CH DE ROYAN – MAITRE D'ŒUVRE : MME ILEANA POPEA A ROYAN

REHABILITATION ET EXTENSION MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE A ST JUST LUZAC (17) – 475 690 €

LOT 2 - GROS ŒUVRE

MAITRE D'OUVRAGE : ATASH A ST TROJAN LES BAINS – MAITRE D'ŒUVRE : Monsieur Philippe ROUVEAU A PROVINS (77)

RENOVATION SIEGE MAIF A NIORT (79) - 208 878 €

GROS ŒUVRE – RENOVATION PLATEFORME TECHNIQUE

MAITRE D'OUVRAGE : MAIF A NIORT – AMO : SETIM A NIORT

MISE EN CONFORMITE CENTRALE UNIBETON A SAINTES (17) – 197 000 €

TRAVAUX DE GENIE CIVIL – TRAITEMENT EAUX DE RUISELLEMENT
MAITRE D'OUVRAGE : UNIBETON A GUERVILLE (78)

AMENAGEMENT AGENCE CREDIT AGRICOLE SAINTES REVERSEAUX (17) – 291 666 €

LOT DEMOLITION GROS ŒUVRE MACONNERIE
MAITRE D'OUVRAGE : CREDIT AGRICOLE CHARENTE MARITIME DEUX SEVRES – MAITRE D'ŒUVRE : SCP DUMET VAULET

DECOUPAGE CELLULES ET FACADE HYPER U A PUILBOREAU (17) – 295 000 €

LOT B02 GROS ŒUVRE
MAITRE D'OUVRAGE : COOP ATLANTIQUE A SAINTES – MAITRE D'ŒUVRE : AUGUSTA INGENIERIE à LAMONTJOIE (47)

RENOVATION INTERIEURE BAT 056 CAMP DE LA BRACONNNE BRIE (16) – 271 703 €

TRAVAUX EN TOUS CORPS D'ETAT

Maître d'ouvrage : ESID DE BORDEAUX – Maître d'œuvre : USID D'ANGOULEME

EXTENSION MESSAGERIE KUEHNE NAGEL A LA VERGNE (17) – 110 000 €

LOT 5 – GROS ŒUVRE MACONNERIE

Maître d'ouvrage : AGC CONTRACTANT à MERIGNAC

CONSTRUCTION VILLAGE D'ENFANTS SOS A FONTCOUVERTE (17) – 1 567 997 €

LOT 2B GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE A PARIS – Maître d'œuvre BARBARA CONSTANTIN

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'EHPAD HABRIOUX A AIGRE (16) – 2 260 204 €

LOT 1 – DEMOLITION CURAGE DESAMIENTAGE GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : EHPAD HABRIOUX – Maître d'œuvre : TLR Architecture à Bordeaux

CONSTRUCTION CHAI DE STOCKAGE LATREUILLE à GEMOZAC (17) – 340 000 €

LOT 2 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : ETS LATREUILLE à GEMOZAC – Maître d'œuvre :: ATELIER RURAL ARCHITECTURE à ST SAUVANT

RENOVATION MUSEE BAT 22 CASERNE MARCHAND A ST MAIXENT (79) – 306 088 €

LOT 2 – TOUS CORPS D'ETAT

RENOVATION DE LA SALLE D'EXPOSITION DU MUSEE ET CREATION D'UNE ISSUE DE SECOURS

Maître d'ouvrage : ESID de BORDEAUX – Maître d'œuvre : USID de Saint Maixent

ECOLE DE GENDARMERIE BAT 417 A ROCHEFORT (17) – 196 000 €

LOT N° 02 DEMOLITION GROS ŒUVRE DALLAGE FACADE

RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT 417 SUZAC DU CSAG DE ROCHEFORT

Maître d'ouvrage : SGAMI SO à BORDEAUX – AMO : ANA INGENIERIE à GRADIGNAN (33)

EXTENSION EHPAD SAINT PORCHAIRE (17) – 260 444 €

LOT 2 – GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SNC VAL DU BRUANT à TOULENNE (33) – Maître d'œuvre : D.BERGUEDIEU/F.BROCHET à BORDEAUX (33)

RESTAURATION DE L'AMPHITHEATRE DE SAINTES (17) – 184 000 €

LOT 2 GROS ŒUVRE VRD – MARCHES SUBSEQUENTS 1 ET 2

Maître d'ouvrage : Ville de Saintes – Maître d'œuvre : SUNMETRON à PARIS

EXTENSION INTERMARCHE A ST JEAN D'ANGELY (17) – 137 000 €

LOT 2 – GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SAS SOL à ANGOULEME (16) – Maître d'œuvre : GRAVIERE ET FOULON à SAINTES (17)

EXTENSION U EXPRESS A RIVEDOUX PLAGE (17) – 95 000 €

LOT 2 – GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SCI RE MARINE à RIVEDOUX PLAGE – Maître d'œuvre : SCHEDIA à NANTES (44)

CONSTRUCTION EHPAD LES TOUCHES DE PERIGNY (17) – 305 000 €

LOTS 2 – GROS ŒUVRE ET 4 – ENDUITS

Maître d'ouvrage : ALIENOR CONTRACTING à PESSAC et Maître d'œuvre : ALIENOR INGENIERIE

CAMP DES JAMELLES BAT 721 A ROCHEFORT (17) – 863 602 €

GROUPEMENT ALM ALLAIN / GAUDY BONNEAU

Construction d'un bâtiment sanitaire et de 6 abris pour la formation

LOT 01 GROS ŒUVRE CONSTRUCTION METALLIQUE CARRELAGE MENUISERIES INT. ET EXTERIEURES

Maître d'ouvrage : ESID de Bordeaux – Maître d'œuvre : USID de Rochefort

HENNESSY EXTENSION SITE LE PEU A JUILLAC LE COQ (16) – 3 252 390 €

LOT GROS ŒUVRE BA MACONNERIE PIERRE DE TAILLE RAVALEMENT DE FACADES

Maître d'ouvrage : HENNESSY & Co à COGNAC – Maître d'œuvre : CECI à Poitiers – Architecte : BPM à Bordeaux

EXTENSION BUREAUX SAUR A VAUX SUR MER (17) – 53 272 €

LOT 1 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SEMDAS à ROYAN – Maître d'œuvre OLIVIER GERARD à ROCHEFORT (17)

2021**REFECTION INTERIEURE GARE DE BEILLANT A ST SEVER DE SAINTONGE (17) – 18 731 €**

LOT 2 DEMOLITION GROS ŒUVRE CERAMIQUE

Maître d'ouvrage : SNCF POITIERS – Maître d'œuvre : SNCF BORDEAUX

RESTRUCTURATION PSYCHIATRIE CENTRE HOSPITALIER DE JONZAC (17) – 1 222 498 €

LOT 2 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : Centre hospitalier de Saintonge – Maître d'œuvre : Agence DUCLOS GAUDIN RIBOULOT à Poitiers

CREATION LAVERIE LYCEE MERLEAU PONTY A ROCHEFORT (17) – 129 495 €

LOT 3 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : REGION NOUVELLE AQUITAINE – Maître d'œuvre : AERTS et PLANAS à ROCHEFORT (17)

CONSTRUCTION HANGAR TRAIN DES MOUETTES A CHAILLEVETTE (17) – 294 368 €

LOT 2 DEMOLITION GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : Département de la Charente Maritime – Maître d'œuvre : Cabinet MOREAU à Pérignac (17)

PAROISSES ST VIVIEN ET ST EUROPE A SAINTES (17) – 141 148 €

LOT 1 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : PAROISSE de SAINTES – Maître d'œuvre : MG + à SAINTES

CONSTRUCTION HALLE SPORTIVE DE COI A ST JEAN D'Y (17) – 86 297 €

LOT 1 PREAU SPORTIF – PART ALM ALLAIN – GROUPEMENT SMC2/ALM ALLAIN

Maître d'ouvrage : MAIRIE DE ST JEAN D'Y – Maître d'œuvre : BREL ARCHITECTURE à BORDEAUX (33)

CONSTRUCTION D'UNE HALLE ET PREAU A CRAVANS (17) – 28 224 €

LOT 1 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : VILLE DE CRAVANS – Maître d'œuvre : URBANHYMNS à SAINT SAUVANT (17)

REHABILITATION « LE CLUB » ET « COSMOS PHASE 2 » REMY MARTIN A COGNAC (16) – 866 037 €

LOT 1.2 GROS ŒUVRE TERRASSEMENT VRD ETANCHEITE

Maître d'ouvrage : REMY MARTIN à COGNAC – Maître d'œuvre : INCA à GRENOBLE (36)

RESTRUCTURATION RESIDENCE ANGELY A ST JEAN D'ANGELY (17) – 531 970 €

LOT 1 DEMOLITION GROS ŒUVRE COUVERTURE CARRELAGE

GROUPEMENT ALM ALLAIN / GAUDY BONNEAU

Maître d'ouvrage : GHTS à Saintes – Maître d'œuvre : CABINET MOREAU à Saintes

RESTRUCTURATION RESIDENCE ANGELY A ST JEAN D'ANGELY (17) – 964 994 €

LOT 5 MENUISERIE INTERIEURE CHARPENTE CLOISON FAUX-PLAFOND

GROUPEMENT ALM ALLAIN / FGV / AY GOURAUD

Maître d'ouvrage : GHTS à Saintes – Maître d'œuvre : CABINET MOREAU à Saintes

REMODELING INTERMARCHE A MONTENDRE (17) – 125 818 €

Maître d'ouvrage : SOSICOM à MONTENDRE

MISE EN CONFORMITE LOCAUX BA 721 A ROCHEFORT (17) – 90 877 €

Maître d'ouvrage : ESID de Bordeaux – Maître d'œuvre : USID de Rochefort

EXTENSION LOCAUX SCOLAIRES A ARVERT (17) – 215 522 €

LOT 2 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : Commune d'Arvert – Maître d'œuvre : AACGR Architectes associés à Saintes

CONSTRUCTION MAISON INDIVIDUELLE A MORTAGNE SUR GIRONDE (17) – 122 874 €

LOT 2A GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : M et Mme DUPRAT- Maître d'œuvre : M. Guillaume VIDAL à ROYAN

CONSTRUCTION MAISON INDIVIDUELLE A MORTAGNE SUR GIRONDE (17) – 184 369 €

LOT 2A GROS ŒUVRE RESEAUX

Maître d'ouvrage : Mme VERKEYN- Maître d'œuvre : M. Guillaume VIDAL à ROYAN

CONSTRUCTION CHAI ET PARKING A LA TREMBLADE (17) – 256 000 €

LOT 2 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : BURG VINAIGRES à la TREMBLADE (17) – Maître d'œuvre : THOMAS SAISON à La TRANCHE SUR MER (85)

RESTRUCTURATION ET EXTENSION CAPITAINERIE DU PORT DE LA TREMBLADE (17) – 265 796 €

LOT 1 DEMOLITIONS GROS ŒUVRE DESAMANTAGE FONDATIONS SPECIALES

Maître d'ouvrage : CDA ROYAN ATLANTIQUE – Mandataire SEMDAS ROYAN – Maître d'œuvre : ARTELIA LE HAILLAN (33)

CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE COLLEGE BEAUREGARD A BURIE (17) – 150 895 €

LOT 1 GROS ŒUVRE ENDUITS DETERMITAGE

Maître d'ouvrage : DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME – Maître d'œuvre : MG+ ARCHITECTURE

HALL TECHNOLOGIQUE DU LYCEE GEORGES DESCLAUDE A SAINTES (17) – 153 763 €

LOT 1 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : REGION NOUVELLE AQUITAINE – Maître d'œuvre : MG+ ARCHITECTURE A SAINTES

RENOVATION DE LA PISCINE DE LA GRENOUILLETTE – LE MUNG ST SAVINIEN (17) – 1 192 339 €

LOT 2 DEMOLITIONS GROS ŒUVRE – VRD – GROUPEMENT ALM ALLAIN/GAUDY BONNEAU

Maître d'ouvrage : CDC Vals de Saintonge à St Jean d'Y – Maître d'œuvre : GRUET Ingénierie à SERRES CASTET (64)

CONSTRUCTION 3 BATIMENTS DE BUREAUX ET D'ACTIVITES A CHAURAY (79) – 941 157 €

LOT 3 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SCI BB-8 à PARIS – Maître d'œuvre : Paul Eric VOGEL à PARIS

LYCEE LE PETIT CHADIGNAC A SAINTES (17) – 251 688 €

REFECTION INTERIEURE DU RDC DE L'INTERNAT DU CFRA ET R+1 ET R+2 DE L'EXTERNAT DU LYCEE

LOT 1 DEMOLITION GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : REGION NOUVELLE AQUITAINE – Maître d'œuvre – C+M ARCHITECTES

EXTENSION MAGASIN GAMM VERT A ST PIERRE D'OLERON (17) – 187 201 €

LOT 1 DEMOLITIONS GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SARL LES JARDINS DE MIROUELLES – Maître d'œuvre SD ARCHITECTES

INTERNAT CENTRE HOSPITALIER DE ST JEAN D'ANGELY (17) – 134 473 €

GROUPEMENT ALM ALLAIN / GAUDY BONNEAU

Lot 1 Gros œuvre – Démolition VRD – Aménagement d'un internat

Maître d'ouvrage : CH de Saintonge – Maître d'œuvre : ATELIER 55

EXTENSION DES RESERVES E LECLERC A PONS (17) – 359 000 €

LOT 3 MACONNERIE

Maître d'ouvrage : SODIPONS – Maître d'œuvre : ARDECO

CAMPUS DES METIERS DE NIORT (79) – 2 681 044 €

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU CAMPUS DES METIERS – LOT N° 5 – GROS ŒUVRE

GROUPEMENT ALM ALLAIN / DELTA CTP / TRICHET

Maître d'ouvrage : Chambre des métiers et de l'artisanat – Maître d'œuvre : TRIADE A NIORT

AMENAGEMENT CŒUR DE COGNAC REMY MARTIN à COGNAC (16) – 154 795 €

LOT 1 Démolitions gros œuvre vrд – Aménagement salons de dégustation et salle événementielle

Maître d'ouvrage : E. REMY MARTIN & C° – Maître d'œuvre : MARCHITECTURE à COGNAC

CONSTRUCTION D'UNE PHARMACIE A MARENNE (17) – 105 382 €

LOT 1 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SCI DES BOIS A MARENNE – Maître d'œuvre : M. Jacques HEIM à BORDEAUX

AMELIORATION ENERGETIQUE ECOLE ET CENTRE DE LOISIRS DE FONTCOUVERTE (17) – 324 510 €

MACRO LOT 1

Maître d'ouvrage : Commune de Fontcouverte – Maître d'œuvre : ASCAUDTI Energie à Rochefort (17)

CONSTRUCTION SALLE D'ART PLASTIQUE AU COLLEGE JULES FERRY A GEMOZAC (17) – 114 179 €

LOT 1 GROS ŒUVRE - VRD

Maître d'ouvrage : Département de la Charente Maritime – Maître d'œuvre : SOURD DURAND Architectes à Rochefort (17)

CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS SITE IRIS A VAUX SUR MER (17) – 366 400 €

GROUPEMENT PITEL/ALM ALLAIN – LOT 2 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SCC VAUX DOUX – Maître d'œuvre : GRAVIERE ET FOULON à Saintes (17)

CONSTRUCTION 11 LOGEMENTS SITE COURLAY A VAUX SUR MER (17) – 547 600 €

GROUPEMENT PTEL/ALM ALLAIN – LOT 2 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SCC VAUX DOUX – Maître d'œuvre : GRAVIERE ET FOULON à Saintes (17)

BATIMENT MEDECINE MOLECULAIRE AU CH SAINTONGE A SAINTES (17) – 2 460 569 €

EN ENTREPRISE GENERALE

Maître d'ouvrage : SCI SINENSIS MOTEL – SIMO – Maître d'œuvre : TLR ARCHITECTURE à BORDEAUX (33)

PLATEFORME CHAUSSON MATERIAUX A ST JEAN D'ANGELY (17) – 2 000 000 €

CREATION UNITE DE TRANSFORMATION, TRAITEMENT ET STOCKAGE DE BOIS – LOT GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage et Maître d'œuvre : CHAUSSON IMMO à ST ALBAN (31)

VESTIAIRES DE LA PISCINE BA 722 A SAINTES (17) – 851 686 €

RENOVATION DES VESTIAIRES DE LA PISCINE ET MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE PMR

TRAVAUX TOUS CORPS D'ETAT

Maître d'ouvrage : ESID DE BORDEAUX – Maître d'œuvre : USID DE ROCHEFORT

EXTENSION INTERMARCHE A SAINT PORCHAIRE (17) – 247 000 €

LOT 2 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SCI ARMAGNAC à St Porchaire – Maître d'œuvre : GRAVIERE et FOULON à Saintes

CONSTRUCTION MAISON DE SANTE A ROUILLAC (16) – 418 779 €

LOT 2 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : CDC du Rouillacais – Maître d'œuvre : Nicolas GENAUD à Angoulême (16)

CONSTRUCTION COOPERATIVE AGRICOLE A SEGONZAC (16) – 219 000 €

Construction d'une cooperative agricole comprenant un bâtiment de stockage et auvent, un bâtiment de bureaux/salle de réunion et un magasin de vente – Lot 2 Gros œuvre

Maître d'ouvrage : UNION AGRICOLE SEGONZAC CHERAC – Maître d'œuvre : ARCHIXO BOUTIN BLONDEAU VEQUE à Cognac

ESPACES COMMERCIAUX A MARENNE (17) – 210 000 €

Rénovation et extension d'espaces commerciaux

Lot 1 Démolitions Gros œuvre VRD

Maître d'ouvrage : SCI FOCH à Marennes – Maître d'œuvre : Christophe PILLET à Rochefort

STATION DE LAVAGE SCORPION ETAMAT DES SABLES A POITIERS (86) – 636 937 €

Construction d'une station de lavage et de son local technique

Lot 01 – Terrassement VRD GO structure métallique menuiseries extérieures Pont roulant

Maître d'ouvrage : ESID de Bordeaux – Maître d'œuvre : USID d'Angoulême

RENOVATION ET EXTENSION IRM DU CENTRE HOSPITALIER A SAINTES (17) – 204 950 €

LOT 2 – GROS ŒUVRE MAÇONNERIE FAÇADE VRD ETANCHEITÉ SOLS DURS

Maître d'ouvrage : MASSELIN TERTIAIRE à IFS (14) – Maître d'œuvre : Cabinet MOREAU à Pérignac

EXTENSION CENTRE E LECLERC A ST JEAN D'ANGELY (17) – 990 000 €

Extension de la zone de vente – transfert des laboratoires

LOT 3 MAÇONNERIE

Maître d'ouvrage : SAS ANGELY – Maître d'œuvre : ARDECO

CONSTRUCTION HALTE D'URGENCE A SAINTES (17) – 319 327 €

LOT 2 GROS ŒUVRE – Construction d'une halte d'urgence (accueil de jour/halte de nuit/logements de consolidation)

Maître d'ouvrage : SEMIS à Saintes – Maître d'œuvre : GRAVIERE et FOULON à Saintes

RENOVATION ET EXTENSION IRM DU CENTRE HOSPITALIER A JONZAC (17) – 122 000 €

LOT 2 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : MASSELIN TERTIAIRE à IFS (14) – Maître d'œuvre : Cabinet MOREAU à Pérignac

2020

CONSTRUCTION DE LA FERME DE SANTONE à SAINTES (17) – 288 000 €

LOT 2 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SCI LA GAILLARDE à CHERMIGNAC – Maître d'œuvre : RMB Architectes à La Rochelle

EXTENSION BATIMENT DE STOCKAGE FGV à GEMOZAC (17) – 118 829 €

GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SCI TENDANCE – Maître d'œuvre : ATELIER DUNE

RESIDENCE SERVICES SENIORS VITEAL A ST PIERRE D'OLERON (17) – 190 000 €

Extension de la RSS 7 appartements et 2 bureaux – LOT 2 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : FONCIARIANE – Maître d'œuvre ARKOSE à BEGLES

REFECTION TOITURE CENTRE DE VACANCES LES MATHES (17) – 145 697 €

Réfection de la toiture du bâtiment dortoir du centre de vacances

Maîtrise d'ouvrage : VILLE D'IVRY SUR SEINE - Maîtrise d'oeuvre : EPOC INGENIERIE à Ivry S/Senne

AMENAGEMENT NOUVELLE CUISINE MAISON D'ARRET DE SAINTES (17) – 324 182 €

LOT 1 DEMOLITIONS GROS ŒUVRE VRD

Maîtrise d'ouvrage : DISP de BORDEAUX - Maîtrise d'oeuvre : C2J INGENIERIE

CONSTRUCTION 4 ABRIS AVIONS PILATUS A CHATEAUBERNARD (16) – 3 276 670 €

GROUPEMENT ALM ALLAIN / DL ATLANTIQUE / GUNTOLI

MARCHE N° 2 CONSTRUCTIONS METALLIQUE DES ABRIS ET INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET TRAVAUX DE VRD

Maîtrise d'ouvrage et Maîtrise d'oeuvre : ESID DE BORDEAUX

CONSTRUCTION CENTRE AQUATIQUE A LESPARRE MEDOC (33) – 1 898 877 €

GROUPEMENT ALM ALLAIN / BG2C / GTA / GAUDY BONNEAU

LOT N° 1 TERRASSEMENT – GROS ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : CDC MEDOC COEUR DE PRESQU'IL A LESPARRE MEDOC

Maître d'oeuvre : BBM ARCHITECTES BERTHOMIEU BISSERY ET MINGUI A NANTES

REAMENAGEMENT AGENCE CREDIT AGRICOLE A DOMPIERRE SUR MER (17) – 125 000 €

LOT 101 DEMOLITION GROS ŒUVRE MACONNERIE

Maîtrise d'ouvrage : CREDIT AGRICOLE CHARENTE MARITIME DEUX SEVRES

PROJET ADAP AU CRC DE LA BASE AERIENNE 721 A ROCHEFORT (17) – 177 917 €

Lot 2 DEMOLITION GROS ŒUVRE MACONNERIE MENUISERIE PLATRERIE

Maîtrise d'ouvrage : USID DE ROCHEFORT – Maître d'oeuvre : ESID DE BORDEAUX

TECHNICENTRE BATIMENTS 30-31 A SAINTES (17) – 199 210 €

Réhabilitation des bâtiments – lot 2 GROS ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : SNCF Direction immobilière territoriale sud-ouest à Bordeaux

Maîtrise d'oeuvre : ARTELIA LE HAILLAN (33)

TRAVAUX d'ENTRETIEN COURANTS DE BATIMENTS DIVERS ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS

LOTS 2 et 3 MACONNERIE CARRELAGE – GROUPE NORD ET GROUPE SUD

Maîtrise d'ouvrage : CH DE SAINTONGE GHT A SAINTES (17)

UNIVERSITE DES SPIRITUEUX à SEGONZAC (16) – 428 670 €

Restructuration de l'université des Spiritueux – Lot 2 – Gros Œuvre/Traitements des extérieurs et des façades existantes

Maître d'Ouvrage : CDA de GRAND COGNAC à COGNAC (16) – Maître d'oeuvre : CHATELIER-GARRY-ROMER Architectes associés à SAINTES (17)

CONSTRUCTION D'UN CHAI BONNIN A NANTILLE (17) – 490 000 €

Construction d'un chai à eau de vie de 300 m² intérieur – GROS ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : SCEV BONNIN à NANTILLE – Maître d'oeuvre : GRAVIERE ET FOULON à SAINTES (17)

CONSTRUCTION CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS A GEMOZAC (17) – 435 982 €

Lot 2 GROS ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : Département de la Charente Maritime – Maître d'oeuvre : ABP Architectes à La Rochelle

CONSTRUCTION CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL A REIGNAC (33) – 309 298 €

Lot 1 GROS ŒUVRE – GROUPEMENT ALM ALLAIN / GTA

Maître d'ouvrage : CDC DE L'ESTUAIRE à BRAUD et St Louis – Maître d'oeuvre : C+M Architectes à JONZAC

CONSTRUCTION ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE A PONT L'ABBE D'ARNOULT (17) – 1 050 000 €

Lot 2B GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : AEP LA SALLE ST LOUIS – Maître d'oeuvre : MG+ ARCHITECTURE à Saintes

EXTENSION LYCEE SAINT LOUIS ET BATIMENT FREYNET A PONT L'ABBE D'ARNOULT (17) – 600 000 €

Lot 2A GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : AEP LA SALLE ST LOUIS – Maître d'oeuvre : MG+ ARCHITECTURE à Saintes

EXTENSION MAGASIN U EXPRESS A SAINT ROGATIEN (17) – 1 400 000 €

LOT 2 GROS ŒUVRE

Maitre d'ouvrage : SAS ROGADIA à Saint Rogatien – Maitre d'oeuvre : SCHEDIA à Nantes (44)

ISSUES DE SECOURS BA 721 A ROCHEFORT (17) – 508 938 €

Mise aux normes issues de secours avec mise en place d'escaliers de secours métalliques et remplacement portes en aluminium

LOT 1 METALLERIE - MAÇONNERIE - GROS ŒUVRE - VRD

Maître d'ouvrage : ESID DE BORDEAUX – Maître d'oeuvre : USID DE ROCHEFORT

CHAUFFERIE PALAIS DE JUSTICE DE SAINTES (17) – 98 409 €

Mise en conformité du conduit de fumée de la chaufferie

LOT 1 GO COUVERTURE SERRURERIE MENUISERIES PLATRERIE

Maître d'ouvrage : Cour d'appel de Poitiers – Maître d'œuvre : SD Architectes à Rochefort

CONSTRUCTION CLINIQUE SSR 68 LITS 20 PLACES A ANGOULINS (17) – 2 535 808 €

LOT 01A – FONDATIONS GROS ŒUVRE – LOT 02A – CHARPENTE METALLIQUE – LOT 06A RAVALEMENT ENDUIT

Maître d'ouvrage : CP ANGOULINS – Maître d'œuvre : Francis AUDOIN à Versailles

CONSTRUCTION CENTRE MULTI ACCUEIL UDAF 17 A SAINTES (17) – 283 000 €

LOT 2 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : UDAF 17 à LAGORD – Maître d'œuvre : Agence Sébastien PELLEREAU à La Rochelle

CONSTRUCTION VILLA SEIGNOLLES A LA PALMYRE (17) – 310 000 €

LOT 1 TERRASSEMENT – GROS ŒUVRE – VRD

Maître d'ouvrage : M et Mme SEIGNOLLES à LIMOGES – Maître d'œuvre : Mme ILEANA POPEA à Royan

TRANSFERT SIEGE SOCIAL DE LA CDA A SAINTES (17) – 785 010 €

LOT 4 DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : CDA Saintes/SEMDAS La Rochelle – Maître d'œuvre – GRAVIERE ET FOULON à Saintes

AMENAGEMENT POLE DECHETTERIE A ARVERT (17) – 307 078 €

LOT 2 FONDATIONS – GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : CDA Royan Atlantique – Maître d'œuvre : ANTEA GROUP à MERIGNAC

EXTENSION ET REHABILITATION U EXPRESS A MESCHERS SUR GIRONDE (17) – 275 000 €

Lot 1 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SAS SOLIDIS à Meschers s/Gironde – Maître d'œuvre : IGC ETUDES à THOUARS (79)

CONSTRUCTION D'UNE GARDERIE PERISCOLAIRE ET D'UN CENTRE DE LOISIRS A CABARIOT (17) – 174 540 €

Lot 1 GROS ŒUVRE – GROUPEMENT ALM ALLAIN / GAUDY BONNEAU

Maître d'ouvrage : Mairie de Cabariot (17430) – Maître d'œuvre : SD ARCHITECTES à Rochefort (17300)

HENNESSY – CUVERIE ET PROCESS FILTRATION PONT NEUF SALLES D'ANGLES (16) – 109 860 €

Extension de la cuverie et du process de filtration/passage froid – Génie civil et maçonnerie

Maître d'ouvrage : JAS HENNESSY & Co – Maître d'œuvre : CAP INGELEC

HENNESSY – CUVERIE LA BATAILLE SAINT PREUIL (16) – 190 491 €

Cuverie inox expérimentale Site La Bataille – Lot VRD Génie civil

Maître d'ouvrage : JAS HENNESSY & Co – Maître d'œuvre : CAP INGELEC

REHABILITATION BATIMENT SERVICES DE LA MAIRIE A BEURLAY (17) – 209 872 €

Réhabilitation d'un bâtiment en vue d'y installer les services de la Mairie

LOT 1 DEMOLITION – GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : Ville de Beurlay – Maître d'œuvre : Atelier Parc à Jonzac

2019**CELLULES COMMERCIALES A ECHILLAIIS (17) – 105 000 €**

Construction de cellules commerciales – LOT 2 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SARL PIMALIMMO à Echillais (17) – Maître d'œuvre : COBI Engineering à Lanvallay (22)

CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS ET D'UNE MAISON DE SANTE à ROYAN (17) – 537 105 €

LOT 1 GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : HABITAT 17 à LA ROCHELLE (17) – Maître d'œuvre : Iléana POPEA Architecte à ROYAN (17)

ENTRETIEN ETABLISSEMENTS PUBLICS (16 et 17) – Marchés à bons de commande

ACCORD CADRE – Entretien, réparations et aménagements d'établissements publics de l'état

LOT 1 MAÇONNERIE/CARRELAGE/VRD

Maître d'ouvrage : Région Nouvelle Aquitaine à BORDEAUX (33)

Maître d'œuvre : Services et établissements publics bénéficiaires (16 et 17)

CONSTRUCTION D'UN POLE COMMERCIAL à ARVERT (17) – 119 280 €

LOT 2 DEMOLITION – GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : Commune d'ARVERT (17) – Maître d'œuvre : GRAVIERE & FOULON Architectes à SAINTES (17)

LES THERMES Bâtiment d'Accueil des Curistes à SAUJON (17) – 228 000 €

Construction d'un bâtiment d'accueil pour curistes à SAUJON (17) – LOT 2 GROS ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : SA Les Thermes à SAUJON (17) – Maître d'œuvre : ARCHIXO Architecte à COGNAC (16)

ENTRETIEN IMMEUBLES USID D'ANGOULEME (16 et 17) – 250 000 € TTC ANNUEL SUR 4 ANS MAXIMUM

ACCORD CADRE – Groupement ALM ALLAIN/BG2C

Entretien, réparation et aménagement d'immeubles militaires de l'USID d'Angoulême dans les Dept 16 et 17

LOT 3 GROS OEUVRE/CARRELAGE/PLATRERIE/CLOISONS/CLOTURE

Maître d'Ouvrage : Ministère des armées ESID à BORDEAUX (33) – Maître d'œuvre : USID D'ANGOULEME (16)

HANGAR HM 10 BASE AERIENNE 709 à CHATEAUBERNARD (16) – 1 153 785 €

Réhabilitation du hangar en vestiaires et sanitaires - **TOUS CORPS D'ETAT**

Maître d'Ouvrage : ESID à BORDEAUX (33) – Maître d'œuvre : USID à ROCHEFORT (17)

CONSTRUCTION HANGAR DE 350 M² BASE AERIENNE 709 à CHATEAUBERNARD (16) – 87 903 €

Groupement ALM ALLAIN/GAUDY BONNEAU

LOT 1 GROS OEUVRE

Maître d'Ouvrage : ESID à BORDEAUX (33) – Maître d'œuvre : USID à ROCHEFORT (17)

HENNESSY Chai de calage Haut Bagnolet à CHERVES RICHEMONT (16) – 194 000 €

Extension d'un chai de calage – LOT 2 GROS OEUVRE

Maître d'ouvrage : JAS HENNESSY & Co à COGNAC (16) - Maître d'œuvre : CAP INGELEC à St JEAN D'ILLAC (33)

Construction d'une cuverie inox « La Bataille » HENNESSY à SAINT PREUIL (16) – 183 000 €

LOT 2 VRD/GENIE CIVIL

Maître d'Ouvrage et Maître d'œuvre : HENNESSY & Co à COGNAC (16)

REMY MARTIN « EPICURE » à JUILLAC LE COQ (16) – 176 637 €

Construction, restructuration d'une distillerie et extension des espaces dédiés à la vinification

LOT 2 DECONSTRUCTION-GROS OEUVRE-FAÇADES

Maître d'Ouvrage : REMY MARTIN à COGNAC (16)

Maître d'œuvre : SARL Inca Innovation Creation & Architecture à GRENOBLE (38)

Clinique SSR KORIAN et Hôpital de jour à SAINTES (17) – 1 800 000 €

Construction d'une clinique de 60 chambres et d'un hopital de jour de 68 lits – Lot 4 Gros Oeuvre

Maître d'Ouvrage : SNC ICADE PROMOTION à BORDEAUX (33) – Maître d'œuvre : AA Pascal Barranger à CHATELLERAULT (86)

POLE NATURE à VITREZAY (17) – 113 206 €

Consolidation du bâtiment existant

Maître d'Ouvrage : Conseil Général de la Charente-Maritime (17) – Maître d'œuvre : Cabinet MOREAU & Associés (17)

HENNESSY 4^{ème} Ligne de tirage HAUT BAGNOLET à COGNAC (16) – 266 439 €

Réhabilitation de la 4^{ème} ligne de tirage - LOT 1 GROS OEUVRE

Maître d'ouvrage : JAS HENNESSY & Co à COGNAC (16) – Maître d'œuvre : CAP INGELEC à St JEAN D'ILLAC (33)

Médiathèque Pierre Moinot à NIORT (79) – 1 470 000 €

Mise aux normes de la médiathèque – LOT 3 GROS OEUVRE - DEMOLITION

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération de NIORT (79) – Maître d'œuvre : DESHOULIERES JEANNEAU à POITIERS (86)

Ets Charles NUSSE – CARTOREL à ECHIRE (79) – 610 000 €

Construction nouveau site : halls de fabrication et de stockage, de bureaux et locaux associés

Maître d'ouvrage : ITECO à ILLKIRCH (67) – Maître d'œuvre : OTE à REZE (44)

Construction de Bureaux EXCO à TONNAY-CHARENTE (17) - 221 000 €

Maître d'Ouvrage : SCI FONCIERE ROCHEFORT – Maître d'œuvre : K 217 Architecture à LA ROCHELLE

CEP REMY MARTIN à MERPINS (16) – 606 256 €

Construction de bureaux

Maître d'Ouvrage : REMY MARTIN & CO – Maître d'œuvre : ARCHIXO à COGNAC

REHABILITATION DE LA PISCINE PRE LEROY à NIORT (79) – 4 109 053 €

Groupement ALM ALLAIN / DELTA CTP/SCER

Réhabilitation de la piscine Pré Leroy – Lot 2 – Réhabilitation – gros œuvre + Fondations spéciales

Maître d'Ouvrage : Communauté d'agglomération de NIORT – Maître d'œuvre : BROCHET LAJUS PUEYO Architecte à Bordeaux

Extension des bureaux du SYNDICAT DES EAUX ET RESE à SAINTES (17) – 392 681 €

Maître d'Ouvrage : Syndicat des Eaux – Maître d'œuvre : SD ARCHITECTES à ROCHEFORT

SALLE MULTI-ACTIVITES à SAINT PORCHAIRE (17) – 240 879 €

Construction d'une salle multi-activités

Maître d'Ouvrage : Mairie de St PORCHAIRE – Maître d'œuvre : SCM ARCHIPEL à ROYAN

ENSEMBLE DE CELLULES COMMERCIALES à SAINTES (17) – 260 000 €

Construction d'un ensemble commercial de 6 cellules

Maître d'Ouvrage : SCCV REDFI – Maître d'œuvre : GORREGUES Régis Architecte à SAINT LÔ

CENTRE HOSPITALIER à St JEAN d'ANGELY (17) – 1 302 278 €

Extension et restructuration du SSR/MPR/ENVC

Maître d'ouvrage : Centre hospitalier – Maître d'œuvre : SEXTANT ARCHITECTURE à CLERMONT-FERRAND

SALLE DE CINEMA à ROCHEFORT (17) – 320 140 €

Rénovation d'une salle de cinéma au sein de la base aérienne 721

Maître d'ouvrage : Ministère des armées – Maître d'œuvre : USID à ROCHEFORT

FOYER JEUNES TRAVAILLEURS à COGNAC (16) – 990 000 €

Groupement ALM ALLAIN / BG2C / KOMORNICZAK

Construction d'une résidence habitat jeune

Maître d'ouvrage : DOMOFRANCE – Maître d'œuvre : AGC ARCHITECTURE à LIBOURNE

Extension du village séniors des Brizeaux à NIORT (79) – 914 435 €

Construction de 33 logements lotissement du Fief de la Paillée – extension du village seniors – LOT 2 – GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : SEMIE à Niort – Maître d'œuvre : HALL Volatron, Architecte à Poitiers.

2018

SOPREMA à St GEORGES des COTEAUX (17) - 240 000 €

Construction d'un bâtiment industriel

Maître d'ouvrage : SCI LES TERRES DE KHATANGA – Maître d'œuvre : MG+ ARCHITECTES à SAINTES.

MAISON D'ARRET à NIORT (79) – 564 464 €

Restructuration de la maison d'arrêt – LOT 1 – STRUCTURE – GROS ŒUVRE – VRD

Maître d'ouvrage : DISP à BORDEAUX (33) – Maître d'œuvre : ITH à VILLENAVE D'ORNON (33)

LES JARDINS D'AMBRE à VAUX S/MER (17) – 1 620 000 €

Groupement ALM ALLAIN/ PITEL

Construction de 52 logements semi collectifs

Maître d'ouvrage : DOMOFRANCE – Maître d'œuvre : PAD ARCHITECTES aux Sables d'Olonne.

LA FERLANDERIE à SAINTES (17) – 260 000 €

Construction d'un ensemble commercial de 6 cellules

Maître d'ouvrage : SCCV REDFI – Maître d'œuvre : Régis GORREGUES, Architecte à St Lô.

CENTRE HELIO MARIN à ST TROJAN LES BAINS (17) – 2 100 000 €

Construction de bâtiments d'hébergement, réhabilitation du bâtiment Julien Huber,

réhabilitation et extension du bâtiment d'accueil

Maître d'Ouvrage : ATASH – Maître d'œuvre : Philippe ROUVEAU, Architecte à Provins, Cécile RIVIERES, Architecte à Coupvray

SALLE AUX SPORTS à ETAULES (17) – 119 635 €

Groupement ALM ALLAIN/ GAUDY BONNEAU

Construction d'une salle aux sports – LOT 01 GROS ŒUVRE VRD

Maître d'Ouvrage : Mairie d'Etaules – Maître d'œuvre : ILEANA POPEA Architecte à ROYAN

SUPER U à SAUJON (17) – 1 103 000 €

Extension et réaménagement du magasin SUPER U

Maître d'ouvrage : SAS Melodia – Maître d'œuvre : MARRAUD INGENIERIE OUEST à CARQUEFOU

IFREMER à LA TREMBLADE (17) – 274 945 €

Groupement ALM ALLAIN/ GAUDY BONNEAU

Travaux de modernisation de la station IFREMER - LOTS DEMOLITION, GROS ŒUVRE, VRD

Maître d'ouvrage : IFREMER – Maître d'œuvre : Cabinet PILLET Architecte à ROCHEFORT

Résidence Les Sénioriales à MEURSAC (17) - 847 982 €

Travaux de réparation après sinistre - LOTS DEMOLITIONS, FONDATIONS SPECIALES, GROS ŒUVRE

Maître d'ouvrage : Syndic des Copropriétaires / Cabinet Brun - Maître d'œuvre : Cabinet Fabrice Moreau à Pérignac

Centre de tri CHRONOPOST à SAINTES (17) - 160 000 €

Construction d'un bâtiment à usage de messagerie express et de bureaux, de 3 720 m²

Maître d'ouvrage : SCI ALLIANCE 2018 - Maître d'œuvre : REALIZE à Orvault



Maison de Santé à ETAULIERS (33) - 404 640 €

Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire

Maître d'ouvrage : CDC de l'Estuaire - Maître d'œuvre : Agence COMIN-CAMPGUILHEM à Bordeaux

Maison des Services au Public à ST ANDRE DE CUBZAC (33) - 798 868 €

Construction et aménagement d'une maison des services au public

Maître d'ouvrage : CDC du Grand Cubzaguais - Maître d'œuvre : Agence Duclos Gaudin Riboulot



Ecole Rosette Chappel à ST ANDRE DE CUBZAC (33) - 183 000 €

Réaménagement et extension de l'école

Maître d'ouvrage : Mairie - Maître d'œuvre : DIID Architectes à Bordeaux

EHPAD Les Jardins des Tilleuls à TRIZAY (17) - 1 270 000 €

Réhabilitation et extension de l'EHPAD et construction d'une résidence séniors

Maître d'ouvrage : Foncière CPG - Maître d'œuvre : Agence THOMAS & VAJDA à Pantin



Parc urbain Port Boinot à NIORT (79) - 1 192 945 €

Amenagement du parc urbain et réhabilitation de batiments

Maître d'ouvrage : Ville de Niort - Maître d'œuvre : FRANKLIN AZZI / CHABENES & SCOTT

Chaufferie Biomasse à LA TREMBLADE (17) - 79 751 €

Construction d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur

Maître d'ouvrage : Commune / CDA Royan Atlantique - Maître d'œuvre : ENERTEK à Rochefort

Construction du chai F9 HENNESSY à COGNAC (16) - 645 535 €

Maître d'Ouvrage : JAS Hennessy & Co - Maître d'œuvre : Agence ARCHIXO à Cognac

TECHNICENTRE Reconstruction du bâtiment 104 à BORDEAUX (33) - 199 900 €

Maître d'ouvrage : SNCF MOBILITES – Maître d'œuvre CRX Ingénierie à Limoges

26 logements à ST PALAIS SUR MER (17) - 295 000 €

Construction de 14 maisons et 12 duplex

Maître d'Ouvrage : SCI SAINT PALAIS SUR MER - MAINE GAUDIN - Maître d'œuvre : NEXITY PROMOTION

Chais Hennessy à COGNAC (17) - 1 257 016 € Groupement ALM ALLAIN / KOMORNICZAK

Construction des chais G1 & G2 Bas bagnolet

Maître d'Ouvrage : JAS Hennessy & Co - Maître d'œuvre : CAP INGELEC à Saint Jean d'Illac

Bureaux siège social ISIDORE à GEMOZAC (17) - 220 000 €

Construction de bureaux

Maître d'Ouvrage : ETS ISIDORE S.A - Maître d'œuvre : Cabinet GRAVIERE & FOULON à Saintes



Construction d'un magasin bio E LECLERC à SAINTES (17) - 209 000 €

Maître d'Ouvrage : SCI du Vivier - Maître d'œuvre : ARDECO à Saint Avertin

Base Aérienne 721 à ROCHEFORT (17) - 173 588 €

Agrandissement d'un bâtiment et remplacement de murs rideaux légers

Maître d'Ouvrage : Ministère de la Défense - ESID de Bordeaux - Maître d'œuvre : USID de Rochefort

Base Aérienne 721 à ROCHEFORT (17) - 102 000 €

Restructuration de l'aile ouest en bureaux commandement du CMA NG 58.01

Maître d'Ouvrage : Ministère de la Défense - ESID de Bordeaux - Maître d'œuvre : USID de Rochefort

Pôles Petite Enfance à CHEF BOUTONNE et SAUZE VAUSSAIS (79) - 155 006 €

Construction des pôles petite enfance

Maître d'Ouvrage : CDC du Cellois Cœur du Poitou, Mellois et Val de Boutonne - Maître d'œuvre : Atelier du Trait à Couhé

2017

Site de conditionnement HENNESSY à SALLES D'ANGLES (16) - 12 607 309 €

Groupement ALM ALLAIN / BG2C / KOMORNICZAK / PITEL / VILQUIN

Construction d'un nouveau site de conditionnement « Pont Neuf »

Maître d'Ouvrage : Jas HENNESSY & Co - Maître d'œuvre : SANDROLINI Architecte à Paris



SOS Village d'enfants à GEMOZAC (17) - 734 194 €

Construction de six maisons familiales et une maison commune

Maître d'Ouvrage : SOS Village d'Enfants - Maître d'œuvre : Barbara CONSTANTIN à Paris



Construction d'une Maison de Santé à PONS (17) - 236 427 €

Maître d'Ouvrage : Commune de Pons - Maître d'œuvre : MG+ Architectes à Saintes

Institut Médico Educatif de ST LAURENT DE MEDOC (33) – 634 256 €

Construction d'un institut médico-éducatif

Maître d'Ouvrage : ADAPEI de la Gironde - Maître d'œuvre : Philippe TURCEY Architecte à St Médard en Jalles

Institut Médico Educatif de BLAYE (33) – 680 311 €

Construction d'un institut médico-éducatif

Maître d'Ouvrage : ADAPEI de la Gironde - Maître d'œuvre : Philippe TURCEY Architecte à St Medard en Jalles

Maison Familiale Rurale de PONT L'ABBE D'ARNOULT (17) – 185 241 €

Extension des locaux d'enseignement

Maître d'Ouvrage : M.F.R - Maître d'œuvre : ARCHITECTES ASSOCIES AACGR à Saintes

Construction d'une Maison de Santé à BURIE (17) – 115 556 €

Maître d'Ouvrage : Commune de Burie / SEMDAS - Maître d'œuvre : BL2 Architecte à Bordeaux

Halle et locaux commerciaux à LA PALMYRE LES MATHES (17) – 189 345 €

Construction de locaux commerciaux et requalification de la halle ouverte

Maître d'Ouvrage : Commune Les Mathes La Palmyre - Maître d'œuvre : Iléana Popea à Pontaillac



Construction d'un Pôle médical à ST SAVINIEN (17) – 248 364 €

Maître d'Ouvrage : SCI Simpaul, Roy, Georges, Brochot - Maître d'œuvre : MG+ Architectes à Saintes

Groupe scolaire de ST VINCENT DE PAUL (33) – 401 169 €

Rénovation et extension du groupe scolaire

Maître d'Ouvrage : Commune de St Vincent de Paul - Maître d'œuvre : C+M Architectes à Jonzac



Aménagement d'un complexe sportif à COZES (17) – 325 124 €

Maître d'Ouvrage : Commune de Cozes - Maître d'œuvre : ARCHITEXTURES à Cozes

Etablissement Thérapeutique pour Adolescents de PONS (17) – 210 000 €

Rénovation et extension de l'ETAP

Maître d'Ouvrage : Association Rénovation à Pons - Maître d'œuvre : ARCHITEXTURES à Cozes

Maison d'habitation à SAINT BRICE (16) – 244 000 €

Réaménagement partiel de la maison avec extension

Maître d'Ouvrage : M. et Mme. FERRI - Maître d'œuvre : Cabinet VUONG Architecte DPLG à Cognac

Résidence Séniors « Les Printanières » à MATHA (17) – 470 000 €

Construction de 42 logements

Maître d'Ouvrage : SARL Immobilière Les Printanières - Maître d'œuvre : Laurent CHRETIEN Architecte à Niort



CONSTRUCTION D'UN GYMNAZ à MATHA (17) – 430 000 €

Maître d'Ouvrage : Commune de Matha - Maître d'œuvre : AACGR CHATELIER GARRY ROMER à Saintes

EHPAD résidence « Les 4 saisons » des TOUCHES DE PERIGNY (17) - 253 000 €

Extension et amélioration du niveau de sécurité

Maître d'Ouvrage : SARL KHEOPS - Maître d'œuvre : ALIENOR INGENIERIE à Pessac



Maison Eco Paysanne à GRAND VILLAGE PLAGE (17) - 227 000 €

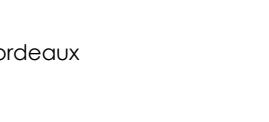
Construction de la Maison Eco Paysanne

Maître d'Ouvrage : Communauté de Communes de l'Île d'Oléron - Maître d'œuvre : BL2 Architectes à Bordeaux

Logements locatifs à ROYAN (17) - 334 636€

Construction de 10 logements locatifs aidés RT 2005 BBC

Maître d'Ouvrage : HABITAT 17 - Maître d'œuvre : Iléana POPEA à Royan



EHPAD Les Jardins d'Epargnes à EPARGNES (17) - 477 600 €

Rénovation et extension de l'EHPAD

Maître d'Ouvrage : SAS Les Jardins d'Epargnes - Maître d'œuvre : Agence Christophe PILLET à Rochefort

Centre des Congrès de JONZAC (17) – 2 202 200 €

Construction du Centre des Congrès de Haute Saintonge

Maître d'Ouvrage : CDC de Haute Saintonge – Maître d'œuvre : Cabinet Tetrarc à Nantes

2016

Chaufferie Biomasse au Collège de ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE (17) - 130 537 €

Construction d'une chaufferie biomasse au collège Raymond Bouyer

Maître d'Ouvrage : Département de la Charente Maritime - Maître d'œuvre : Enertek à Rochefort

Maison d'accueil spécialisée à GEMOZAC (17) - 421 000 €

Construction d'une Maison d'Accueil Spécialisée

Maître d'Ouvrage : Association Emmanuelle Maître d'œuvre : Atelier MONTAROU et Associés

Salle de spectacle EDEN à ST JEAN D'ANGELY (17) - 748 309 €

Construction d'une salle de spectacle

Maître d'Ouvrage : Commune – Maître d'œuvre : Atelier Nathalie LAMBERT à Burie

Bureaux Syndicat des Eaux à SAINTES (17) - 308 855 €

Extension et réaménagement des bureaux de la RESE et du Syndicat des Eaux de Charente-Maritime

Maître d'Ouvrage : RESE / Syndicat des Eaux – Maître d'œuvre : Sourd-Durand Architectes à Rochefort

Les Jardins de Santone à SAINTES (17) - 680 000 €

Construction d'un ensemble de 29 logements

Maître d'Ouvrage : SCCV Les Jardins de Santones - Maître d'œuvre : ALAIN GESSON à Angoulême



Chais de stockage à GEMOZAC (17) - 273 000 €

Construction de deux chais de stockage de Cognac

Maître d'Ouvrage : Ets ISIDORE S.A – Maître d'œuvre : Gravière & Foulon à Saintes

Logements à GRAND VILLAGE (17) - 748 812 € Marché de Conception - Réalisation

Réalisation de 8 logements

Maître d'Ouvrage : S.A Le Foyer – Maître d'œuvre : Aerts & Planas Architectes à Rochefort

Pôle culturel à L'EGUILLE SUR SEUDRE (17) - 180 091 €

Construction d'une bibliothèque

Maître d'Ouvrage Commune – Maître d'œuvre : Ileana POPEA à Royan



2015

SUPER U à SAINT SAVINIEN (17) - 430 000 €

Construction d'un magasin

Maître d'Ouvrage : COOP Atlantique – Maître d'œuvre : Marraud Ingénierie OUEST à Carquefou

Lycée Saint Louis à BORDEAUX (33) - 1 998 935 € Groupement ALM ALLAIN - BG2C - CLENET PALARDY - ATES

Restructuration des bâtiments a et b du lycée Saint Louis

Maître d'Ouvrage : Bordeaux Métropole Aménagement – Maître d'œuvre : B. DIGNEAUX - DL & ASSOCIES à Bordeaux

Rouby Industrie à SALLES D'ANGLES (16) - 970 000 € Groupement ALM ALLAIN / BG2C

Construction d'un bâtiment industriel

Maître d'Ouvrage : SAS Crescent Rouby – Maître d'œuvre : IGC Etudes à Thouars

EXTENSION DE L'EHPAD Le Domaine de CRAVANS (17) - 272 500 €

Maître d'Ouvrage : SARL Les Pervenches - Maître d'œuvre : Architecture Dimension à Pons

Dojo et Salle des fêtes à TONNAY CHARENTE (17) – 177 339 €

Extension du dojo et réhabilitation de la salle des fêtes du complexe municipal

Maître d'Ouvrage : Commune – Maître d'œuvre : Ileana POPEA à Royan

Charentes Alliance à PERIGNAC (17) - 610 936 €

Construction d'un point de collecte et d'approvisionnement

Maître d'Ouvrage : Charentes Alliance - Maître d'œuvre : Architecture Dimension à Pons

Mairie et Salle multi-activités à GREZAC (17) – 175 225 €

Création d'une salle multi-activités et réhabilitation de la mairie

Maître d'Ouvrage : Commune – Maître d'œuvre : MG+ Architecture à Saintes

Les Thermes à SAUJON (17) - 565 000 €

Construction d'une résidence de Tourisme II

Maître d'Ouvrage : S.A Les Thermes – Maître d'œuvre : Archixo à Cognac

Technicentre SNCF à SAINTES (17) – 279 986 €

Rénovation du bâtiment 84

Maître d'Ouvrage : SNCF Bordeaux – Maître d'œuvre : SECA Ingénierie à Cenon

Ateliers LES VIVIERS D'OLERON – TRADIMER à DOLUS D'OLERON (17) – 379 444 €

Reconstruction de bâtiments d'activités

Maître d'Ouvrage : Les Viviers d'Oléron – Tradimer – Maître d'œuvre : Cabinet AERTS & PLANAS à Rochefort

Logements à VAUX SUR MER (17) – 580 000 €

Groupement ALM ALLAIN/CHARPENTIER

Construction de 6 logements collectifs et 12 maisons individuelles BBC « L'Ostral »

Maître d'Ouvrage : Maisons Familiales de Loire Atlantique-Maître d'œuvre : Cabinet Cointet



Arsenal de la Citadelle au CHATEAU D'OLERON (17) – 811 182 €

Aménagement d'une Salle De Spectacles et Restructuration Du Bâtiment Existant

Maître d'Ouvrage : Ville – Maître d'œuvre : Agence Fabre & Speller à Clermont-Ferrand

2014

Foyer La Prada à BOURDEILLES (24) – 958 125 € Groupement ALM ALLAIN/BG2C

Construction d'un foyer d'accueil médicalisé, d'un pôle de soins et de 4 unités de vie

Maître d'Ouvrage : Foyer La Prada à Bourdeilles – Maître d'œuvre : SARL COQ et LEFRANCQ à Sarlat

Maison de Santé Pluridisciplinaire à BLAYE (33) – 670 000 €

Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire de 1100 m²

Maître d'Ouvrage : CDC du Canton de Blaye

Maître d'œuvre : Architecture Marc Ballay à Bordeaux



Logements à PORT DES BARQUES (17) – 577 272 €

Construction de 13 logements individuels et 4 logements collectifs

Maître d'Ouvrage : SEMDAS de Rochefort – Maître d'œuvre : Bernard DELEBECQUE à Rochefort

Résidence Universitaire à NIORT (79) – 682 405 €

Construction d'une résidence universitaire

Maître d'Ouvrage : SEMIE à Niort - Maître d'œuvre : HALL VOLATRON Architecte à Poitiers



Distillerie Thomas à SALIGNAC SUR CHARENTE (17) – 374 000 €

En Entreprise Générale Restructuration de bureaux

Maître d'Ouvrage : Distillerie THOMAS – Maître d'œuvre : Atelier BPM à Bordeaux

La Poste à POITIERS Maillochon (86) – 372 959 € - En Entreprise Générale

Réfection des sanitaires de l'immeuble R+6

Maître d'Ouvrage : Poste Immo à Bordeaux – Maître d'œuvre : A Ingénierie à St Yrieix

2013

EHPAD de COZES (17) – 1 035 000 €

Construction d'un EHPAD

Maître d'Ouvrage : SCI l'Age d'Or à Cozes – Maître d'œuvre : Pilotes à Buc (78)

Résidence La Perle de Nacre à LA TREMBLADE (17) – 3 245 000 € - Groupement ALM ALLAIN/ECBL

Construction d'une résidence service séniors

Maître d'Ouvrage : SCI La Perle de Nacre – Maître d'œuvre : Selarl Philippe TARDITS à Tours



Résidence Tout Vent à ROYAN (17) – 1 311 154 €

Construction de 55 logements et réhabilitation de 2 bâtiments

Maître d'Ouvrage : à La Rochelle

Maître d'œuvre : Atelier d'Architecture DUNE à Royan



Mairie de St Sulpice de ROYAN (17) – 171 399 €

Aménagement d'une mairie

Maître d'Ouvrage : Commune de St Sulpice de Royan

Maître d'œuvre : Agence Nathalie Lambert

2012

Centre Hospitalier de ROYAN (17) – 1 653 641 € Groupement ALM ALLAIN/PITEL

Construction d'un bâtiment de soins de suite et d'un service de gériatrie

Maître d'Ouvrage : CH de Royan – Maître d'œuvre : Ileana Popéa à Royan



Centre Hospitalier de Saintonge à SAINTES (17) – 1 457 571 €

Extension du service réanimation

Maître d'Ouvrage : CH de Saintes

Maître d'œuvre : ALT&CO Architecture à Mortagne sur Gironde

Les Boiffiers Nouveaux à SAINTES (17) – 1 424 084 €

Réhabilitation et résidentialisation de l'ensemble HLM

Maître d'Ouvrage : Office Public HLM de Saintes - Maître d'œuvre : Atelier BEGUE PERICHOU GERARD

Les Boiffiers Anciens à SAINTES (17) – 507 604 €

Résidentialisation et réhabilitation de 210 logements

Maître d'Ouvrage : Office Public HLM de Saintes - Maître d'œuvre : Atelier BEGUE PERICHOU GERARD

Médiathèque à ANGOULEME (16) – 3 172 652 €

Groupement ALM ALLAIN/BG2C/LONGEVILLE

Construction d'une bibliothèque d'agglomération

Maître d'Ouvrage : CDC du Grand Angoulême – Maître d'œuvre : Loci Anima à Paris



La Poste de GEMOZAC (17) – 125 000 € - En Entreprise Générale

Réaménagement du bureau de poste

Maître d'Ouvrage : La Poste DLI à Poitiers – Maître d'œuvre : A Ingénierie à Saintes

2011

Hôpital des Arenes de SAINTES (17) – 2 100 000 € Groupement ALM ALLAIN/PTEL

Restructuration du secteur des personnes âgées

Maître d'Ouvrage : CH de Saintes – Maître d'œuvre : Atelier BEGUE PERICHOU GERARD

Maison de Retraite de FONTCOUVERTE (17) – 565 000 €

Extension de la maison de retraite Logis de Montignac

Maître d'Ouvrage : SCI Logis de Montignac – Maître d'œuvre : Agence BERTHET ROCHE



Logement Le Vallon à SAINTES (17) – 1 271 117 € - En Entreprise Générale

Construction de 22 logements bioclimatiques

Maître d'Ouvrage : Semis de Saintes

Maître d'œuvre : Agence AERTS & PLANAS à Rochefort

Super U à ST LEGER DE LA MARTINIERE (79) – 1 260 000 €

Construction d'un bâtiment commercial et démolition de bâtiments existants

Maître d'Ouvrage : SAS Martinière Distribution – Maître d'œuvre : AXIALE Architecture à Champniers

Super U à Gémozac (17) – 785 000 €

Extension et réaménagement d'un bâtiment commercial

Maître d'Ouvrage : SAS Gemodial – Maître d'œuvre : IGC Etudes à Thouars



Charentes Alliance à Cognac (16) – 842 254 €

Construction du nouveau siège social et aménagement de bureaux

Maître d'Ouvrage : Charentes Alliance - Maître d'œuvre : Gravière & Foulon à Saintes

2010

EHPAD de SAINT PORCHAIRE (17) – 493 000 €

Construction d'une maison de retraite

Maître d'Ouvrage : SNC Val de Brant – Maître d'œuvre : BERGUEDIEU-BROCHET à Bordeaux



Maison d'accueil spécialisée à ROCHEFORT (17) – 1 376 074 € Groupement ALM ALLAIN/ECBL

Restructuration et réalisation d'une maison d'accueil spécialisée

Maître d'Ouvrage : Œuvres Hospitalières Françaises – Maître d'œuvre : Mss DUVIGNEAU et DELAVAUD

EHPAD de JARNAC (17) – 2 070 513 € Groupement ALM ALLAIN/BG2C/KOMORNICZAK

Restructuration et extension de la résidence médico-sociale

Maître d'Ouvrage : CH du Pays de Cognac – Maître d'œuvre : BEGUE PERICHOU GERARD à Rochefort



Château de Recouvrance à SAINTES (17) – 2 179 980 € Groupement ALM ALLAIN/PTEL

Restructuration et extension du Château, pour requalification en EHPAD

Maître d'Ouvrage : Semis de Saintes- Maître d'œuvre : ARODIE DAMIAN à Paris

Centre Hospitalier de JONZAC (17) – 1 197 546 €

Construction du service SSR, UCC, services généraux

Maître d'Ouvrage : CH de Jonzac

Maître d'œuvre : Agence T.L.R Architecture à Bordeaux

Reconstruction de l'EHPAD de LA ROCHE CHALais (24) – 2 654 380 €

Maître d'Ouvrage : EHPAD de La Roche Chalais – Maître d'œuvre : BEGUE PERICHOU GERARD à Rochefort

Diverses anciennes références

Construction nouvel HOPITAL de ROCHEFORT (17) – 11 897 836 €

Grpt ALM ALLAIN/ECBL/PITEL/ERC HARRANGER

Maître d'Ouvrage : Centre Hospitalier de Rochefort – Maître d'œuvre : Groupe 6 à Grenoble

Construction nouvel HOPITAL de COGNAC (16) – 12 456 018 €

Grpt ALM ALLAIN/ECBL/MANALIN/KOMORNICKZAK

Maître d'Ouvrage : Centre Hospitalier de Cognac – Maître d'œuvre : Arcature à La Rochelle

Construction nouvel HOPITAL de SAINTES (17) – 17 808 927 €

Grpt ALM ALLAIN/ERC HARRANGER/ ECBL/PITEL

Maître d'Ouvrage : Centre Hospitalier de Saintes – Maître d'œuvre : Michel Beauvais Architecture à Paris

ENSOA à SAINT MAIXENT L'ECOLE (79) – 7 355 837 € - En Entreprise Générale

Réhabilitation des logements stagiaires – 4 bâtiments de 36 chambres

Maître d'Ouvrage : Etablissement du Génie de Limoges – Maître d'œuvre : Cabinet Karine Millet à Saintes

Ecole de Gendarmerie de ROCHEFORT (17) – 4 295 632 € - Grpt ALM ALLAIN/ECBL – En Entreprise Générale

Réhabilitation de deux bâtiments de logements pour les élèves gendarmes

Maître d'Ouvrage : Ministère de la Défense, Etablissement du Génie de Limoges

Village de vacances IGESA à ST GEORGES DE DIDONNE (17) – 2 324 563 € - En Entreprise Générale

Restructuration des appartements et logis 4 et 6 places

Maître d'Ouvrage et Maître d'œuvre : Ets du Génie de Limoges

Bâtiment 08 EVSO à SAINT MAIXENT L'ECOLE (79) – 1 588 941 € - En Entreprise Générale

Réhabilitation en logements EVSO 150 places au profit du 3^{ème} bataillon

Maître d'Ouvrage : Ministère de la Défense, Etablissement du Génie de Limoges – Maître d'œuvre : Ets du Génie de Limoges